

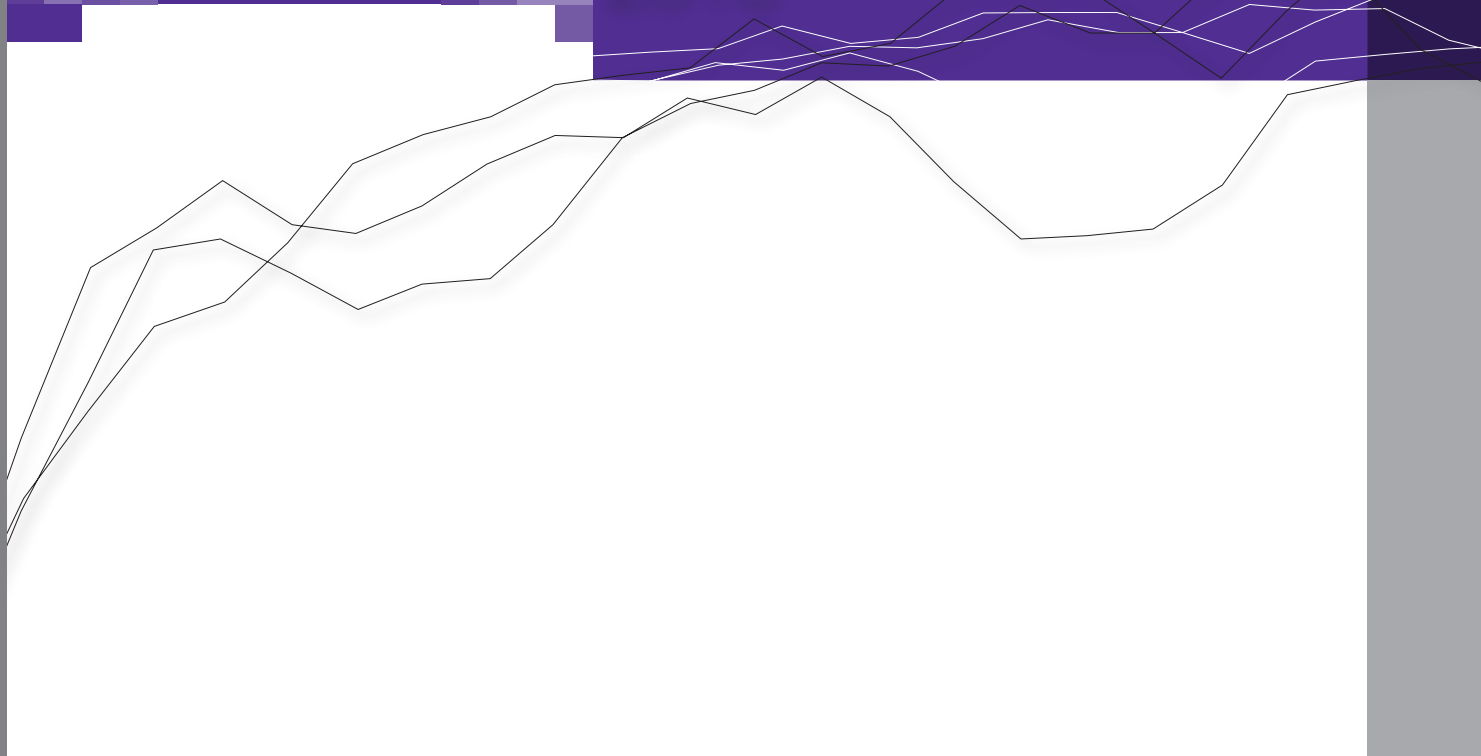


FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

ENSEIGNEMENT  
ET RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

# Les indicateurs de l'enseignement

2013



8<sup>e</sup> édition



# Les indicateurs de l'enseignement

2013

A line graph with multiple thin lines plotted against a white background. The lines represent different data series over time, showing an overall upward trend with some fluctuations. The year '2013' is written in the center of the graph area.



Pour la 8<sup>e</sup> année consécutive, la publication *Les Indicateurs de l'enseignement*, en fonction des données disponibles, propose un ensemble d'informations statistiques, objectives et structurées. Ces indicateurs permettent d'obtenir une vue, à la fois transversale et diachronique, de la situation ainsi que de l'évolution de notre système éducatif par rapport aux objectifs assignés par le décret Missions.

Les données sur lesquelles ces indicateurs ont été construits permettent de développer des analyses de parcours. Elles permettent aussi d'observer, au fil des années scolaires, l'évolution du taux de redoublement, celle du retard scolaire, ou encore la réussite aux évaluations externes.

Cependant, du fait de l'absence actuelle d'enquêtes plus qualitatives, la lecture et plus encore le commentaire de ces indicateurs doivent rester prudents et nuancés.

Il ressort d'abord que notre système éducatif est caractérisé par la scolarisation de la presque totalité des élèves âgés de 3 à 17 ans. Il attire également une part non négligeable d'élèves provenant non seulement des pays étrangers, mais aussi de la Communauté flamande et de la Communauté germanophone.

Cette augmentation s'accroît sensiblement avec le temps : un accroissement de la population scolaire de l'ordre de 12 % est présagé à l'horizon 2027-2028. Ainsi, la population scolaire augmenterait de 10 % dans le maternel, 15 % dans le primaire et 11 % dans le secondaire.

Ces indicateurs concernent aussi différents dispositifs pédagogiques instaurés au cours du temps et à différents niveaux, entre autres la mise en place, depuis quelques années, de l'intégration d'élèves du spécialisé dans l'enseignement ordinaire. En 2011-2012, on compte 1 201 élèves bénéficiant de l'intégration, deux fois plus qu'en 2009-2010. L'apprentissage par immersion dans l'enseignement secondaire se développe également : il a vu sa population pratiquement tripler en 5 ans, allant de pair avec une augmentation du nombre d'implantations proposant ce type d'apprentissage.

L'analyse des taux de scolarisation par niveau d'enseignement continue à mettre en évidence l'importance de l'accumulation progressive des retards dans l'enseignement. Cependant, le taux moyen de redoublants tend à diminuer tant au primaire qu'au secondaire.

De 1999-2000 à 2012-2013, on constate que la population enseignante, exprimée en équivalents temps plein, augmente à tous les niveaux de l'enseignement et ce, tous réseaux confondus. À cet égard, l'analyse des flux domicile-travail des enseignants de l'enseignement obligatoire montre une convergence principalement vers la Région de Bruxelles-Capitale et, dans une moindre mesure, vers la province du Brabant wallon. La quasi-totalité des enseignants domiciliés dans la Région de Bruxelles-Capitale y travaillent. Cependant, ceci ne suffit

pas à répondre aux besoins : près de la moitié des enseignants en fonction dans cette région n'y résident pas. À contrario, près d'un enseignant sur deux résidant en Brabant wallon enseigne en dehors de cette province. Les autres provinces, en particulier celle de Liège, combinent un taux important d'enseignants qui y sont domiciliés et une faible part d'enseignants venant de l'extérieur.

De manière indéniable, ces divers constats pourront servir d'outils de pilotage.

Les indicateurs constituent en outre autant de signaux positifs qui confortent la politique d'accompagnement des écoles, telle qu'elle fut menée durant cette législature.

- Si le redoublement persiste, il faut observer une tendance constante à la diminution des taux de redoublement dans l'enseignement fondamental malgré l'accroissement important de sa population. Elle commence à se faire jour au niveau de l'enseignement secondaire. C'est un signe encourageant par rapport aux dynamiques collectives qui visent à développer des alternatives crédibles au redoublement.
- L'analyse des parcours au sein du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire confirme un accroissement du nombre d'élèves intégrant le tronc commun après une première année différenciée. Pour ces élèves, l'orientation éventuelle vers l'enseignement qualifiant sera davantage confortée par des apprentissages de base et restera dès lors plus ouverte. Cet état de fait contribue à ce que l'enseignement professionnel ne soit plus traité d'emblée comme la filière de relégation. Il convient donc d'accentuer l'esprit de la réforme du 1<sup>er</sup> degré tout en assouplissant ses structures.
- Les statistiques concernant l'intégration d'élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire témoignent d'une politique d'accompagnement qui facilite les choix d'écoles et la maturation des projets d'établissement.
- Les nouveaux indicateurs relatifs aux épreuves externes confortent la décision politique de mettre en place une certification commune, déterminant les niveaux de maîtrise attendus et générant des processus d'apprentissages adéquats.
- Les nouveaux indicateurs relatifs aux flux des populations d'enseignants soulignent la nécessité d'implanter, dans la formation en cours de carrière, des modules offrant des outils qui permettent de répondre aux caractéristiques des différents contextes scolaires.

Divers indices le confirment : les équipes éducatives bougent, s'orientant vers une pédagogie plus efficace en termes de continuité des apprentissages et plus soucieuse de la diversité des profils d'apprenants.

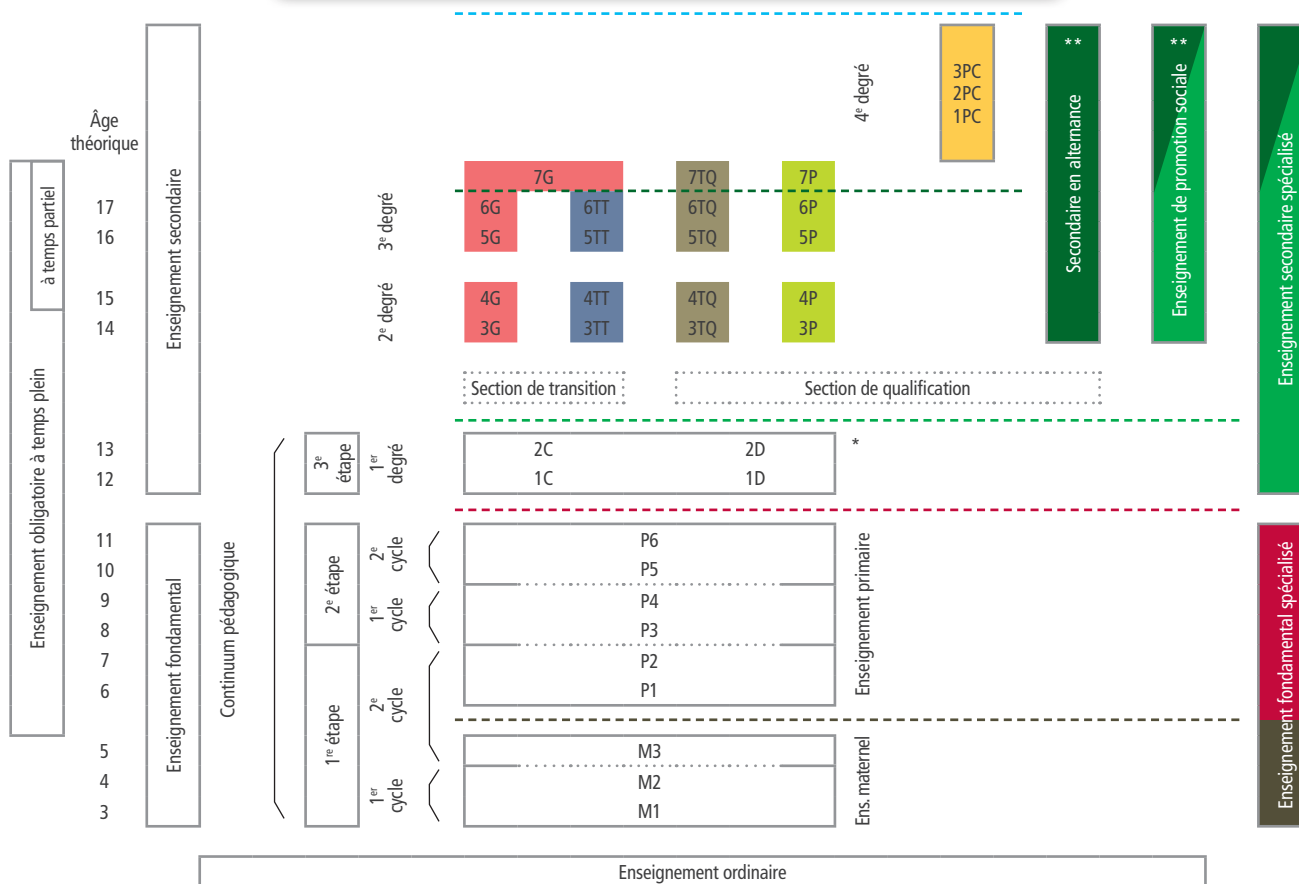
Pour soutenir la dynamique de ces équipes, il appartient donc au pilotage du système éducatif de faire émerger des pratiques efficaces et transférables, de donner aux structures existantes les moyens de fonctionner avec cohérence et efficacité, de fournir aux enseignants les formations adéquates et enfin de leur procurer les meilleurs outils d'émancipation de leurs élèves.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Martine SCHYNS  
Ministre de l'Enseignement obligatoire  
et de Promotion sociale

# Structure de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles

## L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE



- G = Forme générale
- TT = Forme technique ou artistique de transition
- TQ = Forme technique ou artistique de qualification
- P = Forme professionnelle

- = CITE 0
- = CITE 1
- = CITE 2
- = CITE 3
- = CITE 4
- = CITE 5A
- = CITE 5B
- = CITE 6

\* Depuis 2008-2009, le 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire ordinaire comprend :

- la 1C et la 2C, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années communes ;
- la 1D et la 2D, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années différenciées.

Précédemment, le 1<sup>er</sup> degré se présentait comme ci-contre :

2C	2P
1A	1B

où la 1C se nommait 1A ; il existait également la 1B (« classe d'accueil ») et la 2P (2<sup>e</sup> professionnelle).

La CITE (Classification Internationale Type de l'Éducation), conçue par l'UNESCO, sert d'instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international.

\*\* L'entrée dans l'enseignement en alternance et de promotion sociale est possible à partir de 15 ans.



## L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Type d'enseignement	Niveau maternel	Niveau primaire	Niveau secondaire	s'adressent aux élèves atteints
1	non	oui	oui	« de retard mental léger »
2	oui	oui	oui	« de retard mental modéré ou sévère »
3	oui	oui	oui	« de troubles du comportement et/ou de la personnalité »
4	oui	oui	oui	« de déficience physique »
5	oui	oui	oui	« de maladies ou convalescents »
6	oui	oui	oui	« de déficiences visuelles »
7	oui	oui	oui	« de déficiences auditives »
8	non	oui	non	« de troubles des apprentissages »

L'enseignement fondamental spécialisé est organisé en quatre degrés de maturité (pour l'enseignement de type 2, les degrés de maturité différent)

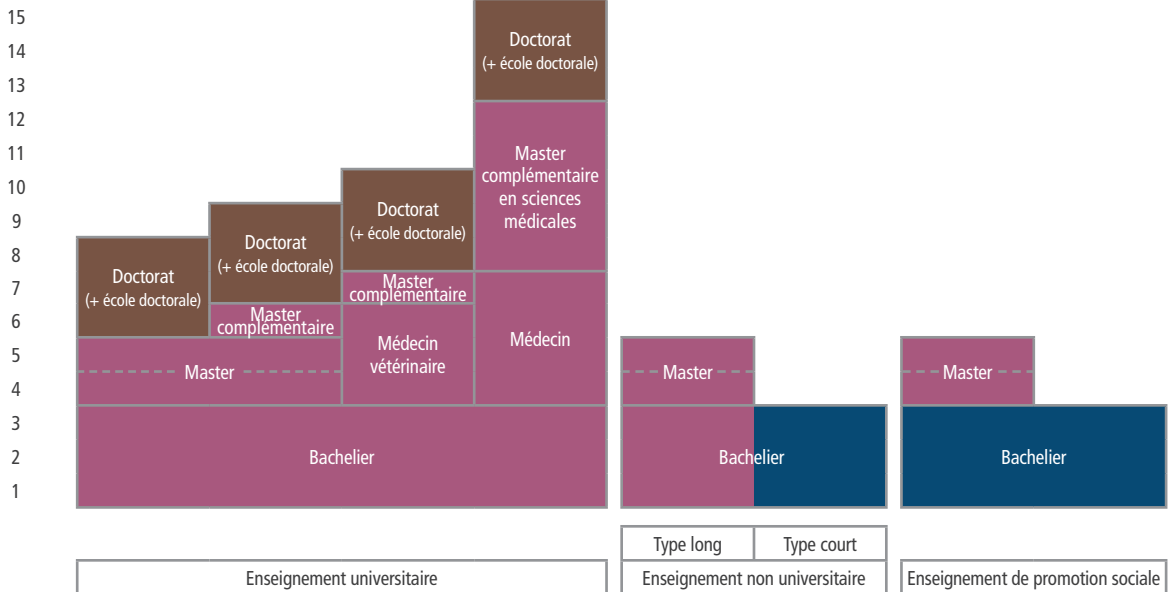
- maturité I : niveaux d'acquisition de l'autonomie et de la socialisation
- maturité II : niveaux d'apprentissages préscolaires
- maturité III : éveil des premiers apprentissages scolaires (initiation)
- maturité IV : approfondissements

L'enseignement secondaire spécialisé est organisé en quatre formes, prenant en compte le projet personnel de l'élève

- la forme 1 : enseignement d'adaptation sociale CITE 2
- la forme 2 : enseignement d'adaptation sociale et professionnelle CITE 2
- la forme 3 : enseignement professionnel CITE 2 CITE 3
- la forme 4 : enseignement général, technique, artistique ou professionnel CITE 2 CITE 3

## L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Années d'études



Pour de plus amples informations, consultez le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

Une *table de correspondance* entre les indicateurs de cette publication et ceux produits antérieurement (de 2006 à 2013) se trouve sur le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be), ainsi que les indicateurs des publications successives.  
Cette publication est conforme à la nouvelle orthographe.



# Sommaire

## GÉNÉRALITÉS

1.	Taux de scolarisation en Fédération Wallonie-Bruxelles	12
2.	Perspectives d'évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire	14
3.	Le cout de la scolarité à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles	16

## PUBLICS

4.	Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire	18
5.	Répartition différenciée des effectifs scolaires entre les différents niveaux, types et formes d'enseignement ordinaire	20
6.	Publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âge	22
7.	Publics de l'enseignement spécialisé : types et niveaux	24
8.	Intégration dans l'enseignement ordinaire	26
9.	Disparités socioéconomiques dans l'enseignement fondamental et secondaire	28
10.	Publics des différents secteurs de l'enseignement secondaire technique et professionnel	30
11.	Publics des Centres d'Éducation et de Formation en Alternance (CÉFA)	32
12.	Immersion linguistique dans l'enseignement secondaire ordinaire	34

## PARCOURS

13.	Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice	36
14.	Redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice	38
15.	Changements d'établissement dans l'enseignement ordinaire de plein exercice	40
16.	Parcours sur 4 ans de deux cohortes d'élèves entrés en 1 <sup>re</sup> année primaire ordinaire	42
17.	Transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire	44
18.	Parcours d'élèves entrés en 1 <sup>re</sup> année du 1 <sup>er</sup> degré commun	46
19.	Parcours d'élèves entrés en 1 <sup>re</sup> année du 1 <sup>er</sup> degré différencié de l'enseignement secondaire	48
20.	Origine scolaire des élèves inscrits en 5 <sup>e</sup> secondaire	50
21.	Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice	52

## RÉSULTATS

22.	Compétences en formation historique et géographique des élèves de 2 <sup>e</sup> primaire (2012)	54
23.	Compétences en formation historique et géographique des élèves de 5 <sup>e</sup> primaire (2012)	56
24.	Compétences en formation historique et géographique des élèves de 2 <sup>e</sup> secondaire (2012)	58
25.	Compétences en sciences des élèves de 3 <sup>e</sup> secondaire (2012)	60
26.	Obtention du Certificat d'Études de Base	62
27.	Certification en 6 <sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire	64
28.	Taux de réussite en 1 <sup>re</sup> année des étudiants de 1 <sup>re</sup> génération dans l'enseignement supérieur en haute école et à l'université	66

## PERSONNELS

29.	Formation initiale des enseignants	68
30.	Nombre de charges enseignantes de l'enseignement ordinaire et spécialisé	70
31.	Âge des enseignants de l'enseignement ordinaire et spécialisé	72
32.	Représentation du personnel féminin dans les différentes fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé	74
33.	Flux domicile-travail des enseignants de l'enseignement obligatoire	76

## ORGANISATIONS

34.	Population scolaire, par réseau, dans l'enseignement fondamental et secondaire	78
-----	--	----

# Taux de scolarisation en Fédération Wallonie-Bruxelles

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement est caractérisé par la scolarisation de la presque totalité des élèves âgés de 3 à 17 ans. Le taux de scolarisation des jeunes âgés de 18 à 22 ans inscrits dans l'enseignement supérieur est compris entre 30 et 50 %. De plus, l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles attire des jeunes provenant non seulement des pays étrangers, mais aussi de la Région flamande et des communes germanophones. Dans l'enseignement ordinaire obligatoire, les élèves domiciliés à l'étranger représentent 2 % des inscrits dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles tandis qu'ils en représentent 13 % dans l'enseignement supérieur. Parmi la population âgée de 12 à 17 ans et domiciliée en Wallonie (hors communes germanophones), 96 % sont inscrits dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour 78 % qui sont domiciliés dans la Région bruxelloise.

Le financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est en partie établi en fonction du nombre d'élèves de 6 à 17 ans régulièrement inscrits dans ses établissements scolaires. Dès lors, il est intéressant d'avoir un aperçu des taux bruts de scolarisation en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que des facteurs susceptibles d'influencer le nombre d'élèves tels que l'origine géographique de ceux-ci.

## Taux brut de scolarisation<sup>1</sup> par niveau dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles (fig. 1.1)

En 2011-2012, la quasi-totalité des enfants sont inscrits en maternelle à partir de 3 ans. À 5 ans, un peu plus de 1 % ont déjà commencé des études primaires. À 11 ans, 2 % d'enfants sont inscrits en 1<sup>re</sup> année de l'enseignement secondaire. En revanche, à 12 ans, 27 % des élèves ont cumulé un retard puisqu'ils sont toujours en primaire. Un an plus tard, à 13 ans, cette proportion est encore de 4 %.

Entre 12 et 16 ans, les taux bruts de scolarisation sont supérieurs à 100 %. Cette situation traduit des migrations d'élèves entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les autres Communautés et pays limitrophes dont le solde est positif.

À partir de 16 ans, et surtout à partir de 18 ans qui correspond à la fin de l'obligation scolaire, les taux bruts de scolarisation diminuent. À l'âge théorique d'entrée dans l'enseignement supérieur (18 ans), le taux de scolarisation est de 88 %. Ce taux élevé reflète un retard scolaire important puisque 57 % des jeunes de 18 ans fréquentent encore l'enseignement secondaire. Le taux d'élèves en retard se résorbe ensuite lentement et devient négligeable à partir de 24 ans. Notons que 15 % des jeunes de 20 ans sont encore scolarisés dans le secondaire.

Avec des taux de scolarisation compris entre 30 et 50 % pour les jeunes de 18 à 22 ans recensés dans l'enseignement supérieur, la Fédération Wallonie-Bruxelles occupe une des 1<sup>res</sup> places parmi les pays de l'OCDE. Cette position est due en grande partie au développement de l'enseignement supérieur de type court. Dans cette tranche d'âge, ce type d'études absorbe la moitié des étudiants de l'enseignement supérieur.

## Répartition des élèves de l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles par région de domicile (fig. 1.2)

C'est la part des élèves domiciliés à l'étranger et qui fréquentent notre système d'enseignement qui varie le plus selon le niveau et la forme d'enseignement : elle représente 1 % de la population scolarisée dans l'enseignement fondamental ordinaire, 3 % dans le secondaire ordinaire, 7 % dans le spécialisé et 12 % dans le supérieur.

## Taux de participation des élèves domiciliés en Belgique, par région, dans l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles (fig. 1.3)

Le taux de participation à l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles des élèves âgés de 2 à 5 ans, qui ne sont pas soumis à l'obligation scolaire<sup>2</sup>, est de 85 % pour les enfants domiciliés en Wallonie (hors communes germanophones) et de 62 % en Région de Bruxelles-Capitale.

Pour la tranche d'âges 6-11 ans, le taux de participation est respectivement de 97 % en Wallonie (hors communes germanophones) et de 76 % pour la Région de Bruxelles-Capitale. Concernant la population âgée de 12 à 17 ans, 96 % habitant en Wallonie (hors communes germanophones) fréquentent l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sont 79 % domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale. Le reliquat correspond, sans doute, à la part d'élèves scolarisés en Communauté flamande ou germanophone, dans le privé, dans l'enseignement en alternance ailleurs qu'en CÉFA, à l'étranger ou encore scolarisés à domicile.

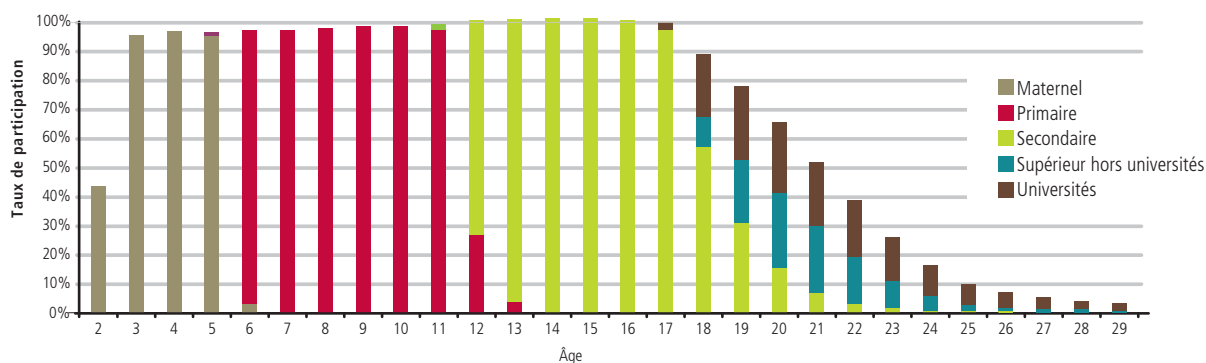
Pour la population âgée de 18 à 25 ans, ils sont respectivement 40 % en Wallonie hors communes germanophones et 33 % en Région de Bruxelles-Capitale à être encore inscrits dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans les deux autres communautés, le taux de participation à l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est évidemment nettement plus faible. En Région flamande, le taux de participation maximum est de 3 % pour la tranche d'âges 12-17 et de 17 % pour la tranche d'âges 18-25 dans la Communauté germanophone.

1 Le taux brut est le résultat, exprimé en pourcentage, du rapport entre la population scolarisée (dans un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles) dans une entité territoriale et la population de même âge résidant dans la même entité. Quant au taux net de scolarisation, il ne prend pas en compte les élèves domiciliés hors des entités considérées. Le volume de la population scolaire dépend du nombre de jeunes scolarisables dans l'entité, de leur taux net de scolarisation et, dans une moindre mesure, du solde des migrations d'élèves. Le taux brut de scolarisation intègre ces deux derniers facteurs. L'âge considéré est exprimé en années révolues au 1<sup>er</sup> janvier. La population totale est celle inscrite au Registre national le 1<sup>er</sup> janvier. En Région bruxelloise, la population a été répartie linguistiquement selon la clé : 90 % pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, 10 % pour la Communauté flamande.

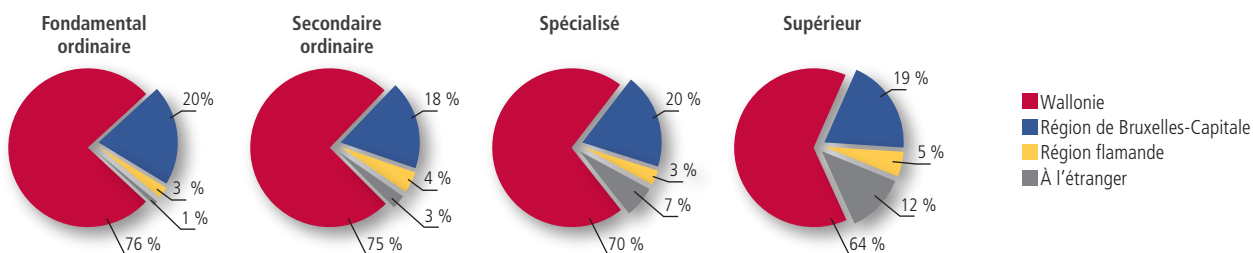
2 Les élèves sont soumis à l'obligation scolaire lorsqu'ils atteignent l'âge de 6 ans et jusqu'à leurs 17 ans révolus.

## 1.1 Taux brut de scolarisation par niveau dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2011-2012



À 12 ans, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est de 101 %, dont 74 % correspond à une inscription dans l'enseignement secondaire et 27 % à une inscription dans l'enseignement primaire.

## 1.2 Répartition des élèves de l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles par région de domicile en 2011-2012



Dans l'enseignement spécialisé, 70 % des élèves sont domiciliés en Wallonie, 20 % en Région de Bruxelles-Capitale, 3 % en Région flamande et 7 % sont domiciliés à l'étranger.

## 1.3 Taux de participation des élèves domiciliés en Belgique, par région de domicile, dans l'enseignement de plein exercice et en alternance de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en 2011-2012

	2-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18-25 ans
Wallonie hors communes germanophones	85 %	97 %	96 %	40 %
Région de Bruxelles-Capitale	62 %	76 %	78 %	33 %
Communes germanophones	5 %	5 %	12 %	17 %
Région flamande	1 %	2 %	3 %	2 %

En Wallonie hors communes germanophones, 97 % de la population âgée entre 6 et 11 ans sont présents dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; ce même taux de participation est de 76 % en Région de Bruxelles-Capitale, de 5 % dans les communes germanophones et de 2 % en Région flamande.

**Le scénario retenu en matière de perspectives de population scolaire fait apparaître, à l'horizon 2027-2028, une augmentation de 11 % des effectifs scolaires par rapport à 2011-2012. Selon le niveau, la population scolaire augmenterait de 8 % dans le maternel, 12 % dans le primaire et 11 % dans le secondaire.**

En appliquant les perspectives démographiques établies dans l'étude de la Direction générale Statistique et Information économique<sup>1</sup> (DGSIE), un scénario d'évolution de population a été appliqué aux élèves recensés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les perspectives de population ont été étudiées pour l'enseignement maternel, primaire et secondaire (en ce compris le spécialisé et l'alternance).

Le taux de scolarisation, par âge et par région de domiciliation, observé dans les écoles organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2011-2012 a été appliqué sur les perspectives démographiques des 16 prochaines années. Le scénario choisi maintient constants d'une part les flux entrants et sortants d'élèves domiciliés à l'étranger étudiant en Fédération Wallonie-Bruxelles et d'autre part la migration des élèves entre régions.

Les perspectives démographiques 2012-2060 offrent des résultats différents de ceux qui prévalaient dans les éditions précédentes du fait de la revue à la baisse de deux phénomènes importants : la fécondité et l'immigration extérieure<sup>2</sup>.

### Évolution et perspectives de la population scolaire par niveau en base 100 (fig. 2.1)

La rétrospective sur 8 ans et la perspective sur 16 ans, calculées en prenant comme référence (base 100) l'année 2011-2012 pour chaque niveau, révèle, pour le niveau maternel principalement, une évolution régulière de la population scolaire qui augmente jusqu'à 8 points en 2023-2024 par rapport à 2011-2012 pour ensuite se stabiliser. Au niveau primaire, l'évolution des effectifs est plus lente en début de période mais rejoint la proportion du niveau maternel (8 points) en 2018-2019 pour la dépasser et atteindre 12 points en fin de période. Au niveau secondaire, les effectifs devraient croître légèrement en début de période et progresser plus fortement à partir de 2022-2023 en gagnant 3 points jusqu'en 2027-2028. L'augmentation est de 11 points entre 2011-2012 et 2027-2028.

### Évolution et perspectives de la population scolaire par niveau en valeur absolue et variation annuelle (fig. 2.2 et 2.3)

La figure 2.2 présente de manière rétrospective et prospective les effectifs scolaires en valeurs absolues. En parallèle, la figure 2.3 représente les variations d'effectifs d'une année par rapport à la précédente.

En 2011-2012, au niveau maternel, l'effectif est de 186 666 élèves, la variation annuelle la plus importante (3 589 unités) est observée l'année précédente. Au niveau primaire, l'effectif est de 327 089 élèves en 2011-2012 et la croissance annuelle la plus importante (4 932 unités) est prévue en 2016-2017, avec un effectif de 346 950 élèves attendus. Ce pic de croissance annuel se déplacerait au niveau secondaire en 2022-2023, il est estimé à 3 996 unités supplémentaires par rapport à l'année précédente portant l'effectif à 393 634 élèves.

Enfin, la population scolaire augmenterait continuellement jusqu'en 2025-2026, quelque soit le niveau. Selon les derniers paramètres démographiques connus de la DGSIE, ce n'est qu'à partir de 2026-2027 que la tendance s'inverserait au niveau maternel.

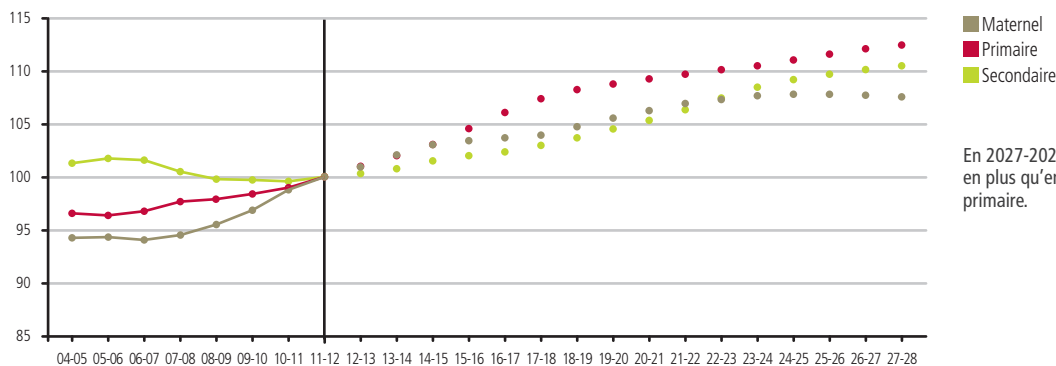
Cette vision permet d'anticiper les ressources financières et d'adapter les infrastructures scolaires en relation avec la population. Il est évident que ces perspectives à long terme nécessitent d'être adaptées périodiquement aux hypothèses démographiques les plus récentes.

1 *Perspectives de population 2012-2060* – Direction générale Statistique et Information économique et Bureau fédéral du Plan – Mai 2013.

La base de départ de ces perspectives de la population est la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Outre les quatre mouvements démographiques (mortalité, fécondité, migrations internes et externes), ces perspectives tiennent compte de la naturalisation et de la régularisation des sans papiers. Les calculs sont effectués par sexe, par âge et par arrondissement. [http://statbel.fgov.be/fr/binaries/For\\_Pop\\_1260\\_10467\\_F\\_%20print\\_tcm326-224707.pdf](http://statbel.fgov.be/fr/binaries/For_Pop_1260_10467_F_%20print_tcm326-224707.pdf)

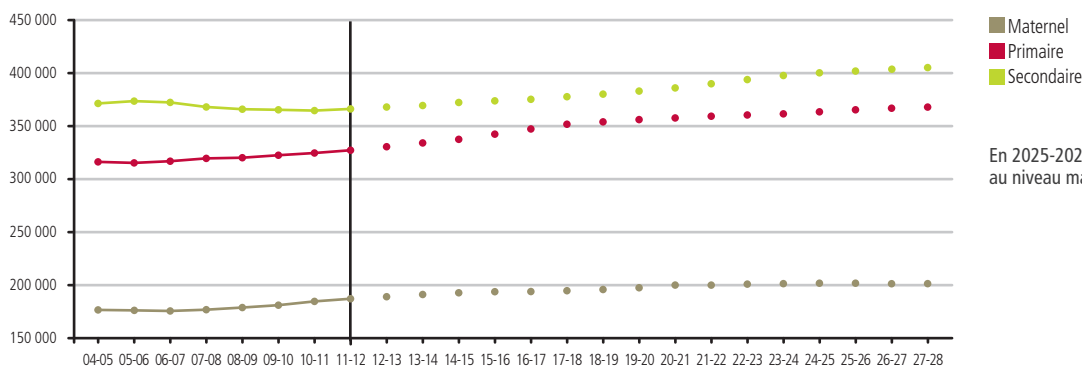
2 Ibid. p 1

## 2.1 Évolution (2004-2005 - 2011-2012) et perspectives (2012-2013 - 2027-2028) de la population scolaire par niveau – en base 100 en 2011-2012



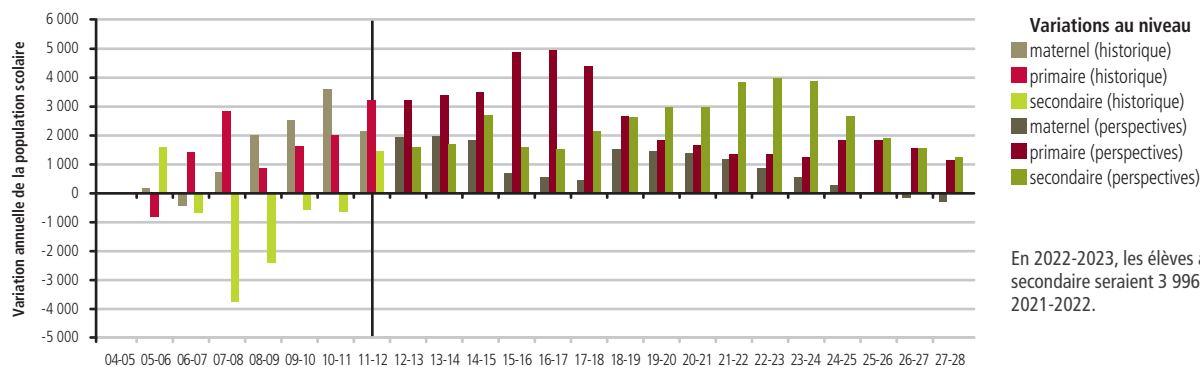
En 2027-2028, il y aurait 12 % d'élèves en plus qu'en 2011-2012 au niveau primaire.

## 2.2 Évolution (2004-2005 - 2011-2012) et perspectives (2012-2013 - 2027-2028) de la population scolaire par niveau



En 2025-2026, il y aurait 201 287 élèves au niveau maternel.

## 2.3 Évolution (2004-2005 - 2011-2012) et perspectives (2012-2013 - 2027-2028) de la variation annuelle de la population scolaire par niveau



En 2022-2023, les élèves au niveau secondaire seraient 3 996 de plus qu'en 2021-2022.

En 2012, la Fédération Wallonie-Bruxelles a consacré 7,100 milliards d'euros à son système éducatif. La dépense moyenne par étudiant varie de 3 200 € à 7 300 € dans l'enseignement obligatoire ordinaire et de 5 600 € à 8 000 € dans l'enseignement supérieur. L'enseignement spécialisé coûte quant à lui 15 000 € par élève. Ainsi, une scolarité menée sans redoublement de la maternelle au terme de l'enseignement secondaire supérieur s'évalue à 79 200 € par élève (à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles). Le coût moyen d'un parcours menant au titre de bachelier varie de 96 000 € à 103 200 € tandis qu'un parcours menant au master varie de 107 100 € à 119 100 € selon qu'il est effectué hors ou au sein d'une université, sans redoublement depuis la maternelle. En 2011-2012, l'échec scolaire a généré un surcoût d'environ 416,7 millions d'euros dans l'enseignement obligatoire ordinaire de plein exercice.

### Évolution du budget global « Éducation, Recherche et Formation » (fig. 3.1)

Le budget annuel global de l'enseignement s'élève à 7 100 millions d'euros représentant, en 2012, une part de 75,0 % du budget total de la Fédération Wallonie-Bruxelles (9 467 millions d'euros).

### Évolution du coût annuel moyen par élève/étudiant (fig. 3.2)

Le coût annuel par élève ou étudiant en 2012 est obtenu en divisant, par l'ensemble des effectifs 2011-2012, la partie du budget global destinée à l'enseignement au sens strict. Sont principalement exclues de ce coût les dépenses des services communs, des affaires générales, de la recherche en éducation, du pilotage de l'enseignement, des bâtiments scolaires, des allocations et prêts d'études, d'inspection médicale et de recherche scientifique<sup>1</sup>. Le coût annuel moyen par élève a été calculé globalement par niveau de scolarité indépendamment de la forme d'enseignement (générale, technique ou professionnelle) suivie dans le secondaire et indépendamment du type (court ou long) et du domaine d'études suivies dans le supérieur.

Les coûts globaux doivent être nuancés par le fait que la Fédération Wallonie-Bruxelles octroie aux écoles des dotations ou subventions de fonctionnement plus importantes pour un élève du secondaire qualifiant, au vu des équipements nécessaires à son apprentissage, tout comme pour le spécialisé qui nécessite un encadrement et une infrastructure plus importants. De la même façon, les dotations ou subventions de fonctionnement attribuées aux établissements d'enseignement supérieur sont pondérées en fonction du type d'enseignement (court ou long) et en fonction du domaine d'études suivies, générant des dépenses annuelles plus importantes pour certains domaines d'études. En 2011-2012, le coût moyen de l'année scolaire à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles varie de 3 227 € par élève de l'enseignement maternel à 7 992 € par étudiant de l'enseignement universitaire. Le coût annuel moyen le plus important, 14 951 € par élève, est engendré par l'enseignement spécialisé.

### Évolution du coût annuel moyen par élève/étudiant à prix constants (fig. 3.3)

Sur les 10 ans observés, le coût par élève a augmenté de 17,5 % à prix constants dans l'enseignement fondamental ordinaire pour un accroissement des effectifs élèves de 5,8 % au cours de la même période. Dans l'enseignement secondaire ordinaire, ce coût a crû de 8,5 % alors que sa population a augmenté de 1,1 %. Il a diminué de 2,6 % dans l'enseignement supérieur non universitaire tandis que sa population augmentait de 12,5 %. Dans l'enseignement en universités, ce coût n'a cessé de diminuer en 10 ans (-14,7 %) principalement du fait de l'importante croissance des effectifs étudiants (+37,0 %). Il convient de rappeler le principe

de financement de l'enseignement supérieur par enveloppe fermée avec, pour conséquence, un coût moyen par étudiant principalement influencé par le nombre d'étudiants. Dans l'enseignement spécialisé, une augmentation du coût de 15,1 % s'est produite contre une augmentation d'effectifs de 13,5 % dans le même temps.

### Coût cumulé théorique moyen de scolarités types (fig. 3.4)

Le cumul des dépenses annuelles par niveau d'enseignement permet d'estimer la dépense théorique totale de plusieurs scolarités types, sans redoublement sur la base des coûts de 2011-2012. Ainsi, pour un élève quittant l'enseignement secondaire après 15 ans de scolarité (du maternel à la fin du secondaire), la Fédération Wallonie-Bruxelles dépense 79 177 € en moyenne. Le coût de l'enseignement spécialisé sur une durée de 15 ans représente, quant à lui, un montant moyen de 224 263 €. Dans l'enseignement supérieur, les cursus afférents au bachelier et au master génèrent des coûts par étudiant différents selon qu'ils sont organisés hors université ou à l'université. Les études menant au titre de bachelier (en 3 ans) et de master (en 5 ans) hors universités engendrent un coût moyen total de 95 954 € et de 107 139 €. Les mêmes titres obtenus à l'université s'évaluent respectivement à 103 152 et 119 135 €. Ces divergences de coût sont à interpréter en gardant à l'esprit le financement par enveloppe fermée combiné à un nombre d'étudiants plus élevé en établissements supérieurs hors universités (dont les trois quarts suivent du type court), donc un coût moyen par étudiant plus faible, à enveloppe constante.

### Évolution du coût engendré par le retard scolaire et le redoublement (fig. 3.5)

Au-delà du coût théorique, il y a lieu de prendre en compte les coûts supplémentaires engendrés par le redoublement et le retard scolaire qui en découle. En 2011-2012, les élèves de l'enseignement maternel ordinaire ayant atteint l'âge de 6 ans (ou plus) en 2011, peuvent être considérés maintenus en 3<sup>e</sup> maternelle. Ils sont en diminution par rapport à 2010-2011 (269 de moins) et représentent 1 616 élèves. Le coût annuel moyen de 3 227 € attribué à ces élèves génère un surcoût d'environ 5,2 millions d'euros. Dans le primaire, le taux de redoublement est resté stable en 2012 (3,9 %) et a baissé de 0,7 % dans le secondaire (14,6 %). Ainsi, le coût engendré par ces échecs scolaires peut être approché en imputant le coût moyen d'une année supplémentaire à chaque redoublant. Il s'évalue à environ 51,3 millions d'euros dans le primaire et à 365,3 millions d'euros dans le secondaire (hors CÉFA) en 2012, soit 10,9 % du budget strictement consacré à ces niveaux d'enseignement ordinaire. Ces surcoûts sont probablement sous-estimés au niveau du secondaire par le fait que les taux de redoublement les plus élevés s'observent dans l'enseignement qualifiant (principalement en 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années), plus cher que l'enseignement de transition.

1 Sauf celle consacrée directement à charge des allocations de fonctionnement des établissements supérieurs.



### 3.1 Évolution du budget annuel total de la FWB et du budget global « Éducation, Recherche et Formation », en milliers d'euros courants, de 2003 à 2012

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
BUDGET TOTAL FWB	7 105 625	7 102 819	7 676 807	7 535 756	7 701 622	8 305 873	8 448 026	8 858 332	9 228 811	9 467 374
Formation	8 521	8 471	9 471	9 471	9 347	9 471	10 557	10 535	28 004	32 268
Recherche scientifique	93 760	95 147	98 017	106 060	111 870	121 788	130 239	130 184	134 535	137 068
Enseignement	4 677 565	4 854 962	5 115 643	5 291 405	5 472 731	5 709 740	5 880 013	6 107 928	6 361 875	6 602 777
Autres	254 564	219 788	249 809	282 048	271 514	339 996	342 833	349 311	347 285	327 506
Budget global enseignement	5 034 410	5 178 368	5 472 940	5 688 984	5 865 462	6 180 995	6 363 642	6 597 958	6 871 699	7 099 619
BUDGET GLOBAL ENSEIGNEMENT/BUDGET TOTAL	70,9 %	72,9 %	71,3 %	75,5 %	76,2 %	74,4 %	75,3 %	74,5 %	74,5 %	75,0 %

En 2012, le budget global de l'enseignement à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève à 7 099 619 milliers d'euros, soit une part de 75,0 % du budget total.

### 3.2 Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à charge de la FWB, en euros courants, de 2002-2003 à 2011-2012

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
FONDAMENTAL ORDINAIRE	2 727	2 842	2 947	3 078	3 189	3 309	3 404	3 534	3 719	3 884
Maternel	2 318	2 502	2 448	2 548	2 669	2 774	2 880	2 975	3 093	3 227
Primaire	2 939	3 023	3 238	3 387	3 490	3 617	3 710	3 862	4 093	4 277
SECONDAIRE ORDINAIRE	5 554	5 645	5 925	6 058	6 249	6 574	6 721	6 990	7 112	7 306
Plein exercice	5 576	5 654	5 953	6 080	6 285	6 612	6 755	7 026	7 138	7 335
En alternance	4 394	5 188	4 653	4 763	4 802	5 131	5 420	5 609	6 099	6 129
SPÉCIALISÉ	10 713	11 352	11 887	12 185	12 590	13 264	13 564	13 941	14 339	14 951
SUPÉRIEUR (hors universités)	4 737	4 772	4 741	4 868	5 096	5 265	5 549	5 429	5 538	5 592
UNIVERSITÉS	7 726	7 761	7 835	8 008	8 053	8 280	8 217	7 975	7 937	7 992

En 2011-2012, le cout annuel moyen à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un élève de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice s'élève à 7 335 €.

### 3.3 Évolution du cout annuel moyen par élève/étudiant à charge de la FWB, à prix constants (base de 2003)

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
FONDAMENTAL ORDINAIRE	100,0	102,6	104,1	106,8	108,7	108,3	110,7	113,0	115,4	117,5
Maternel	100,0	106,2	101,7	104,1	107,1	106,8	110,2	112,0	113,0	114,8
Primaire	100,0	101,2	106,1	109,1	110,4	109,8	112,0	114,6	117,9	120,0
SECONDAIRE ORDINAIRE	100,0	100,0	102,7	103,2	104,6	105,6	107,3	109,8	108,4	108,5
Plein exercice	100,0	99,8	102,8	103,2	104,8	105,8	107,5	109,9	108,4	108,5
En alternance	100,0	116,2	102,0	102,6	101,6	104,2	109,4	111,4	117,5	115,0
SPÉCIALISÉ	100,0	104,3	106,9	107,6	109,3	110,5	112,3	113,5	113,3	115,1
SUPÉRIEUR (hors universités)	100,0	99,1	96,4	97,3	100,0	99,2	103,9	100,0	99,0	97,4
UNIVERSITÉS	100,0	98,8	97,7	98,1	96,9	95,6	94,3	90,1	87,0	85,3

Le cout annuel moyen à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un élève de l'enseignement primaire a augmenté de 20,0 % depuis 2002-2003 (à prix constants).

### 3.4 Cout cumulé théorique moyen de scolarités types à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en euros courants courants (2011-2012)

	Obligatoire				Supérieur		Master	Cout TOTAL
	maternel ordinaire	primaire ordinaire	secondaire ordinaire	spécialisé	hors univ.	universités		
Cout annuel/élève-étudiant (€)	3 227 €	4 277 €	7 306 €	14 951 €	5 592 €	7 992 €	5 592 €	7 992 €
Scolarités types								
Secondaire ordinaire	3 ans	6 ans	6 ans					79 177 €
Secondaire spécialisé				15 ans				224 263 €
Bachelier hors universités	3 ans	6 ans	6 ans		3 ans			95 954 €
Master hors universités	3 ans	6 ans	6 ans		3 ans		2 ans	107 139 €
Bachelier universités	3 ans	6 ans	6 ans			3 ans		103 152 €
Master universités	3 ans	6 ans	6 ans			3 ans	2 ans	119 135 €

En 2011-2012, le cout cumulé moyen par étudiant à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un master obtenu dans une université s'élève à 119 135 €.

### 3.5 Évolution du retard scolaire de l'enseignement maternel ordinaire, du taux de redoublement de l'enseignement primaire et secondaire ordinaires (hors CÉFA) et du cout engendré par le retard scolaire à charge du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2002-2003 à 2011-2012

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Retard scolaire et redoublement										
Maternel ordinaire : élèves de 6 ans ou plus	1,4 %	1,5 %	1,4 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,1 %	1,1 %	1,0 %	0,9 %
Primaire ordinaire : redoublants	4,0 %	4,1 %	4,5 %	4,4 %	4,3 %	4,6 %	4,4 %	4,3 %	3,9 %	3,9 %
Secondaire ordinaire (hors CÉFA) : redoublants	12,8 %	12,7 %	13,2 %	13,4 %	13,6 %	14,0 %	13,7 %	15,3 %	15,3 %	14,6 %
Cout du redoublement (€ courants)										
Maternel ordinaire	5 092 254	6 151 721	6 058 350	6 659 105	7 220 656	7 496 026	5 840 003	5 664 164	5 831 000	5 215 431
Primaire ordinaire	36 534 223	37 572 298	44 355 003	44 767 262	45 505 997	51 439 306	49 425 399	50 711 661	49 563 859	51 325 935
Secondaire ordinaire (hors CÉFA)	242 780 581	249 608 255	274 558 290	284 196 224	298 086 432	318 512 266	317 055 631	365 692 416	372 349 262	365 335 796
TOTAL	284 407 058	293 332 274	324 971 643	335 622 591	350 813 085	377 447 598	372 321 034	422 068 241	427 744 120	421 877 163

En 2011-2012, le cout du redoublement à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élève à 51 325 935 € dans l'enseignement primaire et à 365 335 796 € dans l'enseignement secondaire (hors CÉFA).

Depuis 2001-2002, la population scolaire de l'enseignement primaire ordinaire a globalement diminué, contrairement à celle de l'enseignement primaire spécialisé qui a augmenté. Les effectifs de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé croissent. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire se caractérisent par un nombre de filles plus élevé dans la section de transition et un nombre de garçons plus élevé dans la section de qualification. L'enseignement secondaire en alternance a vu ses effectifs augmenter près de 44 % en 10 ans.

### Évolution de la population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, selon le sexe (fig. 4.1 et 4.2)

La population scolaire de l'enseignement maternel est en augmentation depuis 2001-2002<sup>1</sup>. La population scolaire de l'enseignement primaire diminue de 2001-2002 à 2006-2007 (-3,6 %) et progresse depuis (+3,1 %). La population scolaire de l'enseignement secondaire augmente de 2001-2002 à 2006-2007 (+4,2 %) et diminue depuis (-2,6 %)<sup>2</sup>. Dans chaque niveau d'enseignement et pour chaque année scolaire, le nombre de garçons est supérieur à celui des filles. En 2011-2012, l'enseignement maternel accueille 186 243 élèves (95 319 garçons et 90 294 filles). L'enseignement primaire en accueil 310 587 (157 548 garçons et 153 039 filles) et l'enseignement secondaire 335 470 élèves (169 234 garçons et 166 236 filles).

### Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice selon la filière suivie (fig. 4.3)

Au 1<sup>er</sup> degré, en 2011-2012, on compte 106 676 élèves en 1C-2C et 9 173 en 1D-2D<sup>3</sup>. D'une part, le nombre d'élèves présents en 1C-2C augmente jusqu'en 2004-2005 (+2,1 %) puis diminue jusqu'en 2008-2009 (-6,5 %). Ensuite, une nette augmentation des effectifs se produit entre 2008-2009 et 2011-2012 (+11,4 %). D'autre part, le nombre d'élèves en 1D (1B) – 2D (2P) augmente de 2001-2002 à 2006-2007 de 4,4 %, puis se réduit (-4,3 %) jusqu'en 2008-2009. Ensuite, une diminution conséquente des effectifs s'est produite entre 2008-2009 et 2011-2012 (-29,2 %). Un élève obtenant son CEB en 1D (1B) ou 2D (2P) rejoint la 1C ou la 2C l'année suivante, ce qui peut expliquer l'augmentation du nombre d'élèves en 1C-2C et la forte diminution en 1D (1B) – 2D (2P) depuis l'année scolaire 2010-2011.

Aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés, les effectifs de la section de transition (enseignement général et technique de transition) dépassent les effectifs de la section de qualification (enseignement technique de qualification et professionnel). Le nombre d'élèves en transition augmente de 2001-2002 à 2006-2007 (+6,2 %) et diminue depuis (-2,9 %). En 2011-2012, on y compte 120 234 élèves. Les effectifs de la section de qualification augmentent de 2001-2002 à 2006-

2007 (+8,5 %). Une diminution s'est amorcée depuis (-6,8 %) pour atteindre 101 812 élèves en 2011-2012.

### Évolution de l'indice de parité entre les sexes, au 1<sup>er</sup> degré et aux 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> degrés, dans l'enseignement ordinaire, selon la filière d'enseignement (fig. 4.4)

En 1C-2C, le nombre de filles rejoint celui des garçons. L'indice de parité entre sexe (IPS)<sup>4</sup>, de 2001-2002 à 2011-2012, est proche de la valeur 1. Malgré une évolution dans le temps vers la parité entre sexes en 1D-2D, le nombre de filles reste inférieur à celui des garçons<sup>5</sup>. Cependant, une diminution de l'IPS entre 2010-2011 et 2011-2012 est à observer : ce dernier est passé de 0,79 à 0,75. Donc, en 2011-2012, on compte en moyenne 75 filles pour 100 garçons dans le 1<sup>er</sup> degré différencié.

Dans l'enseignement de qualification, l'IPS augmente depuis une dizaine d'années pour atteindre 0,93 en 2011-2012. Alors qu'en 2001-2002, l'IPS était de 0,86. Un léger déséquilibre s'observe dans la section de transition en 2011-2012 : on y compte en moyenne 102 filles pour 100 garçons<sup>4</sup>.

### Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance, selon le sexe (fig. 4.5)

L'enseignement en alternance (CÉFA) a multiplié ses effectifs par 1,4 en 10 ans, passant de 5 969 élèves à 8 581 élèves. Les garçons y sont majoritaires : en 2011-2012, on comptait 5 688 garçons pour 2 893 filles<sup>6</sup>.

### Évolution de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé<sup>7</sup> (fig. 4.6)

Les effectifs du primaire spécialisé augmentent (+15,0 %). Ils passent de 14 701 en 2001-2002 à 16 907 en 2011-2012. Dans l'enseignement secondaire spécialisé, on assiste également à une augmentation des effectifs (+23,4 %) qui passent de 13 251 à 16 354. L'évolution des effectifs n'est pas aussi nette dans l'enseignement secondaire ordinaire.

1 Depuis l'année 2003-2004, le comptage des élèves au niveau maternel est établi au 15 janvier au lieu du 1<sup>er</sup> octobre de l'année qui précède. Ceci a une incidence sur la représentation graphique de la figure 4.1.

2 Pour connaître les perspectives d'évolution de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire, voir indicateur 2.

3 D'une part, la 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> degré différencié est la 1D depuis 2008-2009. Auparavant il s'agissait de la classe d'accueil, appelée 1B. D'autre part, la 2<sup>e</sup> année de ce même degré correspond à la 2D depuis 2009-2010 qui a remplacé la 2P, 2<sup>e</sup> année professionnelle. (voir Structures de l'enseignement p. 8).

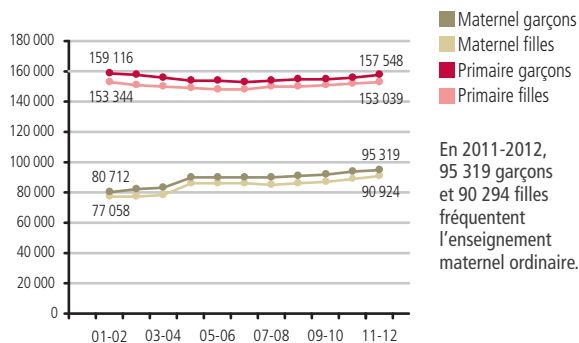
4 L'Indice de Parité entre les Sexes (IPS) est le « Rapport entre la valeur correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin pour un indicateur donné. Un IPS de 1 indique une parité entre les sexes » (UNESCO, 2009). Un indice de parité inférieur à 1 signifie que le nombre de filles est inférieur au nombre de garçons. Un indice supérieur à 1 signifie que le nombre de filles est supérieur au nombre de garçons.

5 Voir aussi l'indicateur 5 qui illustre la répartition différenciée des effectifs de l'enseignement ordinaire selon l'âge et le sexe en 2011-2012 aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés.

6 Voir aussi l'indicateur 5 qui illustre la répartition différenciée des effectifs de l'enseignement ordinaire selon l'âge et le sexe en 2011-2012 dans l'enseignement en alternance (CÉFA).

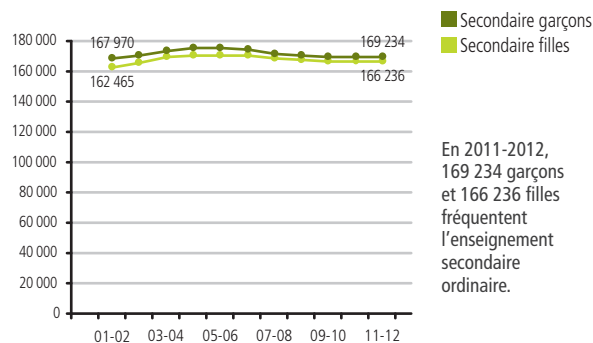
7 Voir aussi l'indicateur 6 qui décrit le public de l'enseignement spécialisé.

4.1 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement fondamental ordinaire, selon le sexe (de 2001-2002 à 2011-2012)



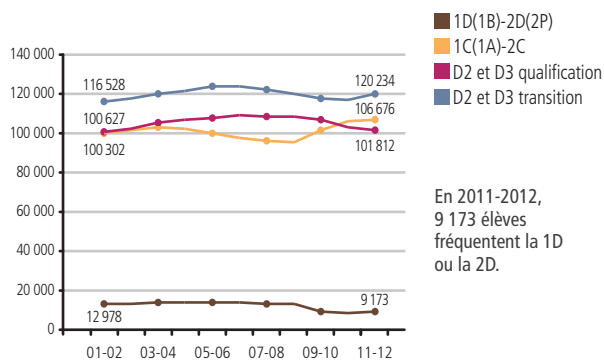
En 2011-2012, 95 319 garçons et 90 294 filles fréquentent l'enseignement maternel ordinaire.

4.2 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, selon le sexe (de 2001-2002 à 2011-2012)



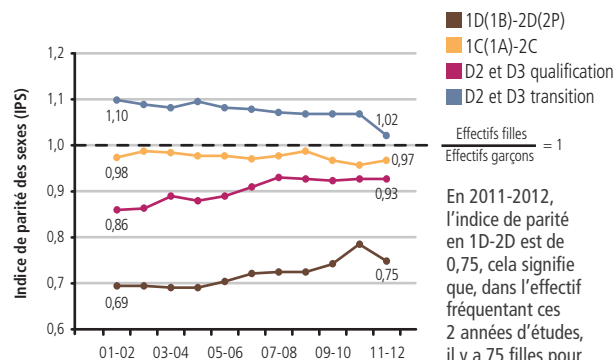
En 2011-2012, 169 234 garçons et 166 236 filles fréquentent l'enseignement secondaire ordinaire.

4.3 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice au 1<sup>er</sup> degré et aux 2<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup> degrés, selon la filière d'enseignement (de 2001-2002 à 2011-2012)



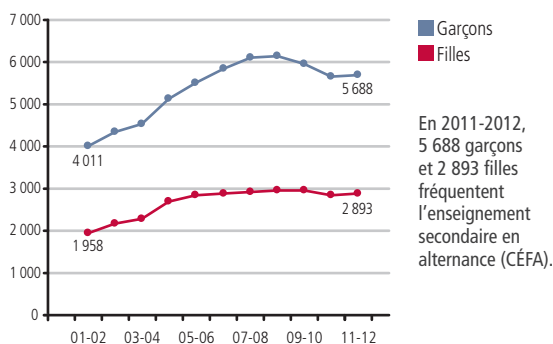
En 2011-2012, 9 173 élèves fréquentent la 1D ou la 2D.

4.4 Évolution de l'indice de parité entre sexes (IPS), au 1<sup>er</sup> degré et aux 2<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup> degrés, dans l'enseignement secondaire ordinaire, selon la filière d'enseignement (de 2001-2002 à 2011-2012)



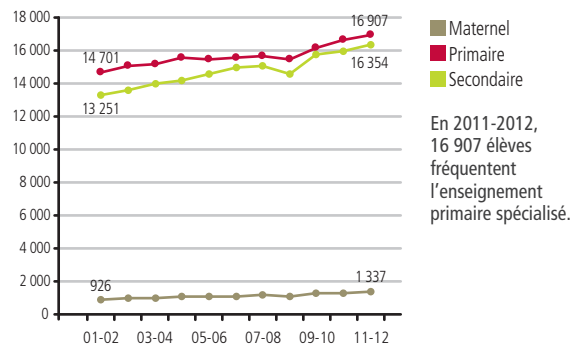
En 2011-2012, l'indice de parité en 1D-2D est de 0,75, cela signifie que, dans l'effectif fréquentant ces 2 années d'études, il y a 75 filles pour 100 garçons.

4.5 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance, selon le sexe (de 2001-2002 à 2011-2012)



En 2011-2012, 5 688 garçons et 2 893 filles fréquentent l'enseignement secondaire en alternance (CÉFA).

4.6 Évolution de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé (de 2001-2002 à 2011-2012)



En 2011-2012, 16 907 élèves fréquentent l'enseignement primaire spécialisé.

La distribution des élèves selon leur âge et leur sexe montre que les enseignements maternel et primaire se caractérisent par une part un peu plus importante de garçons, mais une répartition équilibrée des élèves selon l'âge. Cette tendance tend à s'inverser selon la forme d'enseignement secondaire de plein exercice. D'une part, la forme générale compte plus de filles et le groupe d'élèves âgés de 15 ans y est le plus représenté. D'autre part, la forme professionnelle se caractérise par une présence plus importante de garçons, et les élèves les plus présents y sont ceux âgés de 17 ans.

Le Décret « Missions » prévoit un accès égal à toutes les formations pour les filles et les garçons et une absence de hiérarchie entre établissements, formes et sections d'enseignement<sup>1</sup>. Les pyramides des âges décrivent l'importance et la variation de caractéristiques individuelles (âge et sexe) des élèves, par forme, section et année d'études pour l'année scolaire 2011-2012.

#### Répartition différenciée des effectifs selon l'âge et le sexe : l'enseignement fondamental (fig. 5.1)

L'enseignement maternel<sup>2</sup> se caractérise par une part un peu plus importante de garçons (51,4 %). La faible proportion d'élèves de 2 ans<sup>3</sup> inscrits en maternelle, 6,7 % de garçons et 6,5 % de filles, s'explique par l'âge d'entrée de 2 ans et demi dans ce niveau d'enseignement. Enfin, 0,9 % des élèves inscrits en maternelle sont âgés de 6 ans et seront, donc, en retard scolaire dès le début de leur parcours dans l'enseignement primaire.

La population de l'enseignement primaire est, comme celle de l'enseignement maternel, composée d'une proportion légèrement supérieure de garçons. Les élèves considérés comme étant « en avance », c'est-à-dire entrés à 5 ans, correspondent à 0,2 % de cette population.

#### Répartition différenciée des effectifs selon l'âge et le sexe : l'enseignement secondaire de plein exercice (fig. 5.2)

L'ensemble du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire se caractérise par une présence légèrement supérieure de garçons (51,3 %), dont 46,8 % dans le 1<sup>er</sup> degré commun et 4,5 % dans le 1<sup>er</sup> degré différencié. Normalement, tous les élèves de ce degré devraient avoir 12 ou 13 ans. Cependant, la part des élèves de 13 ans est la plus importante de cette population (40,8 %). En 1C et 2C (y compris les années complémentaires), la tranche de la population scolaire âgée de 14 ans (au minimum un an de retard dans le cursus scolaire) comprend 8,6 % de garçons et 7,2 % de filles. Au même âge, 1,2 % des garçons et 0,9 % des filles scolarisés au 1<sup>er</sup> degré sont inscrits dans le degré différencié (1D-2D).

Dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement ordinaire de plein exercice (de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année), les élèves devraient normalement avoir entre 14 et 17 ans.

La section de transition comporte plus de filles (51,7 %) dont 45,3 % dans la forme générale et 6,4 % en technique de transition, alors que les garçons sont 40,8 % dans la forme générale et 7,5 % en technique de transition. Le groupe d'élèves âgés de 15 ans représente la part la plus importante de la section de transition. Les élèves âgés de 18 ans représentent une faible part de la population (7,0 %), âge correspondant à la fin de l'obligation scolaire.

La section de qualification, quant à elle, regroupe plus de garçons (52,3 %) que de filles (47,7 %). Cependant, plus de filles se trouvent dans la forme technique de qualification (26,5 %) que dans la forme professionnelle (21,2 %). La population masculine se répartit presque de manière plus équilibrée entre les formes technique de qualification et professionnelle que celle des filles. Les élèves âgés de 17 ans constituent la part la plus importante de la population scolaire inscrite dans la section de qualification (23,0 %). Ceci indique un taux élevé de retard parmi ces élèves.

#### Répartition différenciée des effectifs selon l'âge et le sexe : 7<sup>e</sup> année, CÉFA et 4<sup>e</sup> degré (fig. 5.3, 5.4 et 5.5)

La 7<sup>e</sup> année (dans les formes générale, technique de qualification et professionnelle) est un peu plus féminisée avec 53,3 % de filles. L'ensemble des élèves de 19 ans constituent la part la plus élevée de cette population (31,8 %). À l'opposé, les CÉFA se caractérisent par une présence masculine plus marquée (66,3 %). Le groupe d'élèves âgés de 17 ans est le plus important (30,4 %) : il est composé de 19,2 % de garçons et 11,2 % de filles.

Le 4<sup>e</sup> degré professionnel complémentaire<sup>4</sup>, type d'études complémentaires en soins infirmiers, compte près de 82,8 % de filles. Les filles âgées de 25 ans et plus y constituent le groupe d'étudiants le plus important (31,6 %).

1 Décret du 24 juillet 1997, article 10.

2 L'enseignement maternel n'est pas obligatoire, mais l'élève est soumis à l'obligation scolaire lorsqu'il atteint l'âge de 6 ans et jusqu'à ses 17 ans révolus (Loi du 29 juin 1983).

3 Cet indicateur se base sur l'âge scolaire qui correspond à celui que l'élève atteint dans le courant de l'année civile durant laquelle il entre dans une année scolaire. Par exemple, un élève né en 2005 aura 6 ans pour l'année scolaire 2011-2012.

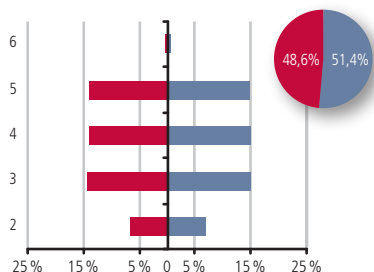
4 La condition d'admission au 4<sup>e</sup> degré est la possession soit d'un CESS soit d'un CE de 6<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire professionnel ou encore d'une réussite de l'épreuve préparatoire organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Répartition différenciée des effectifs de l'enseignement ordinaire selon l'âge et le sexe en 2011-2012

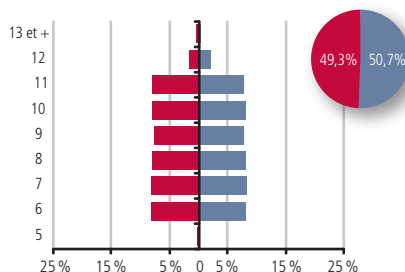
■ Filles ■ Garçons

5.1 Dans l'enseignement fondamental

Enseignement maternel  
(184 665 élèves)

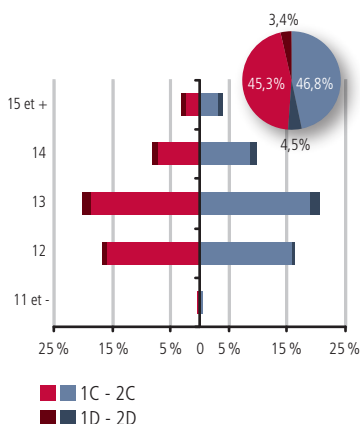


Enseignement primaire  
(310 587 élèves)

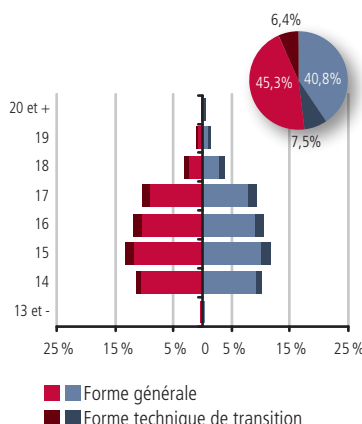


5.2 Dans l'enseignement secondaire de plein exercice

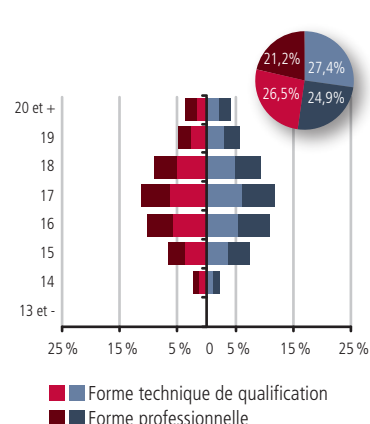
1<sup>er</sup> degré  
(115 849 élèves)



Section de transition (3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup>)  
(117 439 élèves)

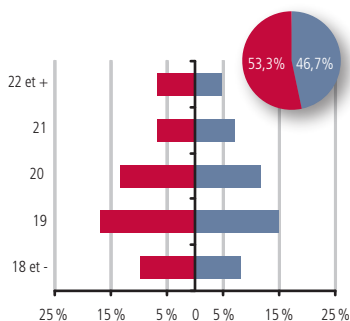


Section de qualification (3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup>)  
(95 168 élèves)



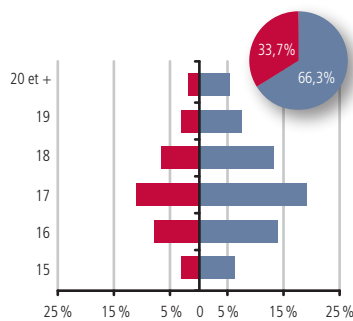
5.3 En 7<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire de plein exercice

(6 936 élèves)



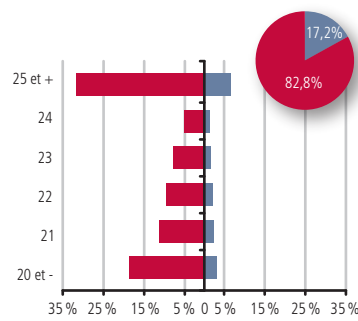
5.4 Dans l'enseignement en alternance (CÉFA)

(8 581 élèves)



5.5 Dans le 4<sup>e</sup> degré de l'enseignement secondaire

(5 989 élèves)



Les effectifs de l'enseignement spécialisé sont en constante augmentation. En 15 ans, chaque niveau a connu une croissance de ses effectifs de près de 30 %. En 2011-2012, l'enseignement spécialisé accueille près de 5 % des élèves. Cette proportion reste faible avant 6-7 ans, augmente ensuite pour connaître un maximum à 11 ans pour les deux sexes (4 % pour les filles et 8 % pour les garçons). Elle se stabilise de 14 à 17 ans autour de 3 % pour les filles et 6 % pour les garçons.

### Évolution des effectifs<sup>1</sup> de l'enseignement spécialisé, par sexe (fig. 6.1)

En 2011-2012, 1 338 élèves, filles et garçons confondus, fréquentent le niveau maternel spécialisé tandis qu'aux niveaux primaire et secondaire, ce sont respectivement 16 912 et 16 415 élèves. En 15 ans, le nombre d'élèves a augmenté tant en maternel (+31 %) qu'en primaire (+32 %) et en secondaire (+29 %). Le nombre de garçons est systématiquement supérieur à celui des filles : celles-ci ne composent en effet qu'un tiers des effectifs de l'enseignement spécialisé. En 15 ans, le nombre de garçons a augmenté dans une proportion similaire au nombre de filles dans l'enseignement primaire spécialisé, passant ainsi de 8 126 à 10 767 garçons et de 4 673 à 6 145 filles. Dans l'enseignement secondaire par contre, le nombre de garçons est passé de 8 397 à 10 459, soit une augmentation de 24 % depuis 1996-1997 tandis que le nombre de filles est passé de 4 279 à 5 956, soit une augmentation de 39 % en 15 ans.

### Évolution de la part<sup>2</sup> de l'enseignement spécialisé (fig. 6.2)

La part que représente l'enseignement spécialisé dans chacun des niveaux de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles est en constante évolution depuis 15 ans. Toutefois, au niveau maternel, bien que le nombre d'élèves ait crû de manière importante en 15 ans, sa part relative est restée stable durant la période considérée. Au niveau primaire par contre, à partir de 1999-2000, la croissance des effectifs de l'enseignement spécialisé va de pair avec une diminution des populations de l'enseignement ordinaire. Il en résulte une augmentation de la part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement primaire, passant de 4,1 % en 1998-1999 à 4,9 % en 2004-2005. Cette proportion, restée stable jusqu'en 2008-2009, présente depuis lors une légère hausse. À partir de 2004-2005, on assiste également à une légère augmentation de la part de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement secondaire, passant de 3,8 % en 2004-2005 à 4,5 % en 2011-2012. L'enseignement spécialisé accueille ainsi 4,8 % des élèves scolarisés (5,2 % au primaire et 4,5 % au secondaire).

### Effectifs de l'enseignement spécialisé, par âge et sexe (fig. 6.3)

La pyramide des âges<sup>3</sup> des élèves de l'enseignement spécialisé présente une structure très spécifique. Deux caractéristiques soulignées ci-dessus sont à nouveau visibles dans cette figure : le niveau maternel est faiblement peuplé et les garçons sont largement plus nombreux que les filles dans l'enseignement spécialisé. On y observe aussi la progression des effectifs par âge : le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé reste faible jusqu'à 6 ans et augmente ensuite de manière importante pour atteindre son maximum à 11 ans, avec 2 077 garçons et 1 161 filles. Dans l'enseignement spécialisé, le nombre d'élèves de 12 ans inscrits en primaire est important tandis que peu d'élèves de cet âge sont inscrits en secondaire. Les élèves de l'enseignement primaire spécialisé entrent en effet plus tard dans l'enseignement secondaire que les élèves de l'enseignement primaire ordinaire. À partir de 13 ans, on assiste à un repli : les garçons ne sont plus que 1 713 et les filles, 980, à fréquenter l'enseignement spécialisé. En effet, dès 12-13 ans, une partie des élèves passent de l'enseignement primaire spécialisé à l'enseignement secondaire ordinaire. Ensuite, les effectifs diminuent régulièrement à la suite du retour dans l'enseignement ordinaire, du passage vers les CÉFA ou à la sortie de l'enseignement.

### Part de l'enseignement spécialisé, par âge et sexe (fig. 6.4)

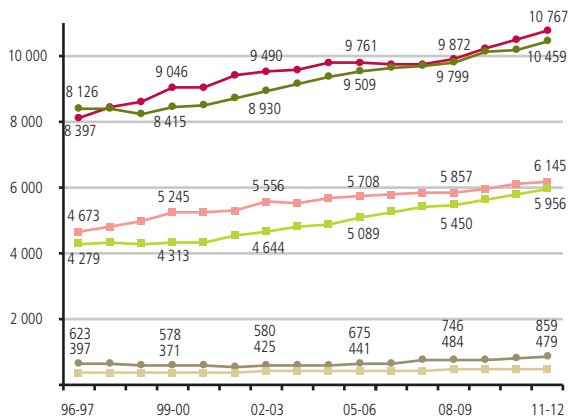
La part des élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé, à chaque âge et selon le sexe, est calculée par rapport aux effectifs totaux de l'enseignement ordinaire et spécialisé, de chaque âge et sexe. À nouveau, la proportion d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé est systématiquement plus importante chez les garçons que chez les filles. Elle atteint un premier pic à l'âge de 12 ans où 7,8 % des garçons et 4,4 % des filles sont inscrits dans l'enseignement spécialisé. Le second pic à l'âge de 20 ans n'est pas tant dû à une augmentation de la fréquentation du spécialisé qu'à un repli rapide et important de la fréquentation de l'ordinaire : les élèves quittent généralement l'enseignement secondaire ordinaire à partir de 18 ans alors que dans le spécialisé, les élèves ont tendance à quitter l'enseignement secondaire à un âge légèrement plus avancé.

1 Les effectifs de l'enseignement spécialisé sont calculés de la manière suivante pour les figures 6.1 et 6.2 : il s'agit des élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé au 15 janvier pour les types 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 8 auxquels est ajoutée une estimation de nombre d'élèves dans l'enseignement de type 5 correspondant à la moyenne des présences de l'année scolaire précédente dans l'enseignement de type 5 par établissement scolaire si cet enseignement était organisé dans l'établissement ou la moyenne des présences du mois de septembre de l'année scolaire considérée dans l'enseignement de type 5 par établissement scolaire si celui-ci n'était pas organisé dans l'établissement l'année précédente.

2 Il est à noter que 451 élèves sont en intégration dans l'enseignement ordinaire en 2011-2012 alors qu'ils figurent dans les effectifs de l'enseignement spécialisé. Voir indicateur 8 : *Intégration dans l'enseignement ordinaire*.

3 Les élèves pris en compte pour les figures 6.3 et 6.4 sont les élèves de moins de 23 ans inscrits dans l'enseignement ordinaire et spécialisé.

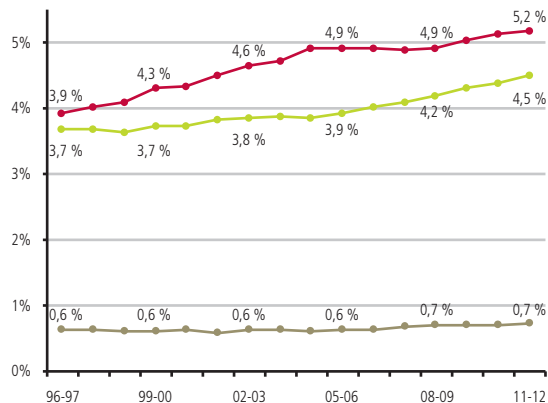
6.1 Évolution des effectifs de l'enseignement spécialisé par sexe (de 1996-1997 à 2011-2012)



En 2011-2012, l'enseignement primaire spécialisé compte 10 767 garçons et 6 145 filles.

- Maternel garçons
- Maternel filles
- Primaire garçons
- Primaire filles
- Secondaire garçons
- Secondaire filles

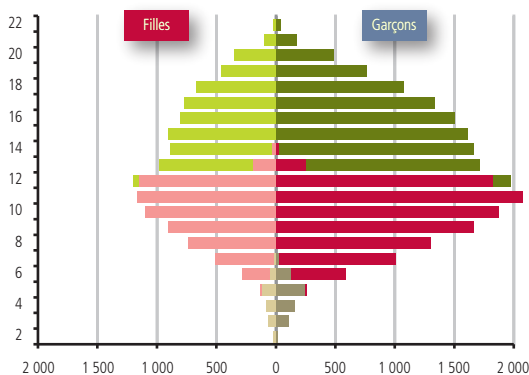
6.2 Évolution de la part de l'enseignement spécialisé (de 1996-1997 à 2011-2012)



En 2011-2012, 5,2 % des élèves de l'enseignement primaire sont inscrits dans l'enseignement spécialisé.

- Maternel
- Primaire
- Secondaire

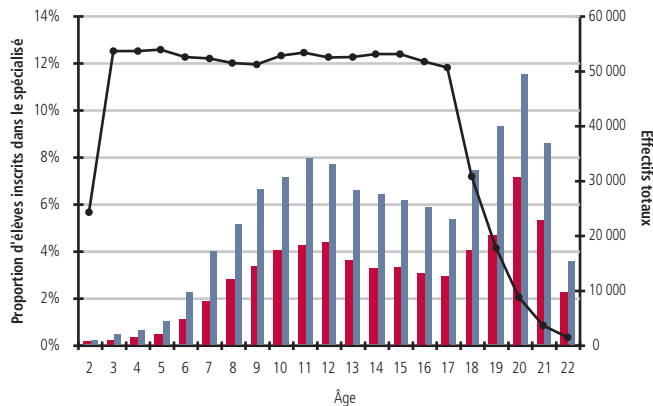
6.3 Effectifs de l'enseignement spécialisé par âge et sexe en 2011-2012



En 2011-2012, l'enseignement spécialisé compte 1 826 garçons de 12 ans inscrits en primaire et 156 inscrits en secondaire.

- Maternel garçons
- Maternel filles
- Primaire garçons
- Primaire filles
- Secondaire garçons
- Secondaire filles

6.4 Part de l'enseignement spécialisé par âge et sexe en 2011-2012



En 2011-2012, parmi les garçons de 12 ans inscrits dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé, 7,8 % le sont dans le spécialisé.

- Part de garçons
- Part de filles
- Effectifs totaux

En 2011-2012, les types 8 et 1 accueillent respectivement 38 % et 28 % des élèves de l'enseignement primaire spécialisé. Dans le secondaire spécialisé, 52 % des élèves fréquentent le type 1 de forme 3. Dans l'enseignement primaire spécialisé, de 2006-2007 à 2011-2012, les parts relatives des différents types d'enseignement sont relativement stables.

## Effectifs par niveau, forme et type<sup>1</sup> dans l'enseignement spécialisé (fig. 7.1)

Dans l'enseignement spécialisé, peu d'élèves sont inscrits au niveau maternel. Dans l'enseignement primaire spécialisé, les types 8 et 1 accueillent les populations les plus importantes, à savoir respectivement 6 461 et 4 697 élèves. Le nombre d'élèves inscrits dans les types 2 et 3 est respectivement de 2 275 et 1 866. Dans l'enseignement secondaire, la forme 3 de type 1 accueille la grande majorité des élèves : 8 613 élèves en 2011-2012. Du primaire au secondaire, les effectifs du type 1 s'accroissent de manière importante (+83 %). Outre les élèves déjà présents en primaire, le type 1 accueille au niveau secondaire un nombre important d'élèves issus d'autres types (notamment le type 8) mais encore de l'enseignement ordinaire. Dans le type 2 sont inscrits 3 146 élèves qui se répartissent entre les formes 1 et 2 (respectivement 933 et 2 213). Dans le type 3, on trouve 3 021 élèves dont 2 270 sont inscrits dans la forme 3. Ce type connaît également une croissance notable entre le primaire et le secondaire, à savoir plus de 60 %.

Dans l'enseignement secondaire spécialisé, les formes 1, 2, 3 et 4 accueillent respectivement 1 339, 2 926, 11 234 et 916 élèves. La forme 3 représente ainsi la majorité des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire spécialisé (68,4 %). La forme 4, seule forme qui délivre des certificats et diplômes équivalant à ceux délivrés dans l'enseignement secondaire ordinaire, ne scolarise que 916 élèves, soit 5,6 % de la population de l'enseignement secondaire spécialisé.

## Répartition relative des élèves de l'enseignement spécialisé par niveau et type (fig. 7.2)

Dans l'enseignement maternel spécialisé, la majorité des élèves sont scolarisés dans les types 2 et 5 dont la population représente respectivement 32,1 % et 23,8 %. Dans l'enseignement primaire spécialisé, quatre des huit types d'enseignement représentent près de neuf dixièmes des effectifs. Le type 8 scolarise 38,2 % des élèves du primaire spécialisé (39,9 % en 2006-2007), le type 1 en scolarise 27,8 % (27,2 % en 2006-2007), le type 2 en scolarise 13,5 % (12,9 % en 2006-2007), et le type 3 en scolarise 11,0 % (10,7 % en 2006-2007). Entre 2006-2007 et 2011-2012,

les parts relatives des huit types d'enseignement de l'enseignement fondamental spécialisé ont légèrement changé. Alors que la part relative du type 1 a augmenté (+0,6 %), la part du type 8 a diminué de 1,7 % depuis 2006-2007.

L'enseignement secondaire spécialisé se répartit en sept types d'enseignement, le type 8 n'étant pas organisé à ce niveau. La majorité des élèves sont scolarisés dans le type 1 (52,5 % en 2011-2012 et 54,1 % en 2006-2007). Deux autres types d'enseignement comptent également une part importante de la population scolaire : le type 2 (19,2 % en 2011-2012 et 18,5 % en 2006-2007) ainsi que le type 3 (18,4 % en 2011-2012 contre 17,8 % en 2006-2007). De 2006-2007 à 2011-2012, la répartition des élèves entre les différents types de l'enseignement secondaire spécialisé est relativement restée stable.

## GLOSSAIRE

### Types d'enseignement spécialisé :

- Type 1 : Retard mental léger
- Type 2 : Retard mental modéré ou sévère
- Type 3 : Troubles du comportement et/ou de la personnalité
- Type 4 : Déficience physique
- Type 5 : Maladies ou convalescence
- Type 6 : Déficiences visuelles
- Type 7 : Déficiences auditives
- Type 8 : Troubles des apprentissages

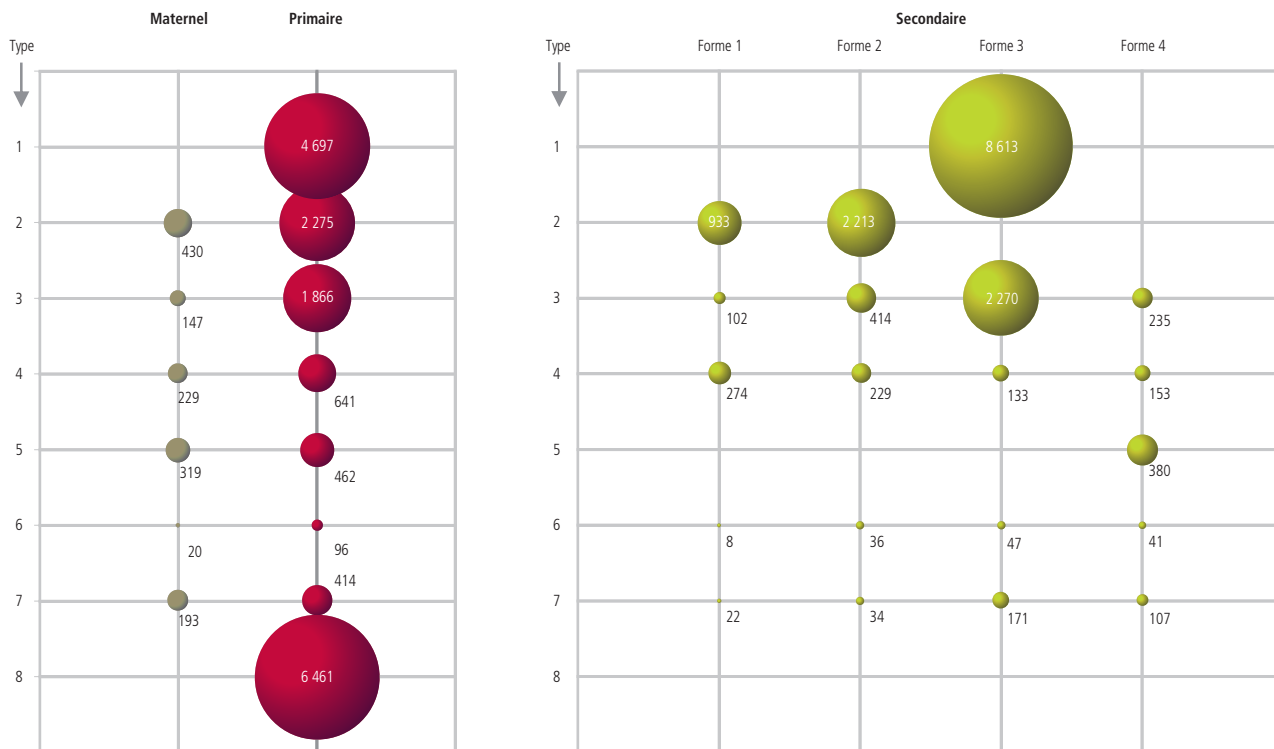
### Formes de l'enseignement secondaire spécialisé :

- Forme 1 : Enseignement secondaire spécialisé d'adaptation sociale
- Forme 2 : Enseignement secondaire spécialisé d'adaptation sociale et professionnelle
- Forme 3 : Enseignement secondaire professionnel spécialisé
- Forme 4 : Enseignement secondaire général, technique, artistique et professionnel de transition ou de qualification

<sup>1</sup> Le type 8 n'est organisé qu'au niveau primaire. Dans le secondaire, seule la forme 3 est organisée pour le type 1 et seules les formes 1 et 2 le sont pour le type 2.

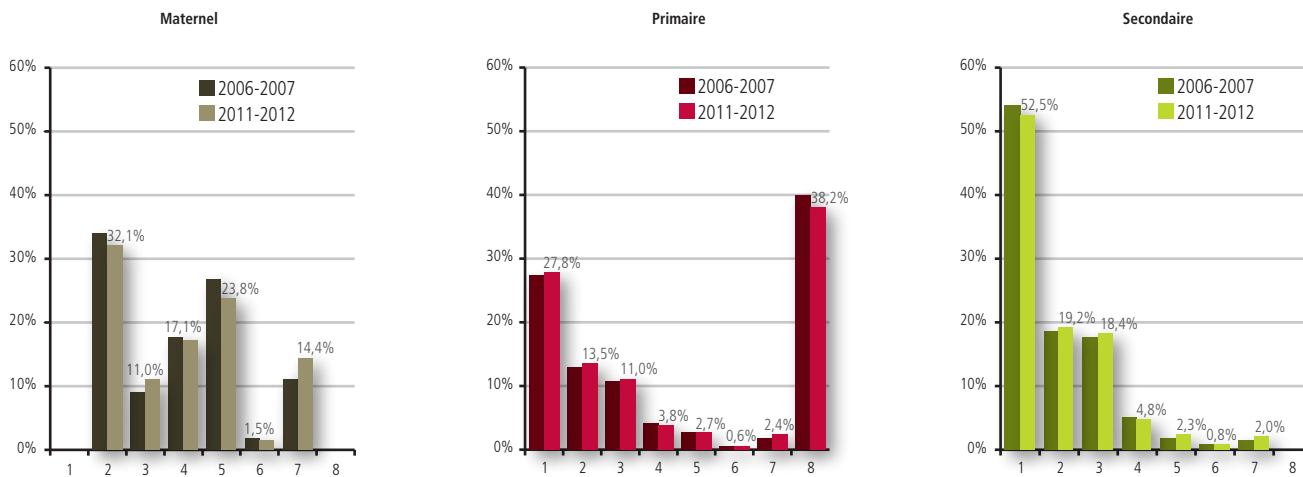


7.1 Effectifs par niveau, forme et type dans l'enseignement spécialisé en 2011-2012



En 2011-2012, 8 613 élèves sont inscrits dans la forme 3 de l'enseignement secondaire spécialisé de type 1.

7.2 Répartition relative des élèves de l'enseignement spécialisé par type de 2006-2007 à 2011-2012



En 2011-2012, parmi les élèves inscrits dans l'enseignement primaire spécialisé 38,2 % le sont dans le type 8.

Entre 2009-2010 et 2011-2012, le nombre d'élèves concernés par l'intégration a plus que doublé, passant de 512 à 1 201. C'est principalement par l'intégration permanente totale que les élèves du spécialisé sont intégrés dans l'enseignement ordinaire. C'est l'enseignement de type 7 qui intègre la plus grande part de ses élèves.

L'intégration, définie dans le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, permet à des élèves à besoins spécifiques de suivre des cours dans des classes de l'enseignement ordinaire tout en étant accompagnés par du personnel de l'enseignement spécialisé. L'intégration est accessible aux 8 types d'enseignement et peut être réalisée par tous les établissements scolaires.

Deux dimensions définissent le projet d'intégration qui unit les directions et les centres psychomédicosociaux des deux établissements concernés ainsi que les parents et l'élève. La première est la durée du projet : soit l'intégration est temporaire (un ou plusieurs moments dans l'année scolaire), soit l'intégration est permanente (l'année scolaire entière). La deuxième dimension concerne la quantité de cours suivis dans l'enseignement ordinaire : soit l'intégration est partielle (une partie des cours sont suivis) soit totale (tous les cours sont suivis). L'intégration se définit en combinant ces deux dimensions, il existe donc quatre manières d'intégrer : de manière permanente totale<sup>1</sup>, permanente partielle, temporaire totale ou temporaire partielle.

#### Évolution des quatre catégories d'intégration de 2009-2010 à 2011-2012 (fig. 8.1)

De 2009-2010 à 2011-2012, la population concernée par l'intégration a plus que doublé, passant de 512 à 1 201 élèves. Toutes les catégories d'intégration ont vu leur effectif augmenter à l'exception de l'intégration temporaire partielle. La population en intégration permanente totale est celle qui a le plus augmenté en passant 282 à 750 élèves sur la période étudiée. Cette augmentation peut s'expliquer par le fait qu'une partie des élèves inscrits en intégration permanente totale l'était déjà l'année précédente<sup>2</sup>. Les intégrations totales (partielles et temporaires) ont tendance à augmenter tandis que les intégrations partielles stagnent ou diminuent.

#### Répartition des élèves intégrés par niveau et catégorie d'intégration en 2011-2012 (fig. 8.2)

Tous niveaux confondus, c'est l'intégration permanente totale qui est la plus fréquemment mise en place. En effet, elle concerne la moitié des élèves du fondamental (50,1 %) et une grande majorité des élèves du secondaire (89,2 %). L'intégration temporaire totale est la 2<sup>e</sup> catégorie à laquelle on a le plus recours. En effet, elle concerne 43,6 % des élèves du fondamental mais seulement 10,3 % des élèves du secondaire. En d'autres mots, plus le niveau concerne des élèves âgés, plus la place relative de l'intégration permanente totale s'accroît tandis que celle de l'intégration temporaire totale diminue.

#### Part de l'intégration dans l'enseignement spécialisé par type d'enseignement en 2011-2012 (fig. 8.3)

Les enseignements de type 6 et 7 sont ceux dont la part d'élèves en intégration<sup>3</sup> est la plus élevée. Ainsi, parmi les élèves pris en charge par l'enseignement de type 7, près d'1 élève sur 5 est en intégration. Ce type d'enseignement est celui dont la part d'élèves en intégration est la plus élevée. L'enseignement de type 8 compte le plus grand nombre d'élèves accompagnés en intégration (514 élèves) en 2011-2012. Cependant, la part de ces élèves intégrés ne s'élève qu'à 7,7 % de la population de ce type d'enseignement. Les enseignements de type 1 et 3 ont une faible part d'élèves en intégration, respectivement 1,7 % et 2,3 %.

#### Part d'élèves intégrés par type d'enseignement spécialisé et par catégorie d'intégration en 2011-2012 (fig. 8.4)

L'intégration permanente totale est celle qui est la plus fréquemment utilisée quel que soit le type d'enseignement. En effet, de manière générale, plus de la moitié des élèves, si pas une grande majorité, sont en intégration permanente totale. Parmi les élèves inscrits dans l'enseignement de type 1, 81,8 % sont intégrés par cette voie et c'est le cas de 49,2 % des élèves de l'enseignement de type 8.

L'intégration temporaire totale est la 2<sup>e</sup> catégorie d'intégration qui est la plus fréquemment utilisée. La moitié des élèves de l'enseignement de type 8 suivent cette catégorie d'intégration, alors que cela ne concerne que 17,7 % des élèves de l'enseignement de type 1. L'intégration permanente partielle concerne principalement l'enseignement de type 7, 17,3 % des élèves de cet enseignement suivent leur scolarité dans cette catégorie d'intégration. L'intégration temporaire partielle est beaucoup moins fréquente.

#### Répartition des établissements d'enseignement spécialisé en fonction du nombre d'établissements partenaires de l'enseignement ordinaire, en 2011-2012 (fig. 8.5)

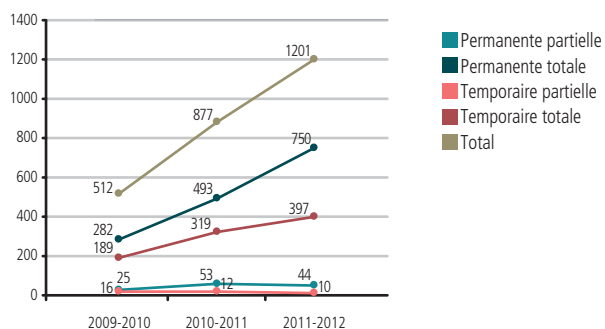
Afin que l'intégration puisse être mise en place, il est essentiel qu'un partenariat soit contractualisé (réalisé) entre une école de l'enseignement spécialisé, qui accompagne un ou plusieurs élèves en intégration, et une école de l'enseignement ordinaire, qui le/les accueille. En 2011-2012, sur les 117 établissements d'enseignement spécialisé qui ont pratiqué l'intégration, 37 d'entre eux ont un partenariat avec un seul établissement de l'enseignement ordinaire. Une majorité des établissements spécialisés concernés par l'intégration compte moins de 4 établissements partenaires. Un nombre plus restreint d'établissements comptabilise plus d'une dizaine d'établissements partenaires.

1 Administrativement, l'intégration permanente totale se distingue des autres types d'intégration à deux niveaux. Tout d'abord, l'élève en intégration permanente totale est inscrit dans l'école d'enseignement ordinaire, alors que celui inscrit dans un des autres types d'intégration relève de l'enseignement spécialisé. Ensuite, pour être en intégration permanente totale, l'élève doit être inscrit dans l'enseignement spécialisé au 15 janvier de l'année scolaire précédant son intégration.

2 Parmi les 750 intégrations permanentes totales comptabilisées en 2011-2012, 73 % des élèves étaient déjà intégrés l'année précédente.

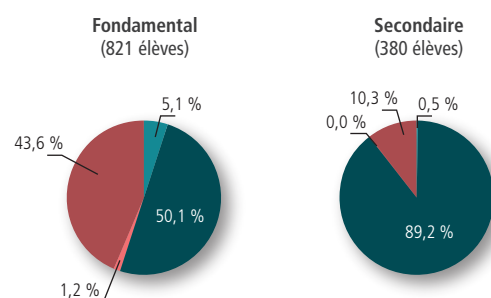
3 Pour calculer la part des élèves en intégration, il a été pris en compte les élèves régulièrement inscrits et les élèves en intégration permanente totale.

### 8.1 Évolution des 4 catégories d'intégration de 2009-2010 à 2011-2012



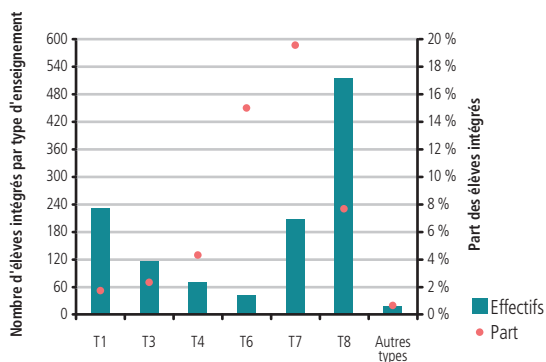
En 2011-2012, 397 élèves sont en intégration temporaire totale.

### 8.2 Répartition des élèves intégrés par niveau et catégorie d'intégration en 2011-2012



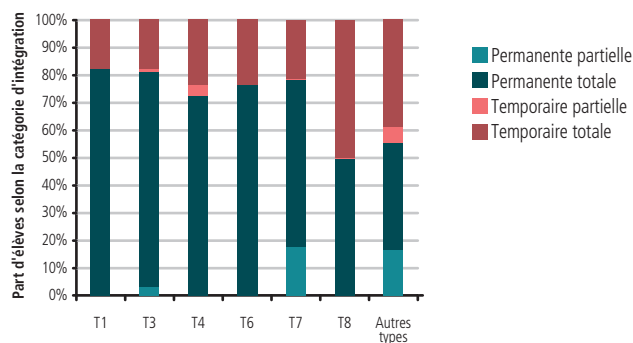
En 2011-2012, l'intégration permanente totale au niveau du fondamental concerne 50,1 % des élèves bénéficiant de l'intégration.

### 8.3 Part de l'intégration dans l'enseignement spécialisé par type d'enseignement en 2011-2012



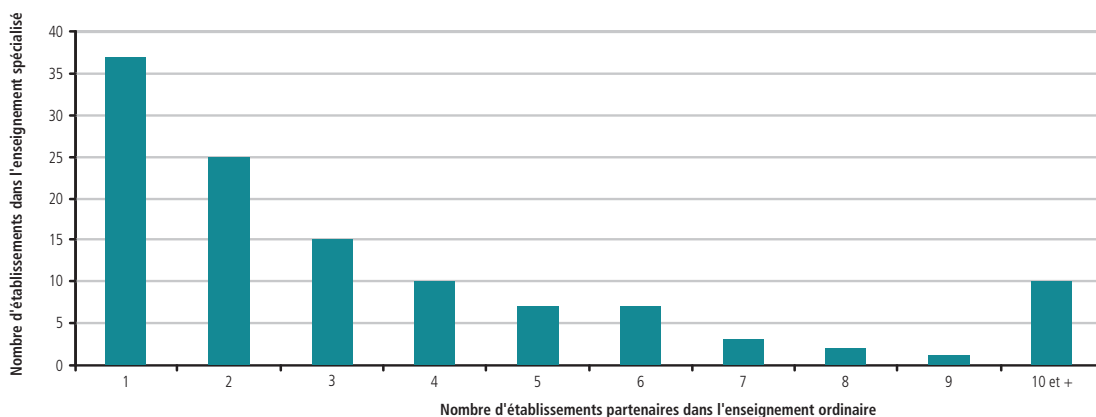
Parmi les élèves relevant de l'enseignement de type 7, 19,5 % sont en intégration, ce qui correspond à 208 élèves.

### 8.4 Part d'élèves intégrés par type d'enseignement spécialisé et par catégorie d'intégration en 2011-2012



En 2011-2012, parmi les élèves de l'enseignement de type 1 qui sont en intégration, 81,8 % le sont en intégration permanente totale.

### 8.5 Répartition des établissements d'enseignement spécialisé en fonction du nombre d'établissements partenaires de l'enseignement ordinaire, en 2011-2012



En 2011-2012, 37 établissements de l'enseignement spécialisé ont un partenariat avec un seul établissement de l'enseignement ordinaire.

La répartition différenciée des élèves en fonction de l'indice socioéconomique apparaît très tôt dans le parcours scolaire et s'accroît tout au long de la scolarité obligatoire.

Un indice socioéconomique (ISE) a été attribué à chaque élève de l'enseignement fondamental et secondaire, sur la base des caractéristiques socioéconomiques du quartier<sup>1</sup> où il vit.

Pour calculer cet indice composite, différentes variables<sup>2</sup> ont été retenues en relation avec les critères suivants : revenu moyen par habitant, revenu médian par habitant, niveau des diplômes, confort des logements, taux de chômage, d'activité et de bénéficiaires du revenu mensuel minimum garanti et activités professionnelles.

### Indices socioéconomiques moyens des élèves par niveau et forme d'enseignement fréquentés en 2011-2012 (fig. 9.1)

Dans l'ensemble de l'enseignement fondamental et secondaire, l'indice moyen est proche de 0.

Dans l'enseignement ordinaire, l'ISE moyen est de  $-0,04$  au niveau maternel et de  $+0,02$  au niveau primaire ; au secondaire, des différences importantes s'observent entre le plein exercice, où l'ISE moyen est de  $+0,09$ , et l'alternance (CÉFA) avec un ISE de  $-0,29$ .

L'enseignement spécialisé, quant à lui, se positionne, tous niveaux confondus, à un indice proche de  $-0,38$ .

### Indices socioéconomiques moyens des élèves dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice par année d'études<sup>3</sup>, en 2011-2012 (fig. 9.2)

Une disparité importante entre les formes de l'enseignement secondaire apparaît. Elle commence dès l'entrée dans le secondaire avec un écart important (de 0,56) entre la 1D et la 1C. Cette dispersion des ISE moyens s'accroît dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés où les élèves fréquentant la forme professionnelle ont un ISE moyen de  $-0,26$  alors que dans la forme technique de qualification, il est de  $+0,00$ . De même, pour la forme technique de transition, l'indice moyen est de  $+0,25$  et pour la forme générale il vaut  $+0,33$ .

L'orientation à l'issue de la 2<sup>e</sup> commune (2C) agit véritablement comme « gare de triage » en fonction du niveau socioéconomique des élèves pour leur choix en 3<sup>e</sup> année secondaire.

En outre, dans chaque forme d'enseignement, l'indice socioéconomique moyen progresse avec l'année d'études. Cela peut s'expliquer par la sortie, durant le parcours scolaire, d'élèves socioéconomiquement défavorisés, ou encore par une possible augmentation de la moyenne de l'indice dans d'autres formes d'enseignement, si des élèves socioéconomiquement plus favorisés y sont réorientés.

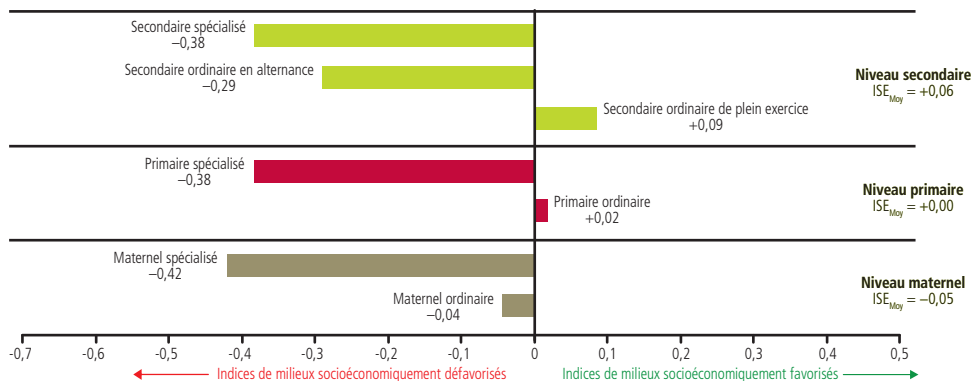
1 Un quartier ou secteur statistique est la plus petite entité administrative pour laquelle des données socioéconomiques et administratives sont disponibles.

2 En application de l'arrêté du 17 juin 2010 du Gouvernement de la Communauté française approuvant le choix des variables et la formule de calcul de l'indice socioéconomique de chaque secteur statistique, pour chaque quartier, l'indice composite socioéconomique est calculé sur la base des 11 variables socioéconomiques suivantes (avec indication de la dernière année disponible par variable) : (1) revenu moyen par habitant en euros (2006) ; (2) revenu médian par ménage en euros (2006) ; (3) part des ménages avec enfant dont une personne au moins dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les ménages avec enfant (2001) ; (4) part des personnes ayant terminé leurs études qui disposent au moins d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les personnes ayant achevé leurs études (2001) ; (5) part des logements disposant du grand confort (...) / total des logements (2001) ; (6) part des enfants de moins de 18 ans vivant dans un logement suroccupé (2001) ; (7) taux d'activité des femmes : ensemble des femmes occupant un emploi / femmes de 30 à 60 ans (2006) ; (8) taux de chômage : ensemble des demandeurs d'emploi (y compris non rémunérés) parmi les personnes présentes sur le marché du travail (2006) ; (9) taux de bénéficiaires d'une aide du CPAS donnant lieu à un transfert fédéral (2006) ; (10) part des secteurs d'activité tertiaire NACE de bas niveau (...) (2003) ; (11) part des secteurs d'activité tertiaire NACE de haut niveau (...) (2003).

La formule de calcul prend en compte les dernières données statistiques disponibles, et ce pour les seuls secteurs statistiques de la région bilingue de Bruxelles-Capitale et de la région de langue française, comme le prescrit l'article 4 du décret du 27 mars 2002.

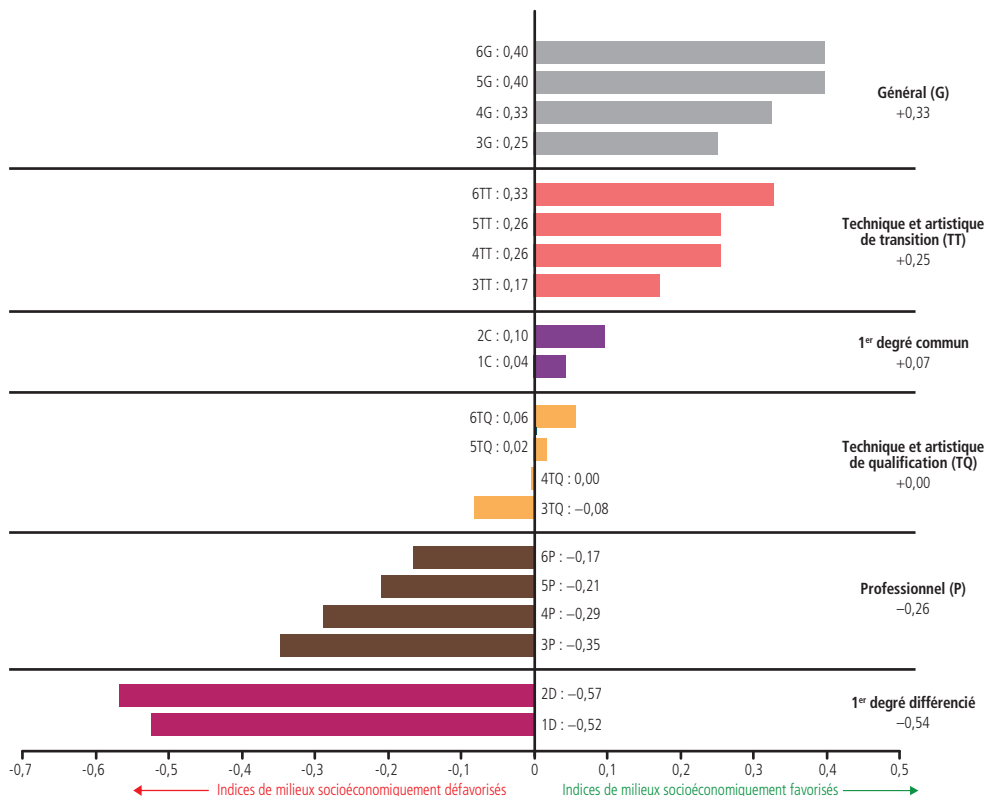
3 Il n'a pas été possible d'inclure les chiffres de population de l'enseignement secondaire spécialisé et en alternance, car ils ne sont pas disponibles par année d'études. De même ne sont pas inclus dans la figure 9.2 les élèves fréquentant une 3<sup>e</sup> année d'orientation.

9.1 Indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves des différents niveaux et formes de l'enseignement fondamental et secondaire (de plein exercice et en alternance) – Année scolaire 2011-2012



En 2011-2012, l'indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves de l'enseignement primaire ordinaire est de +0,02, alors que cet indice est de -0,38 pour les quartiers où résident les élèves de l'enseignement primaire spécialisé.

9.2 Indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves des différentes années d'études et formes de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice – Année scolaire 2011-2012



En 2011-2012, l'indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves de 1D est de -0,52 alors que cet indice atteint +0,40 pour les quartiers où résident les élèves de 6G.

# 10 Publics des différents secteurs de l'enseignement secondaire technique et professionnel

Dans l'enseignement de plein exercice, dans les formes technique de transition, technique de qualification et professionnelle, une majorité d'élèves choisissent une option dans le secteur « service aux personnes ». Dans les CÉFA, l'option « économie » est suivie par une majorité d'élèves. Des choix de secteurs d'études contrastés s'observent entre garçons et filles.

Cet indicateur dresse un portrait des publics de l'enseignement secondaire ordinaire dans trois formes d'enseignement<sup>1</sup> : technique de transition<sup>2</sup>, technique de qualification<sup>2</sup> et professionnelle, dans le plein exercice et dans l'alternance.

## Répartition des élèves, selon le sexe, dans la section de qualification selon le secteur de l'option groupée suivie (fig. 10.1)

Dans la forme technique de qualification, le secteur « service aux personnes »<sup>3</sup> est choisi par un élève sur 3 (35,2 %) ; 71 % de ces élèves sont des filles. On relève également, dans l'enseignement technique de qualification, la fréquentation importante des secteurs « économie » et, dans une moindre mesure, « industrie ». Si certains secteurs présentent une mixité presque parfaite (« économie » et « sciences appliquées »), d'autres révèlent des choix contrastés entre filles et garçons : les filles dans les secteurs « habillement » (92 %) et « services aux personnes » (71 %), les garçons dans les secteurs « industrie » (97 %) et « construction » (96 %).

Dans l'enseignement professionnel, le secteur « service aux personnes »<sup>4</sup> est, comme dans l'enseignement technique de qualification, le plus fréquenté : 30,6 % des élèves choisissent ce secteur, dont 91 % sont des filles. On note la part plus importante prise par les secteurs « industrie », « construction » et « économie » dans l'enseignement professionnel. Les contrastes des choix entre garçons et filles sont très marqués dans les secteurs « industrie », « construction », « habillement » et « service aux personnes » de l'enseignement professionnel.

## Répartition des élèves, selon le sexe, dans l'enseignement secondaire technique de transition selon le secteur de l'option groupée suivie (fig. 10.2)

Dans la forme technique de transition, 2 élèves sur 5 choisissent le secteur « service aux personnes »<sup>5</sup> et 1 élève sur 4 fréquente le secteur « sciences appliquées ». Les filles sont plus nombreuses que les garçons dans les domaines artistiques : « arts appliqués » (66 %), « beaux-arts » (67 %) et « humanités artistiques » (66 %). Le secteur « service aux personnes » présente, dans cette forme, une parité filles-garçons.

## Répartition des élèves, selon le sexe, dans l'enseignement en alternance selon le secteur de l'option groupée suivie (fig. 10.3)

Dans l'enseignement secondaire en alternance, les secteurs « économie » et « construction »<sup>6</sup> attirent une part importante des élèves : 1 élève sur 3 s'oriente vers un de ces deux secteurs. L'orientation vers les secteurs se différencie selon le genre : d'une part, il y a une présence féminine plus importante dans le secteur « économie » et « services aux personnes », d'autre part, la présence masculine est plus marquée dans les secteurs « industrie », « construction », « hôtellerie », « agronomie » et « sciences appliquées ».

1 Les options de base de l'enseignement général ne sont pas reprises ici, car un élève peut être inscrit dans plusieurs options de base, par exemple « latin » (4 heures) et « mathématiques » (6 heures), ce qui induit un nombre d'inscriptions supérieur au nombre d'élèves et ne permet donc pas de comparaison avec les autres formes.

2 Les effectifs de la forme artistique de transition sont inclus dans la forme technique de transition (secteur « beaux-arts ») ; de même l'artistique de qualification, est inclus dans le technique de qualification.

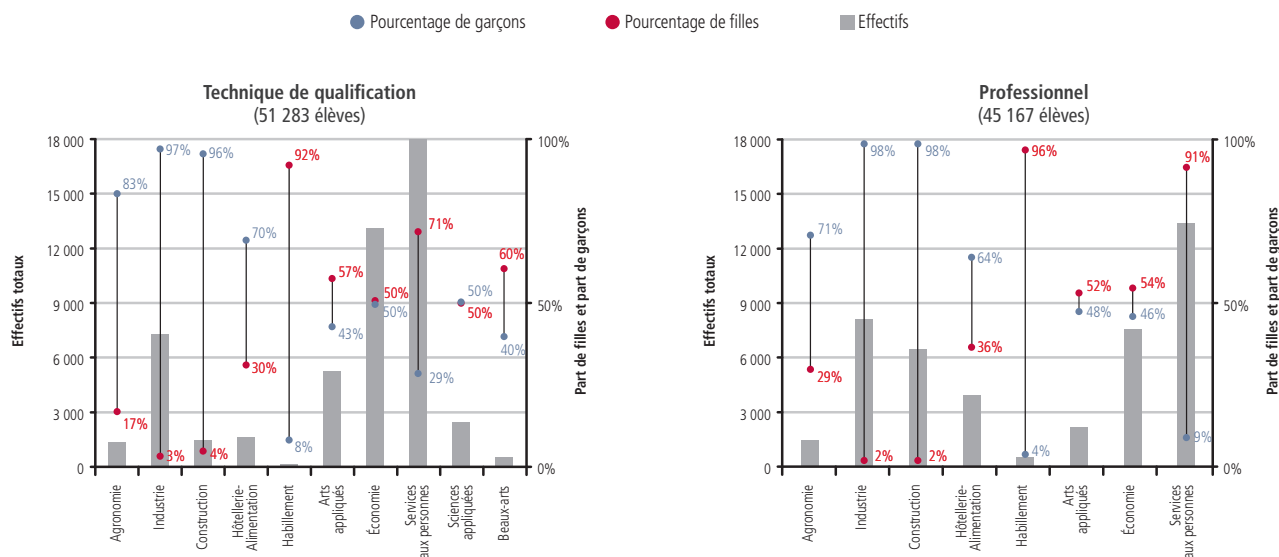
3 Parmi les options de ce secteur figurent en bonne place dans le choix des élèves les options « techniques sociales et d'animation » (55 %) et « agent d'éducation » (20 %).

4 Dans la forme professionnelle, la majorité des élèves ayant choisi ce secteur se retrouvent dans 5 options : « services sociaux », « coiffure », « auxiliaire familial-e et sanitaire » et « puériculture ».

5 Parmi les options de ce secteur figurent dans le choix des élèves les options « sciences sociales et éducatives » (52 %) et « éducation physique » (32 %).

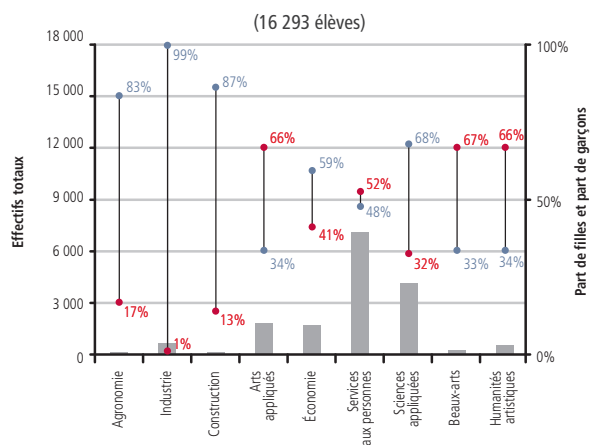
6 En ce qui concerne les élèves inscrits dans le secteur « économie », 45 % choisissent l'option groupée « auxiliaire de magasin ». Pour ceux inscrits dans le secteur « construction », 30 % choisissent l'option groupée « maçon ».

10.1 Répartition des élèves, selon le sexe, dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire technique de qualification et professionnel de plein exercice selon le secteur de l'option groupée suivie – Année scolaire 2011-2012



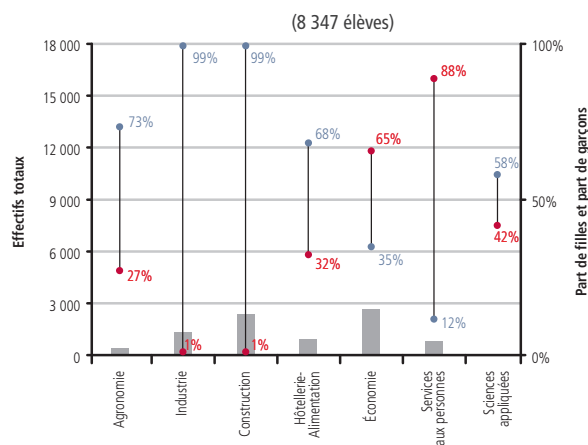
En 2011-2012, il y a 13 154 élèves fréquentant l'option du secteur « économie » dans la forme technique de qualification ; 50 % de ces élèves sont des filles.

10.2 Répartition des élèves, selon le sexe, dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire technique de transition selon le secteur de l'option groupée – Année scolaire 2011-2012



En 2011-2012, 1 804 élèves fréquentent le secteur « arts appliqués » de la forme technique de transition ; 34 % de ces élèves sont des garçons.

10.3 Répartition des élèves, selon le sexe, dans l'enseignement secondaire ordinaire en alternance selon le secteur de l'option groupée – Année scolaire 2011-2012



En 2011-2012, 2 595 élèves fréquentant l'enseignement en alternance sont inscrits dans le secteur « économie » ; 65 % de ces élèves sont des filles.

# Publics des Centres d'Éducation et de Formation en Alternance (CÉFA)

La population scolaire des CÉFA tend à diminuer légèrement ces dernières années. Une grande partie du public commence l'enseignement en alternance à 16 ans en provenance de l'enseignement professionnel et est caractérisée par une présence plus importante de garçons.

Les centres d'enseignement à horaire réduit (CEHR) ont vu le jour en 1984, à la suite de l'allongement de la scolarité obligatoire de 14 à 18 ans instaurée en 1983. Ils ont fait place aux Centres d'Éducation et de Formation en Alternance (CÉFA)<sup>1</sup> à la suite du décret du 3 juillet 1991 qui précise leurs missions et leurs objectifs pédagogiques et d'insertion socioprofessionnelle (contrat ou convention en entreprise, nombre d'heures de cours, parcours d'insertion, certification).

Les CÉFA offrent aux élèves une alternative à la scolarité traditionnelle de l'enseignement secondaire de plein exercice puisqu'ils permettent à ceux-ci de combiner formation générale et formation par le travail en entreprise. L'enseignement en alternance s'organise aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement professionnel et au 3<sup>e</sup> degré de l'enseignement technique de qualification. Il est sanctionné selon les cas par une attestation de compétences professionnelles, un certificat de qualification (CQ6 ou CQ7), un certificat d'études du second degré ou de 6<sup>e</sup> professionnelle (CE2D, CE6P) ou un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

## Évolution des effectifs des élèves en alternance et part de l'enseignement en alternance dans l'enseignement qualifiant (fig. 11.1)

L'enseignement en alternance (CÉFA) a augmenté ses effectifs<sup>2</sup> de 40 % entre 2002-2003 et 2008-2009. Depuis 2009-2010, on constate une légère diminution avec un effectif de 8 581 élèves en 2011-2012. Cependant, la part des élèves en alternance, parmi les élèves suivant l'enseignement qualifiant, est en constante augmentation, passant de 6,0 % en 2002-2003 à 7,8 % en 2011-2012, du fait d'une diminution des effectifs dans l'enseignement qualifiant.

Sur les 10 dernières années, le nombre de filles inscrites en alternance est inférieur à celui des garçons même s'il a augmenté sur cette période : on compte, en 2011-2012, 2 893 filles et 5 688 garçons.

## Âge d'entrée en alternance (fig. 11.2)

En 2011-2012, la majorité des élèves entrants pour la 1<sup>re</sup> fois dans un CÉFA sont âgés de 16 ans : 492 filles et 848 garçons. Le 2<sup>e</sup> groupe d'âge entrant qui est largement représenté est celui des élèves de 17 ans (507 filles ; 816 garçons). Lors de l'entrée en CÉFA, un nombre non négligeable d'élèves sont âgés, d'une part, de 15 ans (815 élèves), âge minimal requis pour commencer ce type de formation<sup>3</sup>, et d'autre part, de 18 ans (580 élèves). Quel que soit l'âge, les garçons sont toujours surreprésentés par rapport aux filles, comme observé dans l'enseignement de qualification<sup>4</sup>.

## Origine des élèves entrés pour la 1<sup>re</sup> fois dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'alternance (CÉFA) en 2011-2012 (fig. 11.3)

Les élèves entrant pour la 1<sup>re</sup> fois dans le 2<sup>e</sup> degré de l'enseignement en alternance en 2011-2012 proviennent majoritairement d'une 3P (32,3 %). Parmi les nouveaux entrants, il y a une part non négligeable d'élèves dont on ne connaît pas l'origine scolaire<sup>5</sup> (16,5 %). Il y a 9,9 % venant d'une 2C, 7,2 % d'une 4P et 6,0 % d'une 1S.

Concernant les élèves entrant pour la 1<sup>re</sup> fois dans le 3<sup>e</sup> degré de l'enseignement en l'alternance en 2011-2012, 67,4 % proviennent du professionnel (21,6 % de 4P, 19,4 % de 5P, 25,1 % de 6P et 1,4 % de 7P). Ils sont 19,4 % à venir de technique de qualification (6,7 % de 4TQ, 5,8 % de 5TQ et 6,8 % de 6TQ). Cette même année, il y a 9,8 % dont on ne connaît pas l'origine scolaire l'année précédente.

1 L'institut wallon de formation en alternance pour les indépendantes et petites entreprises (IFAPME) et l'Espace formation PME (EFP) à Bruxelles organisent également des formations en alternance pour les élèves à partir de 15 ans, mais ceux-ci ne sont pas comptabilisés ici.

2 Les effectifs fournis ici se basent sur le comptage du 15 janvier. Cependant, un élève peut commencer une formation en alternance en cours d'année scolaire.

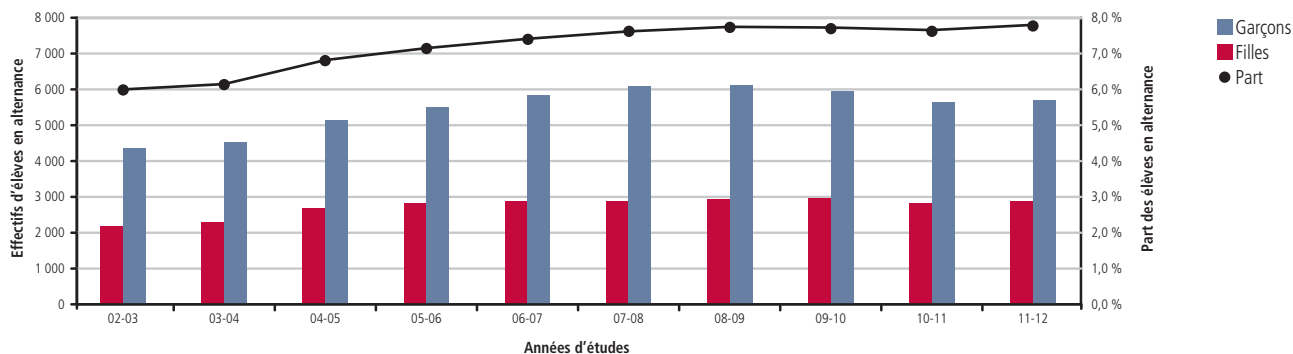
3 Pour avoir accès à l'enseignement en alternance, il faut que l'élève soit âgé au minimum de 15 ans et qu'il ait effectué 2 ans dans le 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire.

4 Voir l'indicateur 4 : *Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire*.

5 Les élèves dont on ne connaît pas l'origine scolaire sont ceux qui n'étaient pas présents l'année précédente dans la base de données.

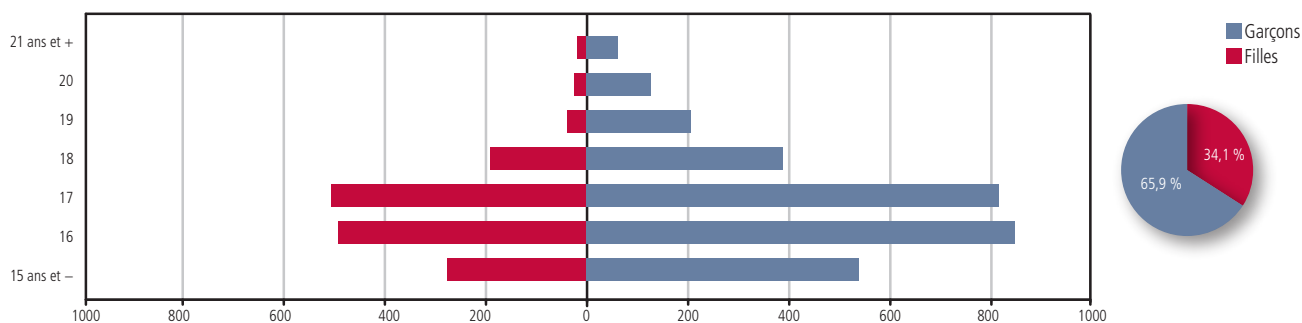


11.1 Évolution des effectifs des élèves en alternance (CÉFA) par sexe et part de l'alternance dans l'enseignement qualifiant (de 2002-2003 à 2011-2012)



En 2011-2012, il y a 2 893 filles et 5 688 garçons qui suivent l'enseignement en alternance. Parmi les élèves suivant de l'enseignement qualifiant, 7,8 % le font dans l'alternance.

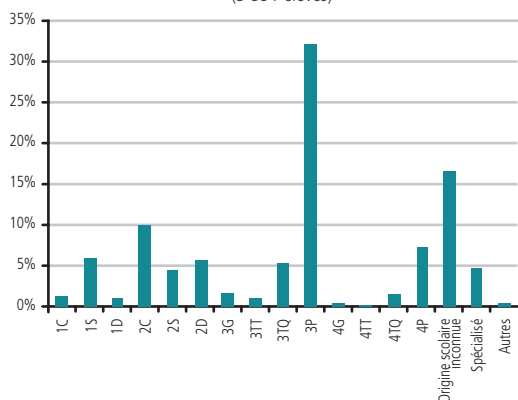
11.2 Âge d'entrée en alternance (CÉFA)



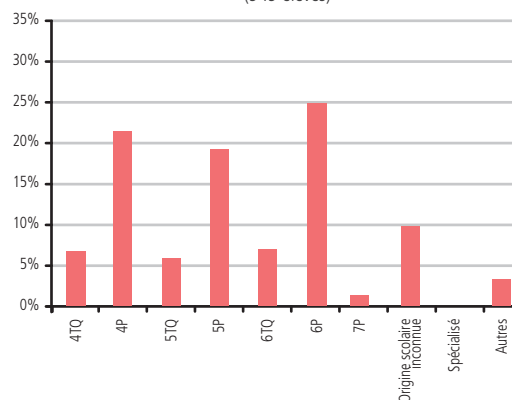
En 2011-2012, 492 filles et 848 garçons âgés de 16 ans suivent pour le 1<sup>er</sup> fois l'enseignement en alternance.

11.3 Origine des élèves entrés pour la 1<sup>re</sup> fois dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'alternance (CÉFA) en 2011-2012

Origine des élèves entrés dans le 2<sup>e</sup> degré de l'alternance (3 591 élèves)



Origine des élèves entrés dans le 3<sup>e</sup> degré de l'alternance (949 élèves)



En 2011-2012, 32,3 % des élèves inscrits pour la 1<sup>re</sup> fois dans le 2<sup>e</sup> degré de l'alternance proviennent de 3P.

# 12 Immersion linguistique dans l'enseignement secondaire ordinaire

Sur une période de 5 ans, la population de l'enseignement secondaire ordinaire suivant un apprentissage par immersion a pratiquement triplé. En parallèle, le nombre d'implantations proposant l'immersion est passé de 53 à 109. Des particularités selon les provinces sont à constater. Par exemple, la part des élèves en immersion ainsi que celle des implantations en immersion est la plus importante dans le Brabant wallon. La langue cible la plus souvent choisie par les écoles secondaires est le néerlandais.

L'apprentissage par immersion<sup>1</sup> dans l'enseignement secondaire ordinaire est défini par l'organisation d'une partie des cours et activités pédagogiques dans une langue moderne autre que le français. Les lois linguistiques imposent des obligations en matière d'enseignement d'une seconde langue. Les trois langues dans lesquelles peut être organisé un apprentissage par immersion en Fédération Wallonie-Bruxelles sont : le néerlandais, l'allemand et l'anglais. Les établissements en Région wallonne peuvent choisir une ou deux langues parmi les trois proposées. Cependant, les établissements de la Région de Bruxelles-Capitale ne peuvent organiser l'apprentissage par immersion qu'en néerlandais, en tous les cas jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> degré. L'apprentissage par immersion débute soit dès la 1<sup>re</sup> année soit dès la 3<sup>e</sup> année et peut être organisé dans toutes les formes d'enseignement. Cependant, il est principalement organisé dans la forme générale.

## Évolution du nombre d'implantations proposant de l'immersion par province (fig. 12.1)

Le nombre d'implantations organisant de l'immersion a augmenté entre 2006-2007 et 2011-2012, passant de 53 à 109 implantations. Cette augmentation de l'offre se manifeste principalement dans quatre provinces. Tout d'abord, le Hainaut qui compte 16 nouvelles implantations inscrites dans l'apprentissage par immersion entre 2006 et 2010, passant ainsi de 14 à 30 implantations. Ensuite, Liège qui passe de 8 à 22 implantations. Les provinces de Luxembourg et de Namur comptent chacune 6 nouvelles implantations sur la même période.

## Évolution du nombre d'élèves en immersion par province (fig. 12.2)

Le nombre d'élèves inscrits en immersion a fortement augmenté entre 2006-2007 et 2011-2012<sup>2</sup>, passant de 3 300 à 9 853 élèves. Toutes les provinces ont vu leurs effectifs augmenter sur cette même période. C'est à Bruxelles et dans le Brabant wallon que l'on constate la plus forte croissance avec une augmentation respective de 1 668 et de 1 605 élèves.

## Répartition des implantations proposant de l'immersion selon les provinces et la langue d'immersion (fig. 12.3)

La part des implantations<sup>3</sup> organisant de l'immersion en Fédération Wallonie-Bruxelles est de 15,9 %. En Brabant wallon, 28,6 % des implantations de l'enseignement secondaire organisent un apprentissage par immersion,

soit 1 implantation sur 4. La majeure partie des implantations proposant ce type d'apprentissage le font en néerlandais. Elles représentent deux tiers de ces implantations. Le Hainaut et Bruxelles disposent de l'offre la plus importante en ce qui concerne l'apprentissage par immersion en néerlandais avec respectivement 21 et 16 implantations. Concernant l'apprentissage par immersion en anglais, les provinces de Liège et de Hainaut ont le plus d'implantations proposant ce type d'apprentissage avec respectivement 10 et 8 implantations. Une plus grande diversité de l'offre est présente dans les provinces de Liège et de Namur, où les trois langues d'apprentissage en immersion sont présentes.

## Répartition des élèves suivant l'enseignement en immersion selon les provinces et la langue d'immersion (fig. 12.4)

En 2011-2012, 9 853 élèves sont en immersion en Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, soit une part de 2,9 %. Le Brabant wallon et le Luxembourg sont les deux provinces ayant les parts les plus importantes d'élèves inscrits en immersion sur leur territoire, respectivement 6,1 % (1 794 élèves) et 4,1 % (1 008 élèves). Namur compte la part d'élèves la moins élevée avec 1,3 % (529 élèves). La majeure partie des élèves suivant un apprentissage par immersion le font en néerlandais (6 153 élèves). L'immersion en allemand est la moins fréquente et uniquement présente dans les provinces de Liège et de Luxembourg. Les deux provinces qui regroupent le plus d'élèves suivant un apprentissage par immersion sont Liège (607 en néerlandais, 448 en allemand et 1 399 en anglais) et le Hainaut (1 724 en néerlandais et 317 en anglais).

## Effectifs des élèves en immersion et nombre d'implantations par année d'études (fig. 12.5)

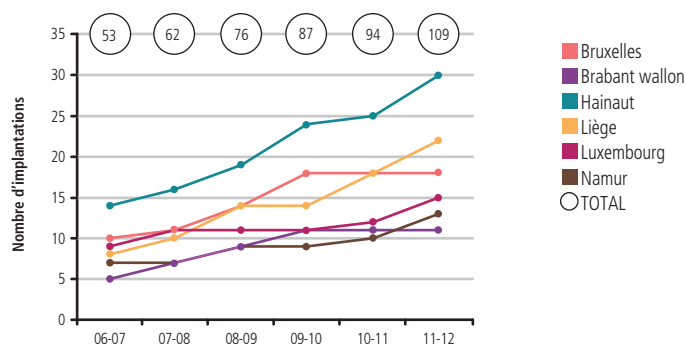
Le nombre d'élèves suivant un apprentissage par immersion décroît au fur et à mesure des années d'études ainsi que le nombre d'implantations<sup>3</sup> qui les organise. Les écoles entreprenant le projet d'immersion commencent en ouvrant une ou plusieurs classes soit en 1<sup>re</sup> année, soit en 3<sup>e</sup> année. L'année suivante, elles créeront une ou plusieurs classes de 2<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> secondaire selon les cas et ainsi de suite. La croissance observée dans les 1<sup>res</sup> années d'études se répercutera dans les années d'études ultérieures et donc, dans les années à venir. Quelle que soit l'année d'étude, l'enseignement par immersion en néerlandais est le plus fréquenté.

1 L'apprentissage par immersion a été autorisé par le décret du 13 juillet 1998 portant sur l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire. Ensuite, il a été complété et modifié par les décrets du 17 juillet 2003 portant sur des dispositions générales relatives à l'enseignement en langue d'immersion et diverses mesures en matière d'enseignement et du 11 mai 2007 relatif à l'enseignement en immersion linguistique.

2 Les données des effectifs des élèves pour l'année 2007-2008 ne sont pas disponibles.

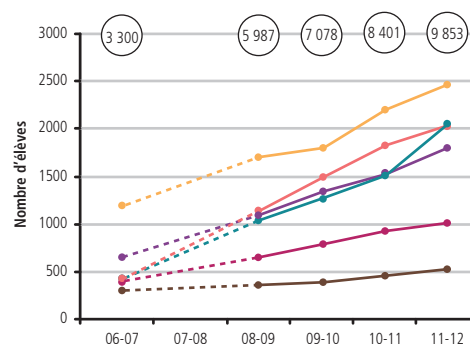
3 Les implantations organisant, en leur sein, l'apprentissage en immersion dans deux différentes langues ont été comptabilisées deux fois.

### 12.1 Évolution du nombre d'implantations proposant l'immersion par province de 2006-2007 à 2011-2012



En 2006-2007, le Hainaut compte 14 implantations secondaires organisant de l'enseignement en immersion. En 2011-2012, cette même province en compte 30.

### 12.2 Évolution du nombre d'élèves suivant l'enseignement en immersion par province de 2006-2007 à 2011-2012



En 2006-2007, la province de Liège compte 1 202 élèves inscrits dans l'enseignement en immersion. En 2011-2012, cette même province en compte 2 454.

### 12.3 Répartition des implantations proposant de l'immersion selon les provinces et la langue d'immersion en 2011-2012

	Néerlandais	Allemand	Anglais	TOTAL	Part des implantations en immersion
Bruxelles	16	0	2	18	12,9 %
Brabant wallon	9	0	3	12	28,6 %
Hainaut	21	0	8	29	13,2 %
Liège	10	3	10	23	14,8 %
Luxembourg	7	2	5	14	25,9 %
Namur	12	0	4	16	16,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>5</b>	<b>32</b>	<b>112</b>	<b>15,9 %</b>

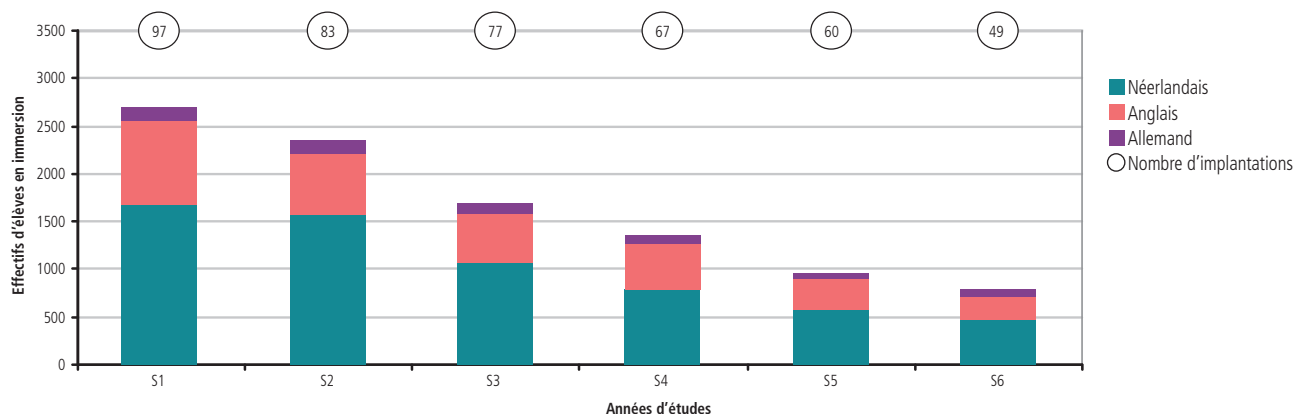
En 2011-2012, dans le Hainaut, 29 implantations du secondaire ordinaire de plein exercice organisent de l'immersion : 21 en néerlandais et 8 en anglais. La part des implantations organisant un apprentissage en immersion dans cette province s'élève à 13,2 %.

### 12.4 Répartition des élèves suivant l'enseignement en immersion selon les provinces et la langue d'immersion en 2011-2012

	Néerlandais	Allemand	Anglais	TOTAL	Part des élèves en immersion
Bruxelles	1 865	0	162	2 027	2,8 %
Brabant wallon	1 231	0	563	1 794	6,1 %
Hainaut	1 724	0	317	2 041	2,0 %
Liège	607	448	1 399	2 454	3,3 %
Luxembourg	334	184	490	1 008	4,0 %
Namur	392	0	137	529	1,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 153</b>	<b>632</b>	<b>3 068</b>	<b>9 853</b>	<b>2,9 %</b>

En 2011-2012, dans la province de Liège, 2 454 élèves suivent l'apprentissage en immersion dont 607 en néerlandais, 448 en allemand et 1 399 en anglais. La part d'élèves suivant l'apprentissage en immersion dans cette province s'élève à 3,3 %.

### 12.5 Effectifs des élèves en immersion et nombre d'implantations par année d'études en 2011-2012



En 2011-2012, en 6<sup>e</sup> secondaire, 466 élèves sont inscrits dans l'enseignement en immersion en néerlandais, 250 en anglais et 80 en allemand. On compte 49 implantations qui organisent une 6<sup>e</sup> année du secondaire en immersion.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les élèves réalisent « normalement » un parcours de douze ans dans l'enseignement obligatoire. Une proportion importante d'élèves s'écarte de cette norme.

En 2011-2012, en moyenne, près d'1 élève sur 5 est en retard scolaire dans l'enseignement primaire et c'est le cas de près d'1 élève sur 2 en fin de secondaire.

Ces proportions ont évolué dans le temps, en relation entre autres avec certaines modifications des structures de l'enseignement.

Des différences s'observent également selon le sexe et les formes d'enseignement choisies.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, un enfant ayant 6 ans durant l'année civile entre en première année primaire. Après un parcours de douze ans, il doit sortir de l'enseignement secondaire l'année de ses 18 ans. Cela est loin d'être le cas le plus fréquent : sur l'ensemble du parcours, on observe un pourcentage élevé d'élèves présentant un retard scolaire<sup>1</sup>.

#### Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire – Année scolaire 2011-2012 (fig. 13.1)

La progression du retard scolaire est quasi linéaire dès la 3<sup>e</sup> maternelle<sup>2</sup> (M3) : en 5<sup>e</sup> primaire (P5), près d'1 élève sur 4 est en retard ; en 3<sup>e</sup> secondaire (S3), c'est le cas pour plus d'1 élève sur 2. Il y a néanmoins deux sauts importants : d'une part entre la P6 et la S1 (de 21 % à 40 % de retard), puis d'autre part entre la S2 et la S3 (le retard passe de 40 % à 54 %). Dans l'enseignement primaire, on peut réaliser le parcours en 6 ans, voire 7 et exceptionnellement en 8 ans<sup>3</sup>. De ce fait, un certain nombre d'élèves peuvent quitter prématurément la 5<sup>e</sup> ou même la 4<sup>e</sup> primaire pour entrer en S1. Ceci peut expliquer le taux de retard moins important en P6. De même, la diminution du retard scolaire en 6<sup>e</sup> secondaire de plein exercice peut s'expliquer par les départs vers l'enseignement ou la formation en alternance et les abandons, principalement pour des élèves ayant atteint l'âge de 18 ans, limite de l'obligation scolaire.

#### Évolution du taux de retard scolaire par sexe dans l'enseignement ordinaire – Années 1988-1989 à 2011-2012 (fig. 13.2)

Durant les 24 dernières années, en moyenne, près d'1 élève sur 5 est en retard scolaire en primaire et près d'1 sur 2 en secondaire. On observe une diminution lente et continue du taux de retard puis une inversion de la tendance, à partir de 1999-2000 dans le primaire et 2001-2002 dans le secondaire. Invariablement, les garçons sont plus en retard que les filles et cette différence se maintient durant le parcours scolaire.

#### Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire – Années 1988-1989 à 2011-2012 (fig. 13.3)

Le graphique reprend les années d'études où se produit un retard scolaire important : début et fin de primaire (en P1 et en P5, vu la particularité notée en P6) ainsi que, dans l'enseignement secondaire, au 1<sup>er</sup> degré (S1 et S2), qui a connu plusieurs réformes, et au début des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés (S3 et S5), moments d'orientation scolaire. En moyenne, en P1, plus d'1 élève sur 10 est en retard scolaire et près d'1 sur 4 en P5. En S1, on passe de 40 % de retard en 1988-1989 à un minimum de 25 % en 2000-2001 puis à un nouveau pic de 40 % en 2011-2012. Cette variation se répercute sur les taux observés en S2 : 52 % en 1988-1989, un minimum de 31 % en 1999-2000 et 40 % en 2011-2012. En 1995-1996, la diminution nette du retard scolaire en début de secondaire (et ses effets sur le reste du parcours) peut s'expliquer comme une conséquence de la réforme instaurée dans le 1<sup>er</sup> degré<sup>4</sup>, lequel doit s'effectuer en un maximum de trois ans. Une modification de cette réforme<sup>5</sup> a, depuis 2001-2002, inversé la tendance en 1<sup>er</sup> année. Le faible impact de cette réforme sur la fin du secondaire suggère une production simultanée et plus importante de retard scolaire en S4, S5 et S6 après 2002.

#### Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire selon la forme et le sexe en 6<sup>e</sup> année primaire, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années secondaires – Année scolaire 2011-2012 (fig. 13.4)

Les différences dans la structure des retards en fonction des formes choisies sont importantes. Le retard moyen en 3<sup>e</sup> dans la forme générale est de 28 % ; il s'élève à 59 % dans le technique de transition, à 79 % dans le technique de qualification et 87 % dans le professionnel. Les filles sont systématiquement plus à l'heure que les garçons, sauf dans la forme professionnelle. Les taux de retard progressent encore en 5<sup>e</sup> secondaire. Sur base de la distribution des retards scolaires, on peut conclure qu'un phénomène de relégation apparaît à l'entrée du 2<sup>e</sup> degré, moment de l'orientation, et se renforce à l'abord du 3<sup>e</sup> degré, moment de confirmation de la section et de la forme choisies.

1 Il ne s'agit pas ici d'une mesure d'un retard par rapport à l'apprentissage mais bien par rapport à l'âge légal de la scolarisation. Ainsi, un enfant maintenu en maternelle à 6 ans et entrant en 1<sup>er</sup> primaire l'année où il atteint 7 ans est considéré en retard durant toute sa scolarité même si celle-ci se passe sans redoublement. C'est ainsi qu'un élève sera dit « à l'heure » s'il a au plus l'âge légal de scolarisation dans l'année d'études où il se trouve, sinon il sera dit « en retard scolaire ».

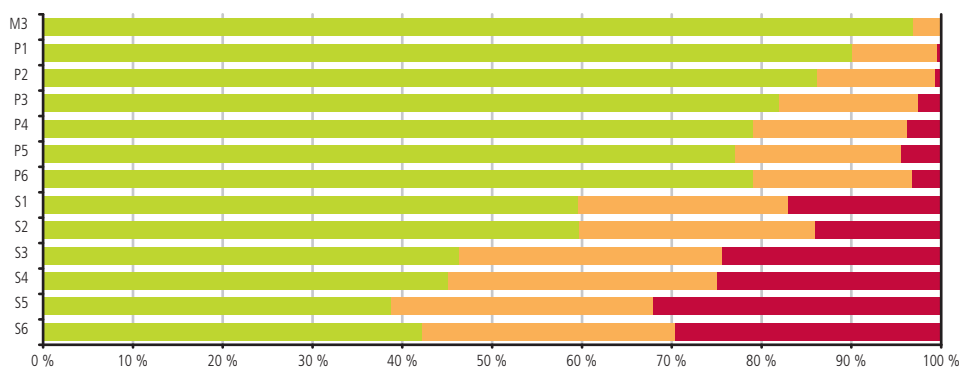
2 En 3<sup>e</sup> maternelle, le taux de retard est le rapport en pourcentage entre le nombre d'élèves de 6 ans et plus inscrits en maternelle et le nombre d'élèves de maternelle âgés de 5 ans et plus.

3 Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14/03/1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2005) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

4 Dans l'enseignement secondaire, depuis 1995-1996, une réforme du 1<sup>er</sup> degré ne permet plus le redoublement tout en permettant de réaliser ce degré en 3 ans maximum. On a donc instauré une année complémentaire en fin de 2<sup>e</sup>.

5 Depuis 2000-2001, il est également possible d'effectuer en fin de 1<sup>er</sup> cette année complémentaire.

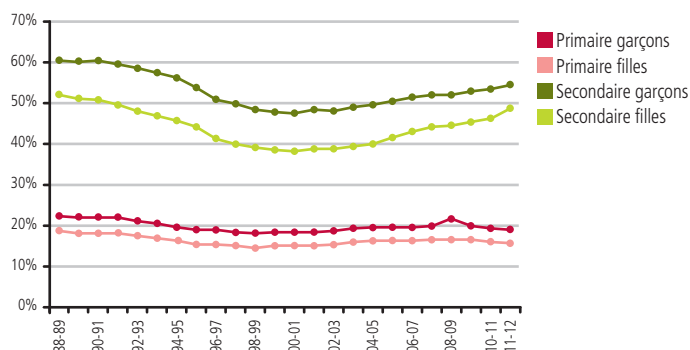
13.1 Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire – Année scolaire 2011-2012



■ À l'heure  
 ■ Retard d'un an  
 ■ Retard de deux ans et plus

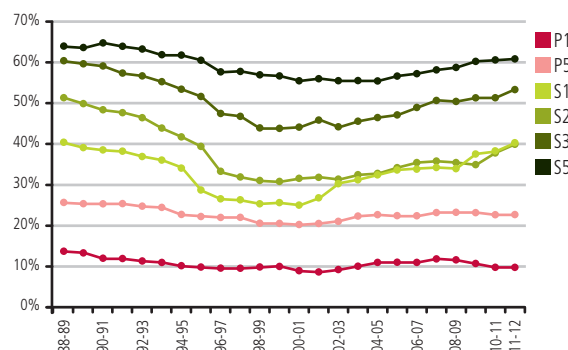
En 4<sup>e</sup> année de l'enseignement primaire ordinaire (P4), 79 % des élèves sont à l'heure, 17 % en retard scolaire d'un an, 4 % en retard de 2 ans et plus ; en 4<sup>e</sup> année du secondaire ordinaire (S4), 45 % des élèves sont à l'heure, 30 % sont en retard scolaire d'un an, 25 % de 2 ans ou plus.

13.2 Évolution du taux de retard scolaire par sexe dans l'enseignement ordinaire – Années 1988-1989 à 2011-2012



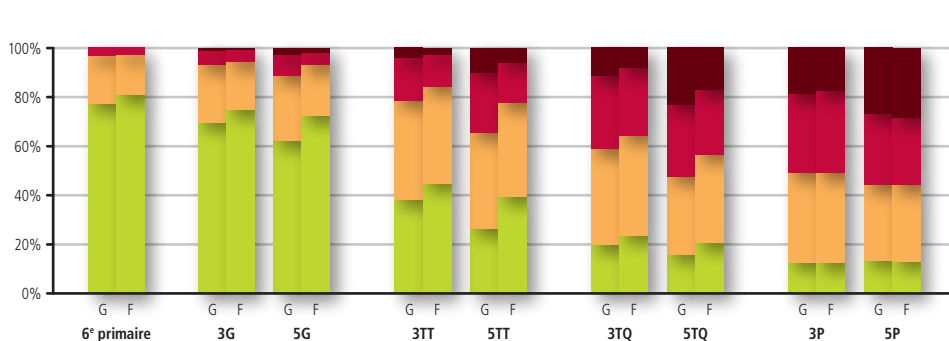
En 2011-2012, dans le primaire, 19 % des garçons et 16 % des filles sont en retard scolaire d'au moins un an ; dans le secondaire, ce sont 53 % des garçons et 49 % des filles qui sont en retard scolaire d'au moins un an.

13.3 Évolution du taux de retard scolaire dans certaines années d'études de l'enseignement ordinaire – Années 1988-1989 à 2011-2012



En 2011-2012, 10 % des élèves de 1<sup>re</sup> année primaire (P1) sont en retard et 23 % le sont en 5<sup>e</sup> primaire (P5) ; dans le secondaire ordinaire (toutes sections confondues), le taux de retard s'élève à 40 % en 1<sup>re</sup> année (S1), à 40 % en S2, à 54 % en S3 et à 61 % en S5.

13.4 Répartition des élèves à l'heure et en retard scolaire dans l'enseignement ordinaire selon la forme et le sexe en 6<sup>e</sup> année primaire, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années secondaires – Année scolaire 2011-2012



■ À l'heure  
 ■ Retard d'un an  
 ■ Retard de deux ans  
 ■ Retard de trois ans et plus

En 2011-2012, les filles présentes en 6<sup>e</sup> primaire sont à 81 % « à l'heure » ; ce taux est encore de 75 % dans les classes de 3<sup>e</sup> secondaire générale (3G) ; en 3<sup>e</sup> technique de transition (y compris la forme artistique de transition) (3TT), elles ne sont plus que 45 % ; en 3<sup>e</sup> technique de qualification (y compris la forme artistique de qualification) (3TQ) environ 24 % et en 3<sup>e</sup> professionnelle (3P) 13 %. En 5<sup>e</sup> générale (5G), 62 % des garçons sont à l'heure pour 72 % de filles.

L'étude longitudinale des taux de redoublants montre que dans une classe de l'école primaire, en moyenne, près d'1 élève sur 26 est redoublant, alors qu'à l'école secondaire, on dénombre près de 4 élèves redoublants sur 26.

Le taux de redoublants subit des variations parfois importantes au cours du temps mais aussi selon les années et les formes d'études considérées.

Cet indicateur traite de l'évolution des taux de redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice<sup>1</sup> de 1992-1993 à 2011-2012, dans l'enseignement primaire d'abord, dans le secondaire ensuite. Est considéré comme redoublant tout élève qui est inscrit deux années scolaires successives dans la même année d'études, même s'il y effectue une année complémentaire.

### Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement primaire ordinaire de 1992-1993 à 2011-2012 (fig. 14.1)

Dans le primaire, c'est en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années (P1 et P2) que le taux de redoublants est le plus élevé, respectivement 6,1 % et 4,1 % en 2011-2012. En P1, ce taux diminuait, depuis 1992-1993 jusqu'en 1999-2000, puis chuta plus fort en 2000-2001 et remonta ensuite. En P2, le taux de redoublants, relativement stable jusqu'en 1999-2000, augmenta alors. Le décret « École de la réussite »<sup>2</sup> stipule qu'à partir de 2000 l'élève doit parcourir la 1<sup>re</sup> étape (de la 3<sup>e</sup> maternelle à la 2<sup>e</sup> primaire) sans redoublement avec la possibilité de réaliser, durant cette étape, une année complémentaire, pour respecter le rythme d'apprentissage de l'enfant. Dans les faits, cette année complémentaire s'est organisée à partir de 2000-2001 après la P2 (pour 5,5 % des élèves) puis, à partir de 2005-2006, majoritairement après la P1 (pour 6,2 % des élèves).

De la P3 à la P5, les taux de redoublants varient autour de 3,7 %. Ils varient peu durant la période analysée même si on observe une tendance à la diminution jusqu'en 2000-2001 qui s'inverse à partir de 2001-2002. La P6 présente les taux de redoublants les plus bas. Une explication en serait que, sauf dérogation, les élèves de 13 ans ou ayant déjà redoublé en primaire passent directement en secondaire<sup>3</sup>. Depuis 2008-2009, le taux de redoublants diminue globalement dans l'enseignement primaire.

### Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de 1992-1993 à 2011-2012 (fig. 14.2)

L'évolution du taux de redoublants dans le 1<sup>er</sup> degré présente des caractéristiques particulières. En 1<sup>re</sup> année (S1), le taux de redoublants bascule à deux moments charnières : en 1995-1996, il chute de 8,5 à 1,9 % alors qu'en 2002-2003, après une période de stabilité, il atteint à nouveau les 8,5 %. Depuis, il a encore progressé pour atteindre 12,8 % en 2009-2010<sup>4</sup>. En S2, le taux de redoublants diminue jusqu'en 1996-1997 où il est de 6,2 %, puis augmente régulièrement

pour atteindre 10,4 % en 2002-2003, diminue à nouveau en 2003-2004 (7,4 %) et augmente de 2004-2005 à 2007-2008 (7,7 % et 8,6 %). Cette dynamique des taux de redoublants est à mettre en lien avec les réformes du 1<sup>er</sup> degré. Depuis 1995<sup>5</sup>, ce degré doit en effet être parcouru en 3 ans maximum<sup>6</sup> et une « 2CC ou 2S », année complémentaire après la 2<sup>e</sup>, a été instaurée. Depuis 2001<sup>6</sup>, il est également possible d'effectuer l'année complémentaire en fin de 1<sup>re</sup> (1AC ou 1S)<sup>7</sup>. La 1<sup>re</sup> complémentaire semble donc avoir conduit à une augmentation du retard scolaire produit à l'intérieur du degré. Depuis 2009-2010, les taux de redoublants augmentent au 1<sup>er</sup> degré pour atteindre en 2011-2012, 14,1 % en 1<sup>re</sup> et 10,6 % en 2<sup>e</sup>.

Les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire présentent des taux de redoublants proches, avec, en S3, les taux les plus élevés. Ces taux augmentent régulièrement au fil du temps (jusqu'à 21,8 % pour la S3 en 2009-2010). Cependant, depuis 2010-2011, ils diminuent globalement, compensant l'augmentation mesurée au 1<sup>er</sup> degré.

Les taux de redoublants plus bas en S6 (6,5 % en 2011-2012) peuvent entre autres être liés aux abandons en fin de parcours (décrochage scolaire, arrivée à l'âge de la majorité et donc fin de l'obligation scolaire, choix de l'enseignement en alternance ou de promotion sociale).

### Évolution du taux de redoublants en 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire ordinaire, selon la forme d'enseignement suivie de 1992-1993 à 2011-2012 (fig. 14.3)

Les 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années de l'enseignement secondaire, moments-clés dans l'orientation scolaire, présentent les taux de redoublants les plus élevés. On observe que, selon la forme, les taux de redoublants en 3<sup>e</sup> se situent ces dernières années autour de 12 % dans la forme générale, de 27 % dans la forme technique de transition, de 33 % dans la forme technique de qualification (avec un taux de 31,8 % en 2011-2012) et de 26 % dans la forme professionnelle. En 5<sup>e</sup>, les taux de redoublants distinguent à nouveau les formes, avec des taux légèrement plus bas qu'en 3<sup>e</sup>.

Notons enfin la chute significative des taux de redoublants en 1996-1997, qui résulte vraisemblablement des grèves qui se sont déroulées durant le premier semestre 1996.

1 Ne sont pas pris en compte ici les élèves fréquentant l'enseignement en alternance et l'enseignement de promotion sociale.

2 Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14/03/1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2005) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

3 Voir l'indicateur 17 : *Transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire*.

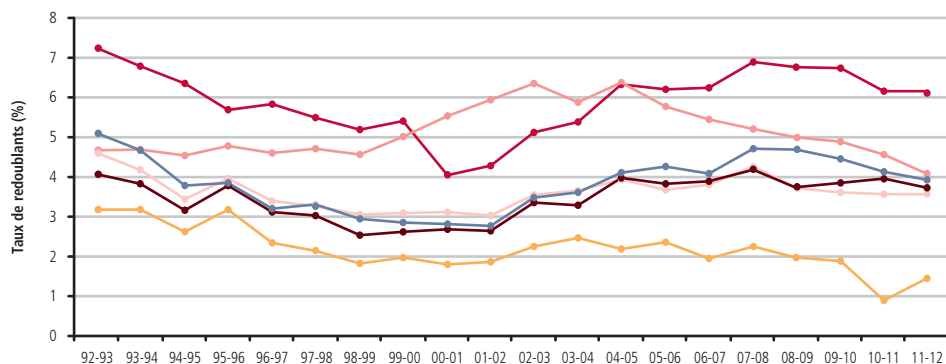
4 À partir de 2004-2005, il a été possible de retirer des effectifs des redoublants les élèves qui étaient inscrits en 1<sup>re</sup> commune après une 1B (ou une 1D) l'année scolaire précédente. Les bases de données disponibles avant 2004-2005 ne permettaient pas de réaliser cette opération, d'où la rupture dans le tracé des redoublants en 1<sup>re</sup> secondaire (figure 13.2). De même, à partir de 2009-2010, il a été possible de retirer des effectifs des redoublants les élèves qui étaient inscrits en 2<sup>e</sup> commune après une 2D l'année scolaire précédente.

5 Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire du 29/06/1984 (M.B. du 03/08/1984) tel que modifié par A.Gt du 20/06/1994.

6 Décret relatif à l'organisation du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire du 19/07/2001 (M.B. du 23/08/2001).

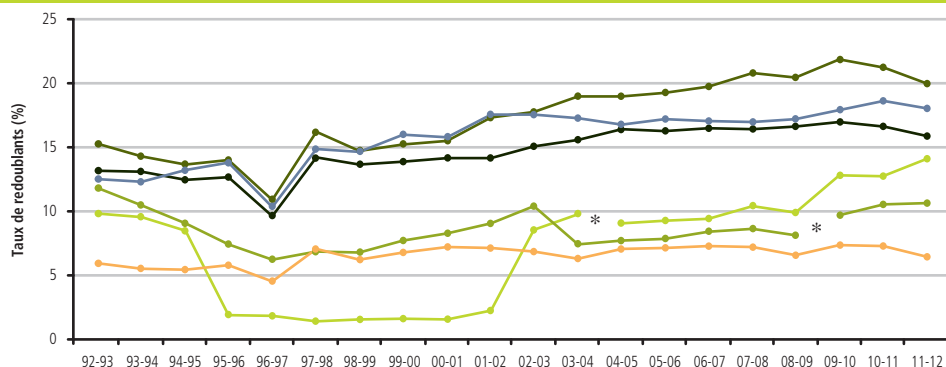
7 Les données statistiques incluent les effectifs de 1AC (ou 1S) dans ceux de 1<sup>re</sup> année secondaire et les effectifs de 2CC (ou 2S) dans ceux de 2<sup>e</sup> année secondaire et considèrent donc les élèves de 1AC (1S) et 2CC (2S) comme redoublants.

14.1 Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement primaire ordinaire de 1992-1993 à 2011-2012



En 2011-2012, 6,1 % des élèves fréquentant la 1<sup>re</sup> année primaire (P1) sont redoublants (y effectuent une année complémentaire) ; c'est le cas de 4,1 % en 2<sup>e</sup> primaire (P2) et de 3,7 % en 3<sup>e</sup> primaire (P3).

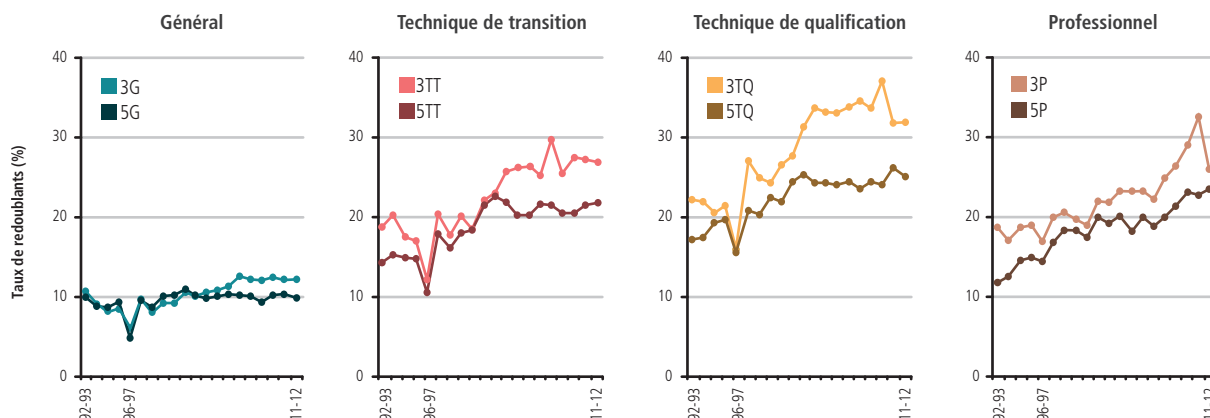
14.2 Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de 1992-1993 à 2011-2012



En 2011-2012, il y a 14,1 % de redoublants en 1<sup>re</sup> année secondaire (S1) (ils y effectuent une année complémentaire) ; en 3<sup>e</sup> année (S3), ils sont 19,9 % à redoubler et en 5<sup>e</sup> année (S5) 18,1 %.

Voir note 4 p. 38

14.3 Évolution du taux de redoublants en 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire ordinaire, selon la forme d'enseignement suivie de 1992-1993 à 2011-2012



En 2011-2012, on observe des taux de redoublants très différents en 3<sup>e</sup> année secondaire selon la forme d'enseignement suivie : 12,2 % d'élèves redoublants dans la forme générale (3G), 26,8 % en technique (et artistique) de transition (3TT), 31,8 % en technique (et artistique) de qualification (3TQ) et 26,0 % dans la forme professionnelle (3P).

En Fédération Wallonie-Bruxelles, durant le parcours du primaire et du secondaire ordinaire, le changement d'établissement est fréquent : en 2010-2011, il touche 7 % des élèves au primaire et 14 % au secondaire, en plus des 2 % concomitants au changement de domicile. Les changements d'établissement sont généralement plus fréquents pour les garçons.

Ces nombreux changements d'établissement produisent, outre des difficultés d'organisation, une ségrégation des publics tout au long du parcours scolaire.

Le redoublement explique en partie ces changements d'établissement. Il est en moyenne trois fois plus important pour les élèves changeant d'établissement.

Liés en partie au libre choix de l'école par les familles, les changements d'établissement en cours de scolarité sont fréquents dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, de nouvelles dispositions décrétales visant à limiter les changements d'école dans l'enseignement fondamental et au 1<sup>er</sup> degré du secondaire sont entrées en application le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Les données analysées dans le cadre de cet indicateur concernent les changements d'établissement qui ont eu lieu entre le 15 janvier 2011 et le 15 janvier 2012 au sein de l'enseignement ordinaire de plein exercice, à l'exception des 6<sup>es</sup> années du primaire et du secondaire, à l'issue desquelles tous les élèves changent généralement d'établissement.

#### Changement d'établissement selon l'année d'études fréquentée en 2010-2011 et le sexe (fig. 15.1)

Cette section prend en compte les changements d'établissement en lien avec un changement ou non de domicile<sup>1</sup>. Dans l'enseignement primaire et secondaire, la part d'élèves changeant simultanément de domicile et d'école est de l'ordre de 2,0 %. Au primaire, en moyenne, 2,4 % d'élèves ont changé à la fois d'établissement et de domicile. D'autre part, 7,1 % des élèves ont changé d'établissement sans changer de domicile. Ce dernier taux s'élève à 6,8 % pour les filles et 7,4 % pour les garçons. Dans l'enseignement secondaire, les mouvements sont plus marqués. Au 1<sup>er</sup> degré (S1 et S2), ce sont les élèves qui ont terminé une 2<sup>e</sup> année complémentaire (2S) qui sont les plus nombreux à poursuivre leur scolarité en changeant d'école (37,4 % pour les filles et 38,1 % pour les garçons). Ce sont les élèves ayant terminé la 1C qui en changent le moins (8,9 % pour les filles et 11,9 % pour les garçons). En moyenne toutefois, le taux de changement au sein du 1<sup>er</sup> degré est de 17,1 %<sup>2</sup>. Dans le 2<sup>e</sup> degré (S3 et S4), les taux de changement sont assez proches quelle que soit la forme suivie : 18,0 % des élèves dans ce degré changent d'établissement, avec le taux le plus bas dans l'enseignement général (15,9 % pour les filles et 17,7 % pour les garçons) et le taux le plus élevé dans l'enseignement de technique de transition (17,7 % pour les filles et 21,8 % pour les garçons). En 5<sup>e</sup> secondaire, ce sont encore 8,0 % des élèves qui changent d'école. Ces changements d'établissement tout au long du parcours scolaire posent la question de l'effectivité du continuum pédagogique et de l'efficacité des orientations proposées.

#### Écart moyen entre les indices socioéconomiques des établissements<sup>3</sup> fréquentés entre le 15 janvier 2011 et le 15 janvier 2012 (fig. 15.2)

Un déménagement est souvent susceptible de provoquer un changement d'établissement, c'est pourquoi les données concernent ici les élèves qui ont changé d'établissement sans avoir changé de domicile et pour lesquels

l'explication doit être trouvée ailleurs. En moyenne, les élèves ayant changé d'école primaire après le 15 janvier 2011 se retrouvent le 15 janvier suivant dans une école dont l'indice socioéconomique est plus élevé<sup>4</sup>. On note donc des parcours ascendants dans l'échelle socioéconomique des établissements fréquentés. Dans le 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire, les élèves qui changent d'école à l'issue d'une 1D, d'une 2D ou d'une 2C se dirigent vers un établissement à indice socioéconomique plus élevé. Ceci n'est pas le cas pour ceux qui changent à l'issue d'un 1C, 1S ou 2S puisqu'ils se dirigent, en moyenne, vers un établissement d'indice socioéconomique plus faible. Dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés, le changement d'établissement s'effectue également vers un établissement d'indice socioéconomique plus faible excepté pour les élèves qui changent d'établissement à l'issue d'une 3P. L'écart est généralement le plus marqué pour les élèves de la section de transition. Au secondaire, les changements d'établissement produisent donc le plus souvent des parcours descendants dans l'échelle socioéconomique des établissements fréquentés. Outre l'impact qu'ils peuvent avoir sur l'organisation des établissements, ces mouvements importants de population scolaire caractérisés par des parcours ascendants au primaire et descendants au secondaire, contribuent à la ségrégation des publics scolaires entre établissements.

#### Taux de redoublement<sup>5</sup> des élèves changeant ou non d'établissement (fig. 15.3)

Sont pris en compte les élèves ayant changé entre deux années d'établissements de l'enseignement ordinaire de plein exercice, à l'exception des élèves ayant changé de domicile. Entre deux années d'études effectuées au primaire, en moyenne 9,8 % des élèves changeant d'établissement redoublent pour 3,7 % des élèves restés dans le même établissement. Pour les élèves terminant la 1<sup>re</sup> année primaire, ces rapports atteignent respectivement 19,0 % et 5,2 %. Dans le 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire, pour les élèves ayant terminé la 1C en 2010-2011, il y a 48,6 % de redoublement pour ceux qui ont changé d'établissement en 2010-2011, 14,4 % pour les autres. Dans le 2<sup>e</sup> degré, on observe un rapport moyen de 3 à 1 entre les taux de redoublement des élèves selon qu'ils ont changé d'établissement ou pas. En 5<sup>e</sup> secondaire, le redoublement d'un élève de 5G est 10 fois plus fréquent s'il change d'établissement, et 5 fois dans les autres formes.

Si le redoublement n'est pas la seule cause des changements d'établissement, il semble toutefois en expliquer la plupart, particulièrement aux moments de début de cycle ou de degré (P3, S1, S3 et S5).

1 Le changement de domicile se base sur le changement de code postal du lieu de résidence de l'élève

2 Les élèves inscrits en 2<sup>e</sup> année dans un DOA (« degré d'orientation autonome ») en 2010-2011 et qui l'année suivante se situent dans une 3<sup>e</sup> année n'ont pas été pris en compte dans le taux de changement. Au niveau primaire, certains établissements n'organisent que le cycle 2 (5-8 ans), par exemple. Ils ont cependant été pris en compte dans le calcul de changement d'établissement.

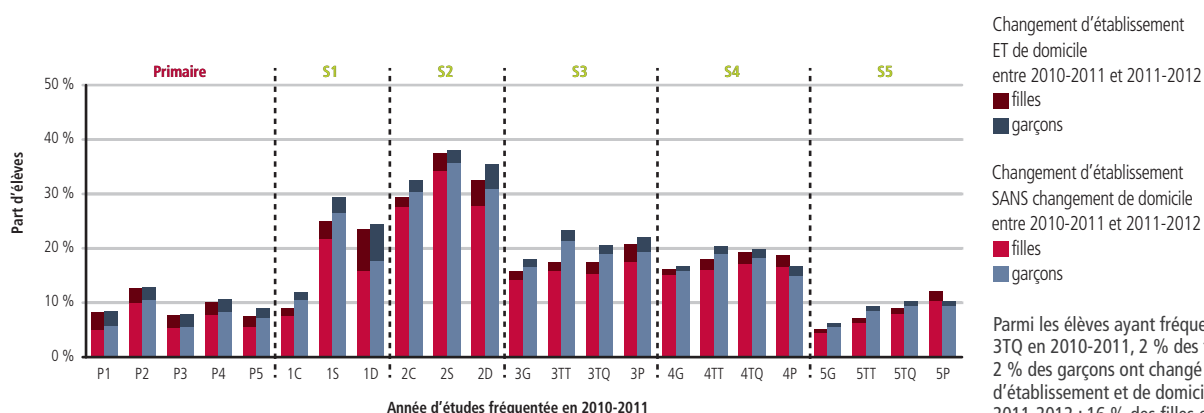
3 Pour chaque établissement, un indice socioéconomique moyen a été calculé à partir des indices socioéconomiques des élèves qui le fréquentent durant l'année scolaire considérée. Plus d'information sur cet indice socioéconomique dans l'indicateur 9.

4 Même si ces variations moyennes sont faibles, il est remarquable de constater leurs valeurs systématiquement supérieures à 0 en primaire et généralement inférieures à 0 dans le secondaire (sauf en 1D), avec de plus une similarité des variations selon les sections en secondaire.

5 Ne sont pris en compte que les élèves qui effectuent pour la 2<sup>e</sup> fois une même année d'étude (quelle que soit la forme).



15.1 Pourcentages d'élèves, filles et garçons, ayant changé d'établissement en 2011-2012 (avec ou sans changement de domicile) en fonction de l'année d'études fréquentée en 2010-2011

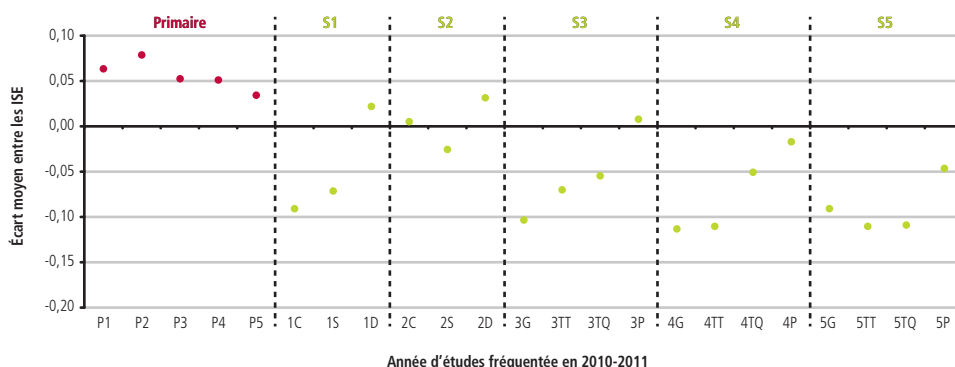


Changement d'établissement ET de domicile entre 2010-2011 et 2011-2012  
 ■ filles  
 ■ garçons

Changement d'établissement SANS changement de domicile entre 2010-2011 et 2011-2012  
 ■ filles  
 ■ garçons

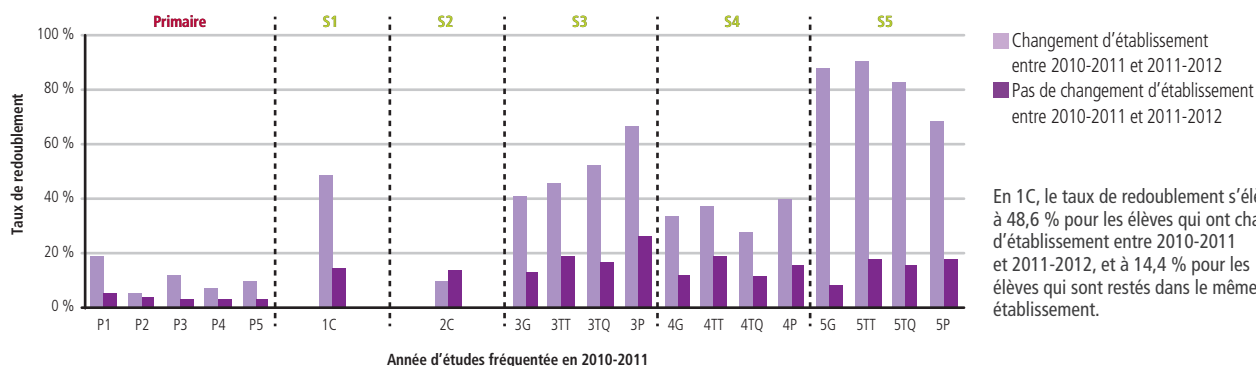
Parmi les élèves ayant fréquenté la 3TQ en 2010-2011, 2 % des filles et 2 % des garçons ont changé à la fois d'établissement et de domicile en 2011-2012 ; 16 % des filles et 21 % des garçons ont changé d'établissement sans déménager, en 2011-2012.

15.2 Écart moyen entre les indices socioéconomiques (ISE) des établissements fréquentés en 2010-2011 et 2011-2012 en fonction de l'année d'études fréquentée en 2010-2011 par les élèves changeant d'établissement (sans changement de domicile)



Un élève fréquentant la 3G en 2010-2011 et changeant d'établissement en 2011-2012 s'inscrit dans un établissement dont l'indice socioéconomique est en moyenne inférieur de 0,10 à l'indice socioéconomique de l'établissement fréquenté en 2010-2011.

15.3 Taux de redoublement des élèves changeant ou non d'établissement en 2011-2012 poursuivant leurs études dans l'enseignement ordinaire de plein exercice, en fonction de l'année d'études fréquentée en 2010-2011



■ Changement d'établissement entre 2010-2011 et 2011-2012  
 ■ Pas de changement d'établissement entre 2010-2011 et 2011-2012

En 1C, le taux de redoublement s'élève à 48,6 % pour les élèves qui ont changé d'établissement entre 2010-2011 et 2011-2012, et à 14,4 % pour les élèves qui sont restés dans le même établissement.

# 16 Parcours sur 4 ans de deux cohortes d'élèves entrés en 1<sup>re</sup> année primaire ordinaire

En Fédération Wallonie-Bruxelles, près de 90 % des élèves entrés à l'heure en 1<sup>re</sup> primaire en 2005-2006 et en 2008-2009 se trouvent 3 ans plus tard en 4<sup>e</sup> année et plus de 12 % sont inscrits deux ans de suite dans la 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année.

Ainsi le retard scolaire se développe dès l'entrée dans l'enseignement primaire et ce phénomène s'observe plus fréquemment chez les élèves entrés à 7 ans en primaire, élèves qui subissent également une plus forte orientation dans l'enseignement spécialisé dans les années scolaires suivantes.

Cet indicateur présente les parcours scolaires sur 4 ans de deux cohortes d'élèves entrés en 1<sup>re</sup> année de l'enseignement primaire ordinaire en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2005-2006 d'une part et en 2008-2009 d'autre part.

L'entrée en primaire fait généralement suite à une ou plusieurs années passées dans l'enseignement maternel. Les écoles ont la possibilité de maintenir un élève dans une année complémentaire, une fois au maximum par étape. Cette mesure ne peut toutefois être qu'exceptionnelle, ne peut être confondue avec un redoublement<sup>1</sup> et doit s'accompagner de la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné. L'équipe éducative, en accord avec les parents, choisit le moment le plus opportun pour décider d'y recourir, en fonction de la situation particulière de l'enfant. La mise en place de l'année complémentaire ne doit donc pas nécessairement se situer en fin d'étape. Pendant la 1<sup>re</sup> étape (comprenant l'enseignement maternel, la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> année primaire), un élève peut bénéficier d'une année complémentaire soit en maternelle<sup>2</sup>, soit au terme de la 1<sup>re</sup> ou de la 2<sup>e</sup> primaire.

## Composition des cohortes d'élèves entrées en P1 selon l'âge d'entrée (fig.16.1)

Pour approcher ces parcours, deux cohortes ont été étudiées : elles comprennent les élèves entrés en 1<sup>re</sup> primaire (P1) une année donnée et ayant fréquenté l'enseignement maternel en Fédération Wallonie-Bruxelles l'année précédente. Dans la cohorte entrée en P1 en 2005-2006 (47 693 élèves), 94 % ont alors 6 ans, 2 % ont 5 ans, 4 % ont 7 ans. Dans la cohorte entrée en P1 en 2008-2009 (48 293 élèves), 93 % ont alors 6 ans, 2 % ont 5 ans, 5 % ont 7 ans.

## Évolution des positions scolaires des deux cohortes durant six ans selon l'âge d'entrée (fig. 16.2)

Les parcours à l'heure (« P1-P2-P3-P4 ») sont systématiquement plus fréquents dans les deux cohortes pour les élèves entrés à 5 ans. Pour les deux cohortes, l'écart entre les élèves entrés à l'heure à 6 ans et à 5 ans augmente dans le temps : il est de 6 % en 2008-2009 pour la cohorte des élèves entrés en 2005-2006 et de 8 % en 2011-2012 pour la cohorte des élèves entrés en 2008-2009. Les élèves entrés à 7 ans présentent un parcours « à l'heure » beaucoup moins fréquent dans les deux cohortes.

C'est au début du parcours que les taux d'élèves « à l'heure » présentent la variation la plus importante.

A contrario, dans les deux cohortes, les taux de parcours avec une année complémentaire dans une année d'études durant les 4 ans sont systématiquement plus faibles pour les élèves entrés à 5 ans et nettement plus importants pour les élèves entrés à 7 ans. Parmi les élèves entrés à l'âge de 7 ans en 2005-2006 en P1, ils sont 22,6 % à effectuer une année complémentaire et ils sont 17,6 % pour les élèves de la cohorte entrée en 2008-2009.

Là aussi c'est au début du parcours que l'on observe les variations les plus fortes.

Enfin les parcours montrant une orientation dans l'enseignement spécialisé<sup>3</sup> sont principalement le fait des élèves entrés à 7 ans et ce, pour les deux cohortes. Pour les élèves entrés à 7 ans en 2005-2006, 10,5 % fréquentent l'enseignement spécialisé en 2006-2007 pour atteindre 21,0 % en 2008-2009. Pour les élèves entrés à 7 ans en 2008-2009, ils sont 13,8 % à fréquenter l'enseignement spécialisé en 2009-2010 et 26,6 % en 2011-2012.

En résumé, pour les deux cohortes, les élèves entrés à 5 ans ou 6 ans en P1 ont des parcours assez semblables, avec une fréquentation plus importante d'une année complémentaire dans les 1<sup>res</sup> années primaires et un taux de parcours « à l'heure » plus élevé pour les élèves de 5 ans. Quant aux élèves entrés à 7 ans en P1, ils effectuent plus fréquemment une année complémentaire mais subissent aussi une orientation très importante dans l'enseignement spécialisé, plus prononcée pour les élèves entrés en 2008-2009 en P1.

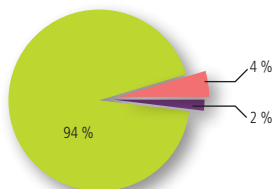
1 L'année complémentaire impose que l'enfant bénéficie d'un traitement pédagogique adapté. Il faut noter toutefois que, dans les statistiques, l'année complémentaire est assimilée à un redoublement.

2 Dans ce cas précis, il sera nécessaire d'obtenir une dérogation pour maintien en maternelle au cours de la 1<sup>re</sup> année de la scolarité obligatoire.

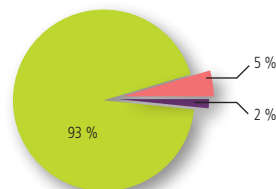
3 Parmi les élèves orientés vers le spécialisé, certains peuvent être en intégration dans l'enseignement ordinaire. Voir indicateur 8 : *Intégration dans l'enseignement ordinaire*.

## 16.1 Composition des cohortes entrées en P1, selon l'âge d'entrée

**Cohorte entrée en 2005-2006**  
(47 693 élèves)



**Cohorte entrée en 2008-2009**  
(48 293 élèves)

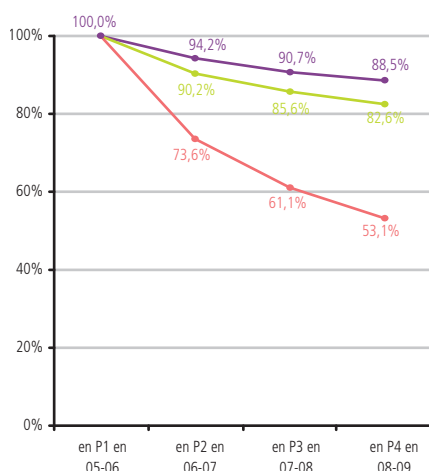


- Cohorte entrée à 5 ans
- Cohorte entrée à 6 ans
- Cohorte entrée à 7 ans

Parmi les 48 293 élèves entrés en P1 en 2008-2009, 93 % ont 6 ans l'année de leur entrée ; ils représentent 94 % de la cohorte en 2005-2006.

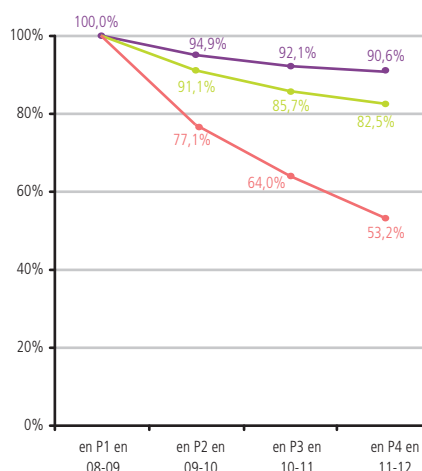
## 16.2 Évolution des positions scolaires des élèves entrés en 1<sup>re</sup> primaire, selon l'âge d'entrée et la cohorte

**Cohorte entrée en 2005-2006**  
(47 693 élèves)



**Cohorte entrée en 2008-2009**  
(48 293 élèves)

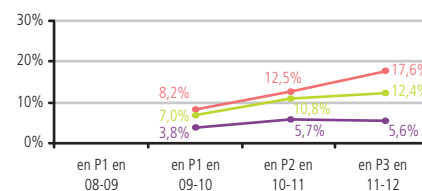
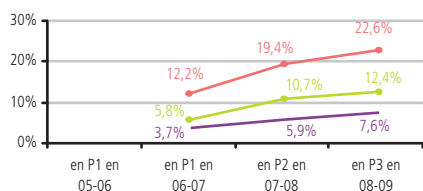
### Parcours « à l'heure »



- Cohorte entrée à 5 ans
- Cohorte entrée à 6 ans
- Cohorte entrée à 7 ans

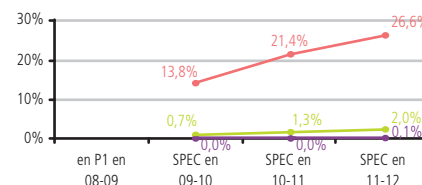
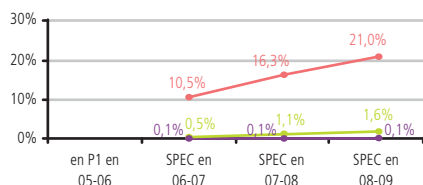
Dans la cohorte entrée à 7 ans en 1<sup>re</sup> primaire en 2005-2006, 73,6 % se retrouvent en 2<sup>e</sup> primaire (P2) l'année suivante, et c'est le cas de 77,1 % de la cohorte entrée à 7 ans en 2008-2009.

### Parcours avec une année complémentaire



Dans la cohorte entrée à 7 ans en 1<sup>re</sup> primaire en 2005-2006, 12,2 % sont maintenus en P1 l'année suivante et c'est le cas de 8,2 % de la cohorte entrée à 7 ans en 2008-2009.

### Parcours avec orientation dans l'enseignement spécialisé



Dans la cohorte entrée à 7 ans en 1<sup>re</sup> primaire en 2005-2006, 10,5 % sont orientés dans l'enseignement spécialisé l'année suivante et c'est le cas de 13,8 % de la cohorte entrée à 7 ans en 2008-2009.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, 73 % des élèves entrés en 2008-2009 en 5<sup>e</sup> primaire fréquentent 3 ans plus tard une 2<sup>e</sup> année commune et près de 18 % se trouvent encore en 1<sup>re</sup> secondaire. Une différence se marque en faveur des filles et des élèves à l'heure. Les autres parcours sont principalement ceux des élèves orientés dans le « 1<sup>er</sup> degré différencié » (1D et 2D).

Cet indicateur présente les parcours scolaires observés lors de la transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour approcher cette transition dans l'enseignement ordinaire, une cohorte a été étudiée : elle rassemble 46 753 élèves entrés en 5<sup>e</sup> primaire (P5) en 2008-2009 (après avoir fréquenté une P4 en 2007-2008 en Fédération Wallonie-Bruxelles).

#### Situations scolaires en 2010-2011 des élèves entrés en 5<sup>e</sup> primaire en 2008-2009 (fig. 17.1)

Parmi les élèves de la cohorte, 88,9 % effectuent un parcours « normal » et se retrouvent en 1C en 2010-2011. En revanche, 4,2 % des élèves sont encore en 6<sup>e</sup> primaire, 2,5 % fréquentent la 1D et 1,5 % la 2D. En 2010-2011, 0,4 % d'élèves se retrouvent dans l'enseignement spécialisé et 2,0 % sont sortis<sup>1</sup>.

#### Situations scolaires en 2011-2012 des élèves entrés en 5<sup>e</sup> primaire en 2008-2009 (fig. 17.2)

La situation scolaire de la cohorte de 2008-2009 se présente comme suit trois ans plus tard, en 2011-2012 : 74,1 % de la cohorte poursuivent un parcours « normal » et se retrouvent en 2C/2S ; 19,8 % des élèves sont encore en 1<sup>re</sup> secondaire : 15,1 % en 1S, 4,3 % en 1C et 0,4 % en 1D. On note la présence de 1,5 % en 3P, le passage de 0,4 % d'élèves dans l'enseignement spécialisé et la sortie de 2,3 % des élèves de la cohorte.

#### Répartition des parcours scolaires sur 4 ans des élèves entrés en 5<sup>e</sup> primaire en 2008-2009 (fig. 17.3)

Ce sont 73,1 % des élèves entrés en 5<sup>e</sup> primaire en 2008-2009 qui poursuivent en P6, en 1C puis en 2C et 14,4 % de la cohorte fréquentent une 1S en 2011-2012 à la suite d'une 1C. En 1C se retrouvent 3,8 % de la cohorte, après avoir subi un redoublement soit en P5 (pour 3,3 %), soit en P6 (pour 0,5 %). Ce sont 1,0 % de la cohorte qui fréquente une 2D en 2011-2012, à la sortie d'un parcours P5-P6-1D.

Les parcours peuvent également être appréhendés selon le retard scolaire acquis à l'entrée de la 5<sup>e</sup> primaire.

En 2008-2009, 19,4 % des élèves (9 066 sur 46 753) entrés en P5 sont en retard scolaire. Parmi les élèves à l'heure en P5, 81,1 % ont un parcours « P5-P6-1C-2C », 11,2 % effectuent une année complémentaire en 1S après un parcours « P5-P6-1C » et 3,7 % se trouvent encore en 1C quatre ans après, à la suite d'un redoublement soit en P5 soit en P6. Parmi les élèves en retard à l'entrée de la P5, seuls 39,8 % ont un parcours « P5-P6-1C-2C », 27,9 % effectuent une année complémentaire en 1S après un parcours « P5-P6-1C » et 4,0 % se trouvent en 1C en 2011-2012, après un nouveau redoublement en primaire. Dans cette cohorte d'élèves entrés en retard en P5, 10,6 % sont orientés vers l'enseignement différencié<sup>2</sup> : 4,1 % dans un parcours « P5-P6-1D-2D » et 6,5 % dans un parcours « P5-1D-2D-3P ».

La répartition des parcours peut également être déclinée pour les filles et les garçons, qu'ils soient à l'heure ou en retard<sup>3</sup>. Le parcours le plus fréquent (« P5-P6-1C-2C ») est le fait de 83,3 % des filles à l'heure et de 43,5 % des filles en retard pour 78,9 % des garçons à l'heure et 36,6 % des garçons en retard. En général, dans les autres parcours, ce sont les garçons qui sont les plus nombreux.

L'indice socioéconomique moyen (ISE<sup>4</sup>) des élèves est calculé selon le parcours suivi : l'ISE moyen est de +0,05 pour l'ensemble de cette cohorte, de +0,16 pour les élèves ayant un parcours « P5-P6-1C-2C » et de -0,25 pour les autres parcours.

Pour conclure, les élèves entrés en retard en P5 connaissent plus de redoublement dans les trois ans qui suivent que les élèves entrés à l'heure. L'entrée dans le secondaire peut s'accompagner dès le départ d'une orientation vers un parcours différencié : 1 élève sur 4 entrés en 5<sup>e</sup> primaire en 2008-2009 ne se trouve pas en 2C en 2011-2012 et ce phénomène s'observe plus fréquemment encore chez les garçons et chez les élèves entrés en retard en 5<sup>e</sup> primaire.

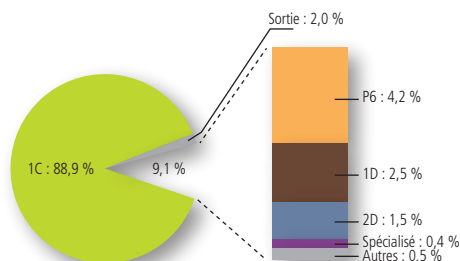
1 Les élèves comptabilisés comme « sortis » sont les élèves qui ne figurent plus en 2009-2010, 2010-2011 ou 2011-2012 dans la base de données des effectifs de l'enseignement fondamental et secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2 L'entrée en 1D (1<sup>re</sup> année différenciée) est possible pour les élèves âgés de 12 ans au 31 décembre, qui n'ont pas terminé la 6<sup>e</sup> primaire ou qui ne sont pas titulaires du CEB.

3 Voir l'indicateur 13 : *Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice*.

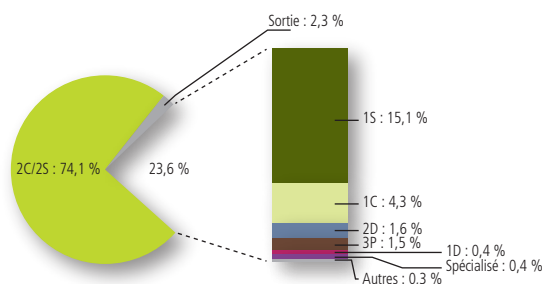
4 L'indice socioéconomique moyen des élèves (ISE) est calculé à partir des indices socioéconomiques attribués aux quartiers de résidence des élèves (voir indicateur 9).

17.1 Situations scolaires en 2010-2011 des élèves entrés en 5<sup>e</sup> primaire en 2008-2009



4,2 % des élèves entrés en 2008-2009 en 5<sup>e</sup> primaire (P5) se retrouvent en 6<sup>e</sup> primaire (P6) 2 ans plus tard.

17.2 Situations scolaires en 2011-2012 des élèves entrés en 5<sup>e</sup> primaire en 2008-2009



15,1 % des élèves entrés en 2008-2009 en 5<sup>e</sup> primaire (P5) se retrouvent en 1<sup>re</sup> complémentaire (1S) 3 ans plus tard.

17.3 Répartition des parcours scolaires sur 3 ans des élèves entrés en 5<sup>e</sup> primaire en 2008-2009, selon le retard scolaire, le sexe et l'indice socioéconomique

En 08-09	Parcours			Répartition de la cohorte selon les parcours	Pour les élèves « à l'heure » (10 ans ou moins en 2008)			Pour les élèves en retard (11 ans ou plus en 2008)			ISE*	
	En 09-10	En 10-11	En 11-12		Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons		
P5	P6	1C	2C	73,1 %	81,1 %	83,3 %	78,9 %	39,8 %	43,5 %	36,6 %	+0,16	
	P6	1C	1S	14,4 %	11,2 %	9,4 %	13,0 %	27,9 %	26,0 %	29,4 %	-0,25	
	P5	P6	1C	3,3 %	3,2 %	3,0 %	3,4 %	3,4 %	3,3 %	3,5 %		
	1D	2D	3P	1,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	6,5 %	6,2 %	6,7 %		
	P6	1D	2D	1,0 %	0,3 %	0,3 %	0,2 %	4,1 %	4,3 %	4,0 %		
	P6		Sortie	0,8 %	0,8 %	0,8 %	0,8 %	0,6 %	0,6 %	0,6 %		
	P6	P6	1C	0,5 %	0,5 %	0,6 %	0,5 %	0,6 %	0,7 %	0,5 %		
		Autres parcours			4,1 %	1,6 %	1,4 %	1,8 %	14,5 %	13,2 %		15,6 %
		Autres sorties			1,5 %	1,3 %	1,2 %	1,3 %	2,8 %	2,2 %		3,3 %
	<b>TOTAL</b>				<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>		<b>100,0 %</b>
Effectifs				46 753 (100 %)	37 687 (80,6 %)	19 072	18 615	9 066 (19,4 %)	4 186	4 880		ISE* moyen = +0,05

\*ISE = indice socioéconomique moyen des élèves (voir note 4, p. 44)

Parmi les filles entrées à l'heure en 5<sup>e</sup> primaire (P5) en 2008-2009, 83,3 % se retrouvent en 2<sup>e</sup> année secondaire commune (2C) 3 ans plus tard, en 2011-2012, après avoir fréquenté une 6<sup>e</sup> primaire (P6) et c'est le cas de 36,6 % des garçons entrés en retard en 5<sup>e</sup> primaire en 2008-2009

Un peu plus de 99 % des élèves sortis de l'enseignement primaire et entrés en 1A en 2006-2007 et en 1C en 2008-2009 étaient inscrits l'année précédente en 6<sup>e</sup> année primaire.

Un an plus tard, plus de 80 % des élèves des deux cohortes se trouve en 2C. Deux ans plus tard, un peu plus de 50 % des élèves de chaque cohorte se retrouvent en 3<sup>e</sup> générale. Trois ans plus tard, un peu plus de 40 % fréquentent une 4<sup>e</sup> générale.

À la suite de la réforme du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire<sup>1</sup>, s'est mise en place une année complémentaire (1S ou S2) à la fin de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> année commune (1C ou 2C). Cette année complémentaire a pour objectif de permettre à l'élève éprouvant des difficultés d'atteindre les compétences visées à la fin de la 3<sup>e</sup> étape du continuum pédagogique.

Cet indicateur présente les parcours scolaires des élèves entrés en 1<sup>re</sup> commune, d'une part en 2006-2007 et d'autre part en 2008-2009. La première cohorte rassemble 42 560 élèves et la deuxième en compte 43 634. Ces deux cohortes rassemblent uniquement les élèves inscrits l'année précédente en primaire ordinaire ou spécialisé.

#### Origines scolaires des élèves entrés en 1<sup>re</sup> commune (fig. 18.1)

La part d'élèves provenant d'une 6<sup>e</sup> primaire (P6) est proche des 100 %, puisqu'elle est respectivement de 99,4 % pour la cohorte de 2006-2007 et de 99,5 % pour celle de 2008-2009. On dénombre une faible part d'élèves provenant du spécialisé ou d'une autre année d'études primaires.

#### Parcours scolaires des élèves entrés en 1<sup>re</sup> commune (fig. 18.2)

La majorité des élèves entrés en 2006-2007 en 1A<sup>2</sup> se retrouvent en 2007-2008 en 2C (80,3 %). Ils sont 12,6 % à effectuer une année complémentaire (1S) et 6,5 % à être inscrits en 2<sup>e</sup> professionnelle (2P).

Ce sont 82,5 % des élèves entrés en 2008-2009 en 1C qui, en 2009-2010, se retrouvent en 2C et 16,7 % qui sont inscrits dans une année complémentaire (1S). On constate que la part des élèves ayant rejoint la 2C est assez proche pour les deux cohortes alors que la part d'élèves inscrits en 1S est plus importante dans la cohorte de 2008-2009.

La situation scolaire deux ans plus tard de la cohorte des élèves entrés en 2006-2007 indique qu'un peu plus de la moitié des élèves se trouvent en 3G (54,3 %). On dénombre 11,5 % des élèves de la cohorte en 3P en 2008-2009, 9,5 % en 3TQ. On compte 17,2 % des élèves de cette cohorte avec un retard scolaire acquis en secondaire puisque 8,7 % sont en 2C et 8,5 % en 2S.

La situation scolaire deux ans plus tard de la cohorte des élèves entrés en 1C en 2008-2009 indique qu'un peu plus de la moitié des élèves (55,1 %) sont en 3G. On dénombre 8,1 % des élèves de cette cohorte inscrits en 3TQ, 5,3 % en 3TT et 4,4 % en 3P. On compte 24,6 % des élèves avec un retard scolaire acquis en secondaire. En effet, 12,3 % ont rejoint une 2C et 12,3 % une 2S.

Si les cohortes ont des parcours assez semblables, on constate cependant, après 2 ans, une augmentation de la part des élèves présents en 2C ou en 2S et une diminution de la part des élèves en 3P, dans la cohorte d'élèves entrés en 1C en 2008-2009.

Parmi les élèves entrés en 2006-2007 en 1A, moins de la moitié sont en 4G en 2009-2010 (42,2 %). On compte 8,7 % des élèves de cette cohorte en 4TQ et 7,6 % en 4P ; 16,3 % sont encore en 3<sup>e</sup> année de la section de transition (3G : 12,6 % ; 3TT : 3,7 %) et 16,1 % en 3<sup>e</sup> année de la section de qualification (3TQ : 10,0 % ; 3P : 6,1 %).

Parmi les élèves entrés en 2008-2009 en 1C, moins de la moitié sont en 4G en 2011-2012 (42,6 %). On dénombre 7,7 % des élèves de cette cohorte en 4TQ et 3,6 % en 4P ; 17,7 % sont encore en 3<sup>e</sup> année de la section de transition (3G : 13,5 % ; 3TT : 4,2 %) et 18,9 % en 3<sup>e</sup> année de la section de qualification (3TQ : 11,0 % ; 3P : 7,9 %).

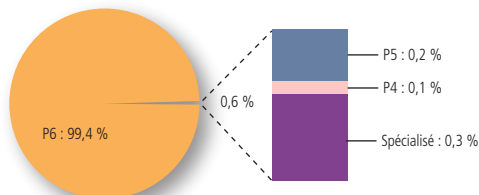
Si les cohortes ont des parcours assez semblables après 3 ans, on constate cependant une diminution de la part des élèves présents en 4P et une légère augmentation de celle des élèves inscrits en 3<sup>e</sup> année, c'est-à-dire ayant acquis un retard scolaire en secondaire, dans la cohorte des élèves entrés en 1C en 2008-2009.

1 Décret relatif à l'organisation du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire du 19/07/2001 (M.B. 23/08/2001)

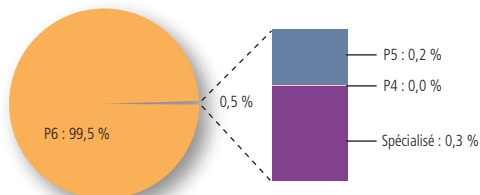
2 La 1A est l'ancienne appellation de la 1C actuelle.

## 18.1 Origines scolaires des élèves entrés en 1<sup>re</sup> commune en 2006-2007 et 2008-2009

Entrée en 1A en 2006-2007  
Positions scolaires en 2005-2006  
(42 650 élèves)



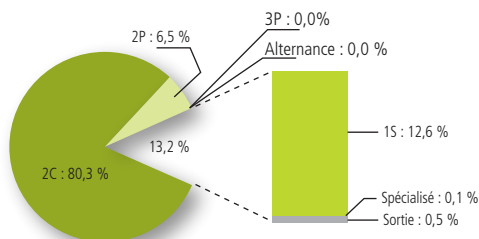
Entrée en 1C en 2008-2009  
Positions scolaires en 2007-2008  
(43 634 élèves)



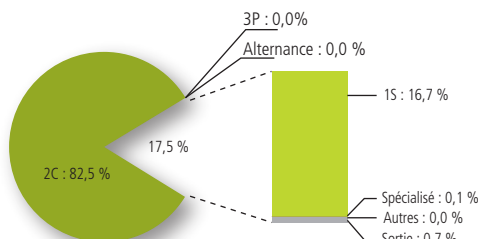
99,5 % des élèves entrés en 1<sup>re</sup> commune en 2008-2009 proviennent d'une 6<sup>e</sup> primaire (P6).

## 18.2 Parcours scolaires des élèves entrés en 1<sup>re</sup> commune en 2006-2007 et 2008-2009

Entrée en 1A en 2006-2007  
Positions scolaires en 2007-2008

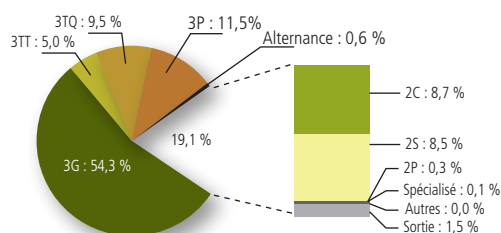


Entrée en 1C en 2008-2009  
Positions scolaires en 2009-2010

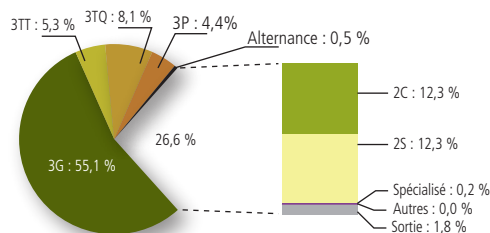


82,5 % des élèves entrés en 1C en 2008-2009 se trouvent en 2C un an plus tard. Deux ans plus tard, ils sont 55,1 % à être inscrits en 3G. En 2011-2012, ils sont 42,6 % en 4G.

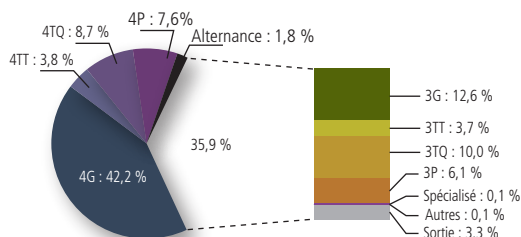
Entrée en 1A en 2006-2007  
Positions scolaires en 2008-2009



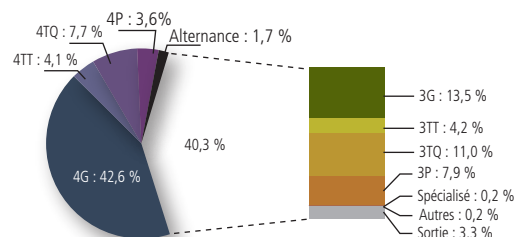
Entrée en 1C en 2008-2009  
Positions scolaires en 2010-2011



Entrée en 1A en 2006-2007  
Positions scolaires en 2009-2010



Entrée en 1C en 2008-2009  
Positions scolaires en 2011-2012



Un peu plus de 40 % des élèves sortis de l'enseignement primaire entrés en 1B en 2006-2007 et en 1D en 2008-2009, étaient inscrits l'année précédente en 6<sup>e</sup> année primaire.

Un an plus tard, la majorité des élèves des cohortes se trouve en 2P, en venant d'une 1B, ou 2D, en venant d'une 1D. Deux ans plus tard, plus de 70 % des élèves entrés en 1B en 2006-2007 se retrouvent en 3<sup>e</sup> professionnelle pour moins de 60 % des élèves entrés en 1D en 2008-2009 et 9 % d'élèves issus de 1B inscrits dans le 1<sup>er</sup> degré commun pour 25 % des élèves issus de 1D. Trois ans plus tard, un peu plus de 30 % des élèves venant d'une 1B se trouvent en 4P ce qui est le cas de plus de 20 % des élèves venant d'une 1D.

À la suite de la réforme du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire, un degré différencié a été mis en place : il a pour objectif de permettre à l'élève, n'ayant pas son CEB, de maîtriser les compétences de la fin de la 2<sup>e</sup> étape du continuum pédagogique<sup>1</sup> et ainsi d'obtenir le CEB. Depuis 2008-2009, la 1<sup>re</sup> année du degré différencié (1D) a vu le jour alors que précédemment existait la classe d'accueil (1B). Ensuite, en 2009-2010, la 2<sup>e</sup> année du degré différencié (2D) a été instaurée tandis que disparaissait la 2<sup>e</sup> professionnelle (2P).

Cet indicateur présente en parallèle les parcours scolaires des élèves entrés, d'une part, en classe d'accueil (1B) en 2006-2007 et, d'autre part, en 1<sup>re</sup> différenciée (1D) en 2008-2009. La première cohorte rassemble 4 274 élèves et la deuxième en compte 4 665. Ces deux cohortes rassemblent uniquement les élèves qui entrent pour la 1<sup>re</sup> fois en secondaire et qui fréquentaient l'enseignement primaire en Fédération Wallonie-Bruxelles l'année précédente.

#### Origines scolaires des élèves entrés en 1<sup>re</sup> différenciée (fig. 19.1)

Parmi les élèves entrant pour la 1<sup>re</sup> fois en 1B en 2006-2007, le plus grand nombre provient d'une 6<sup>e</sup> primaire (P6) (45,6 %). Ils sont 28,4 % venant de P5 et 21,9 % du spécialisé.

Les élèves entrés pour la 1<sup>re</sup> fois en 1D en 2008-2009 sont le plus souvent issus de P6 (42,5 %). On en compte 31,5 % inscrits l'année précédente en P5 et 20,9 % dans l'enseignement spécialisé.

#### Parcours scolaires des élèves entrés en 1<sup>re</sup> différenciée (fig. 19.2)

Parmi la cohorte des élèves entrés en 2006-2007 en 1B, 80,4 % se retrouvent en 2P en 2007-2008. Ils sont 14,2 % à être inscrits en 1A, 3,1 % dans le spécialisé et 2,0 % à être « sortis »<sup>2</sup>.

Les élèves entrés en 2008-2009 en 1D sont majoritairement l'année suivante (2009-2010) en 2<sup>e</sup> différenciée (2D) (63,7 %). Ils sont 15,5 % de cette cohorte inscrits en 1C, 14,8 % en 1S, 3,2 % dans le spécialisé et 2,3 % sont considérés comme « sortis ».

Une large majorité de la cohorte des élèves entrés en 1B en 2006-2007 (72,7 %) se trouvent en 3P en 2008-2009, 8,8 % fréquentent le degré commun (en 2C ou 2S), 5,4 % se sont orientés vers l'enseignement en alternance, 4,8 % vers le spécialisé et 5,2 % sont considérés comme « sortis ».

La majorité de la cohorte des élèves entrés en 1D en 2008-2009 (57,3 %) se trouvent en 3P en 2010-2011 et 25,5 % fréquentent le 1<sup>er</sup> degré commun : 4,4 % en 1S, 13,4 % en 2C et 7,7 % en 2S. L'orientation vers l'enseignement en alternance concerne 4,1 % de cette cohorte, 5,8 % sont « sortis » et 4,1 % sont orientés vers le spécialisé.

Parmi la cohorte des élèves entrés en 2006-2007 en 1B, 32,4 % sont en 4P et 13,7 % en alternance en 2009-2010, c'est-à-dire 3 ans après leur entrée. Ce sont 37,8 % qui se trouvent dans une 3<sup>e</sup> année du secondaire (3G : 1,5 % ; 3TT : 0,7 % ; 3TQ : 4,3 % ; 3P : 31,2 %) et donc, avec un retard acquis en secondaire. Ce sont 10,3 % des élèves de cette cohorte qui sont « sortis ».

Les élèves entrés en 2008-2009 en 1D sont 22,5 % à se trouver en 4P en 2011-2012 et 13,0 % en alternance. Ils sont 48,4 % en 3<sup>e</sup> année du secondaire (3G : 2,5 % ; 3TT : 0,8 % ; 3TQ : 7,8 % ; 3P : 37,3 %). Ce sont 10,8 % des élèves de cette cohorte qui sont « sortis ».

La part des élèves intégrant le 1<sup>er</sup> degré commun est donc plus importante pour la cohorte entrée en 1D que pour la cohorte entrée en 1B. En effet, un an après leur entrée, ils sont 14,2 % provenant d'une 1B à avoir rejoint une 1<sup>re</sup> année du degré commun pour 30,3 % venant d'une 1D. Deux ans après, la part des élèves de la cohorte inscrits en 2C ou 2S est de 8,8 % pour les élèves issus d'une 1B alors qu'elle est de 21,1 % pour les élèves issus d'une 1D.

De plus, la part des élèves inscrits en 4P trois ans après leur entrée dans le secondaire est moins importante dans la cohorte 2008-2009 (22,5 %) que dans celle de 2006-2007 (32,4 %). À contrario la part d'élèves inscrits en 3<sup>e</sup> année secondaire de plein exercice est plus importante dans la cohorte de 2008-2009 que dans celle de 2006-2007.

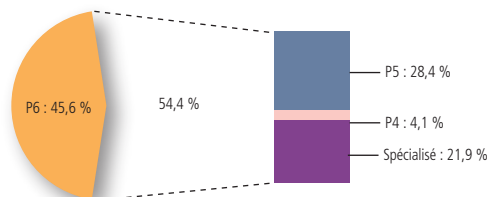
<sup>1</sup> Décret du 12/12/2008 favorisant l'organisation du premier degré et prenant diverses mesures en matière d'enseignement (M.B. 13/03/2009)

<sup>2</sup> Les élèves comptabilisés comme « sortis » sont les élèves qui ne figurent plus dans la base de données des effectifs de l'enseignement ordinaire et spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles

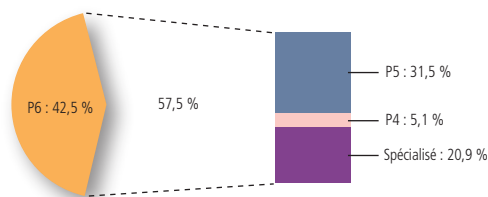


## 19.1 Origines scolaires des élèves entrés en 1<sup>re</sup> différenciée en 2006-2007 et 2008-2009

Entrée en 1B en 2006-2007  
Positions scolaires en 2005-2006  
(4 274 élèves)



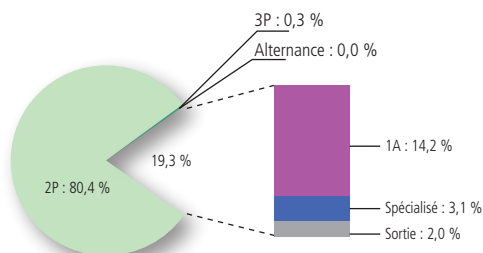
Entrée en 1D en 2008-2009  
Positions scolaires en 2007-2008  
(4 665 élèves)



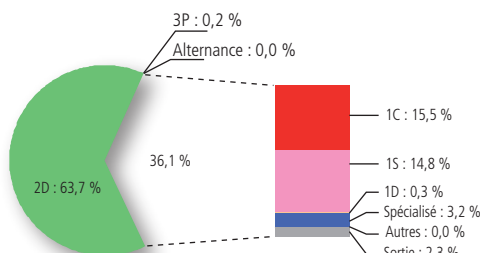
42,5 % des élèves entrés en 1D en 2008-2009 étaient inscrits en 6<sup>e</sup> primaire (P6) en 2007-2008.

## 19.2 Parcours scolaires des élèves entrés en 1<sup>re</sup> différenciée en 2006-2007 et 2008-2009

Entrée en 1B en 2006-2007  
Positions scolaires en 2007-2008

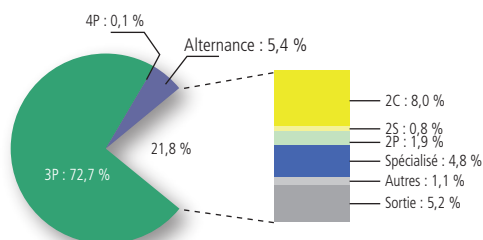


Entrée en 1D en 2008-2009  
Positions scolaires en 2009-2010

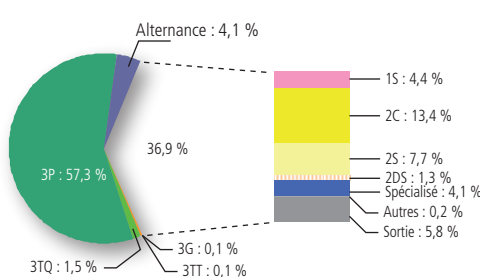


63,7 % des élèves entrés en 1D en 2008-2009 se trouvent en 2D un an plus tard, ils sont 57,3 % à être inscrits en 3P. Trois ans plus tard, en 2011-2012, ils sont 22,6 % en 4P.

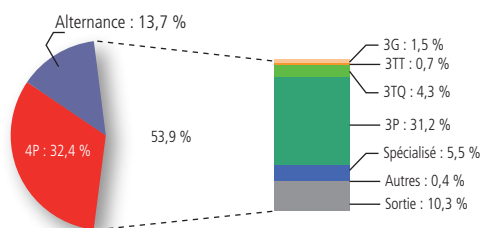
Entrée en 1B en 2006-2007  
Positions scolaires en 2008-2009



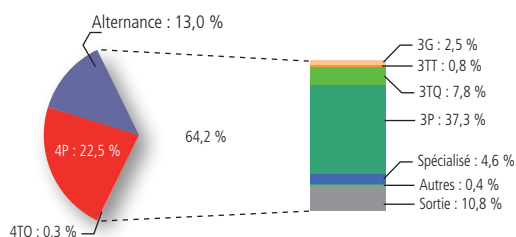
Entrée en 1D en 2008-2009  
Positions scolaires en 2010-2011



Entrée en 1B en 2006-2007  
Positions scolaires en 2009-2010



Entrée en 1D en 2008-2009  
Positions scolaires en 2011-2012



En Fédération Wallonie-Bruxelles, le parcours scolaire antérieur d'une cohorte d'élèves entrés en 5<sup>e</sup> année secondaire ordinaire de plein exercice en 2011-2012 montre, selon la forme d'études fréquentée en 5<sup>e</sup> année, une diversité des parcours ainsi que les moments d'acquisition du retard scolaire. Ainsi parmi les élèves inscrits en 5G, une part importante (76 %) était en 1<sup>re</sup> commune en 2007-2008 ; la part des élèves de 5P présents en 1<sup>re</sup> année commune en 2007-2008 est la plus faible (38 %).

Cet indicateur présente les situations scolaires antérieures d'une cohorte d'élèves entrés en 5<sup>e</sup> année secondaire (de plein exercice) en 2011-2012 : ce sont 43 173 élèves dont le parcours a été retracé sur une période de 5 ans. Leur position a été analysée à deux moments-clés du parcours scolaire, c'est-à-dire à la fin (théorique) de la 1<sup>re</sup> secondaire en 2007-2008 et à la fin (théorique) de la 3<sup>e</sup> secondaire en 2009-2010.

#### Origine scolaire des élèves entrés en 5<sup>e</sup> secondaire de plein exercice en 2011-2012 (fig. 20.1)

Plus de la moitié de la cohorte des élèves entrés en 2011-2012 en 5<sup>e</sup> secondaire se trouvait en 1<sup>re</sup> année commune en 2007-2008 (56,3 %). Par contre, 27,4 % étaient en 2<sup>e</sup> année du secondaire et 5,4 % en 3<sup>e</sup> secondaire, signe d'un retard acquis lors du parcours scolaire avant l'entrée en 5<sup>e</sup> année. De plus, parmi ces élèves inscrits en 5<sup>e</sup> en 2011-2012, 8,2 % n'étaient pas entrés<sup>1</sup> dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2007-2008.

En 2009-2010, 78,7 % de l'ensemble de la cohorte étaient inscrits en 3<sup>e</sup> secondaire et se répartissaient comme suit dans les différentes formes : un peu moins de la moitié se situait en 3G (47,6 %), 5,6 % en 3TT, 13,4 % en 3TQ et 12,1 % en 3P. On comptait 15,3 % en 4<sup>e</sup> secondaire, dont 10,4 % en transition (4G-4TT) et 4,9 % en qualification (4TQ-4P). Ces élèves ont donc redoublé une 4<sup>e</sup> secondaire, en 2010-2011, avant l'entrée en 5<sup>e</sup>. La part d'élèves qui n'étaient pas encore présents dans le système scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2009-2010 est de 5,6 %.

#### Origine scolaire des élèves entrés en 5G en 2011-2012 (fig. 20.2)

Les élèves entrés en 2011-2012 en 5G sont au nombre de 19 799. En 2007-2008, la plupart d'entre eux étaient inscrits en 1<sup>re</sup> année commune (75,9 %), 17,9 % en 2<sup>e</sup> commune et 1,5 % en 3<sup>e</sup> année de transition. On en dénombrait 4,6 % qui n'étaient pas encore entrés dans le système scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2009-2010, 84,2 % de ces élèves étaient inscrits en 3G, 11,3 % sont en 4<sup>e</sup> année de transition et 3,2 % n'étaient pas encore entrés dans le système scolaire.

#### Origine scolaire des élèves entrés en 5TT en 2011-2012 (fig. 20.3)

Les élèves entrés en 5TT en 2011-2012 sont au nombre de 2 993. Un peu moins de la moitié de ces élèves se situe en 1<sup>re</sup> année commune (47,0 %) en 2007-2008. La part de ces élèves inscrits en 2<sup>e</sup> commune est de 40,9 % et de 6,1 % en 3<sup>e</sup> année du secondaire (3G-3TT : 5,9 % ; 3TQ-3P : 0,2 %). Ceci indique que ces élèves ont cumulé un retard dans la suite de leur parcours scolaire. On en compte 5,7 % qui n'étaient pas encore entrés dans notre système scolaire en 2007-2008. En 2009-2010, près d'1 élève sur 3 fréquentait une 3<sup>e</sup> année de transition (3G : 33,0 % ; 3TT : 37,2 %) et près d'1 élève sur 4 était inscrit en 4<sup>e</sup> année (4G-4TT : 23,9 % ; 4TQ-4P : 0,7 %). La part d'élèves n'étant pas encore inscrits dans le système scolaire dans cette période s'élevait à 3,9 %.

#### Origine scolaire des élèves entrés en 5TQ en 2011-2012 (fig. 20.4)

On compte 11 428 élèves entrés en 2011-2012 en 5TQ. En 2007-2008, 38,7 % de ces élèves étaient inscrits en 1<sup>re</sup> année commune. Cependant, on en compte 42,2 % en 2<sup>e</sup> commune, 6,8 % en 3<sup>e</sup> année de transition et 2,5 % en section de qualification à cette même période. En d'autres termes, 52,0 % des élèves de cette cohorte ont acquis du retard dans la suite de leur parcours scolaire. La part de ceux n'étant pas encore présents dans le système éducatif s'élève à 6,5 %. En 2009-2010, 41 % des élèves de cette cohorte étaient inscrits en 3TQ, 22,9 % étaient en 3G et 8,1 % en 3TT. On compte 21,0 % de ces élèves inscrits en 4<sup>e</sup> année du secondaire et 6,5 % pas encore inscrits dans le système scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles.

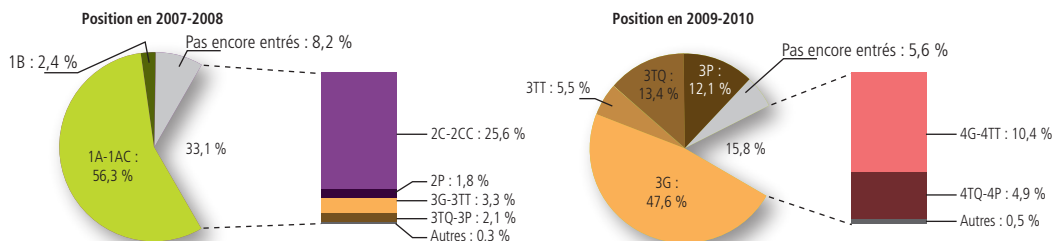
#### Origine scolaire des élèves entrés en 5P en 2011-2012 (fig. 20.5)

Les élèves inscrits en 5P en 2011-2012 sont au nombre de 8 953. En 2007-2008, 38,5 % d'entre eux étaient en 1<sup>re</sup> commune et 11,1 % en 1B. Ils étaient 16,5 % en 2<sup>e</sup> commune, 8,1 % en 2P et 8,6 % en 3<sup>e</sup> secondaire. En d'autres mots, 33,2 % des élèves de la cohorte ont acquis un retard dans la suite de leur parcours scolaire. La part d'élèves n'ayant pas encore été présents dans le système scolaire en 2007-2008 s'élève à 16,3 %.

En 2009-2010, un peu moins de 60 % des élèves de cette cohorte étaient inscrits en 3P, 11,6 % en 3TQ et 4,7 % en 3<sup>e</sup> année de section de transition. Il est aussi intéressant de noter que 1,3 % étaient inscrits en 4G-4TT, 3,0 % en 4TQ et 9,4 % en 4P. Pour cette même période, 10,4 % de ces élèves n'étaient pas encore présents dans le système éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles.

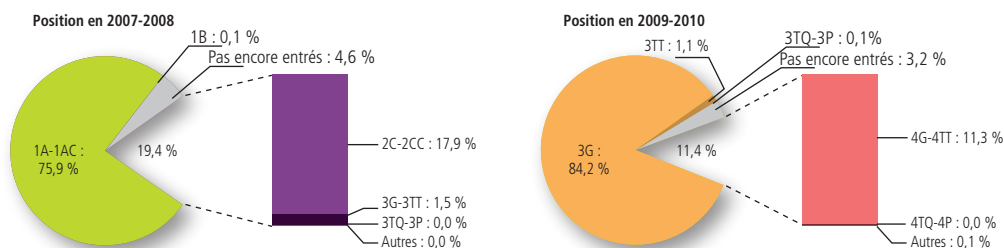
1 Les élèves qui sont considérés comme « pas encore inscrits » ou « pas encore entrés » sont ceux qui ne sont pas présents dans la base de données à un moment « t » mais présents à un moment « t + 1 ».

## 20.1 Origine des 43 173 élèves entrés en 5<sup>e</sup> secondaire de plein exercice en 2011-2012



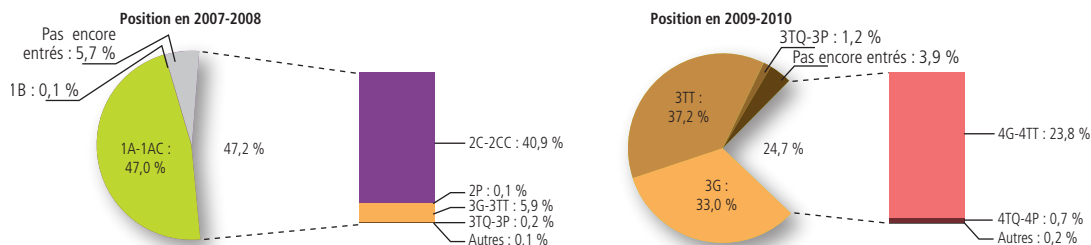
56,3 % des élèves entrés en 5<sup>e</sup> secondaire en 2011-2012 étaient en 1A-AC en 2007-2008 et 47,6 % étaient en 3G en 2009-2010.

## 20.2 Origine des 19 799 élèves entrés en 5G en 2011-2012



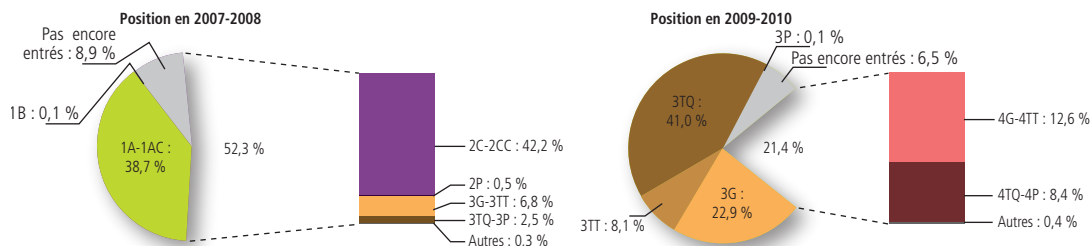
75,9 % des élèves entrés en 5G en 2011-2012, étaient en 1A-1AC en 2007-2008.

## 20.3 Origine des 2 993 élèves entrés en 5TT en 2011-2012



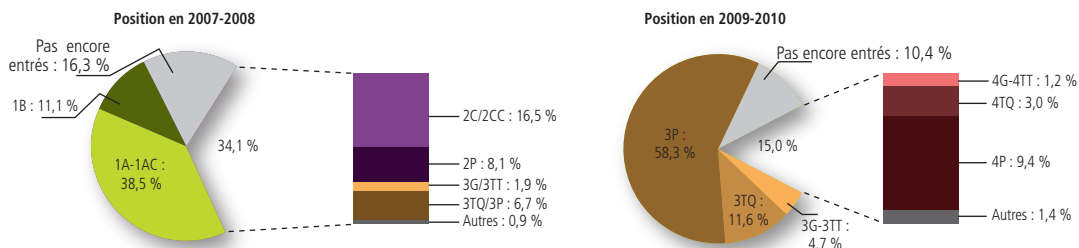
47,0 % des élèves entrés en 5TT en 2011-2012, étaient en 1A-AC en 2007-2008.

## 20.4 Origine des 11 428 élèves entrés en 5TQ en 2011-2012



38,7 % des élèves entrés en 5TQ en 2011-2012, étaient en 1A-1AC en 2007-2008.

## 20.5 Origine des 8 953 élèves entrés en 5P en 2011-2012



38,5 % des élèves entrés en 5P en 2011-2012, étaient en 1A-AC en 2007-2008.

En fin d'année scolaire 2010-2011, 71 % des élèves du 2<sup>e</sup> degré et 84 % des élèves du 3<sup>e</sup> degré reçoivent l'attestation A (attestation de réussite). Les attestations B (attestations de réussite avec restriction) concernent 10 % des élèves du 2<sup>e</sup> degré. Les attestations C (attestations d'échec) touchent 19 % des élèves du 2<sup>e</sup> degré et 15 % des élèves du 3<sup>e</sup> degré.

Deux types d'attestations sont délivrés aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire ordinaire : l'attestation de réussite (AOA) et l'attestation d'échec (AOC). Une 3<sup>e</sup> attestation existe : l'attestation de réussite avec restriction (AOB). Elle permet à l'élève, qui a terminé l'année ou le degré avec fruit, d'accéder à l'année supérieure mais avec une restriction portant sur des formes d'enseignement, des sections et/ou des options. Le refus de l'AOB, par l'élève ou son tuteur, se traduit par le redoublement de l'élève. L'attestation B avec restriction est principalement délivrée au 2<sup>e</sup> degré et ce, pour toutes les formes d'enseignement. Au 3<sup>e</sup> degré, l'attestation B ne peut être délivrée qu'au terme d'une 5TQ<sup>1</sup>.

### Répartition des attestations par année d'études et par sexe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et nombre total d'attestations (fig. 21.1)

Les attestations A sont délivrées à une plus grande part d'élèves inscrits dans le 3<sup>e</sup> degré que dans le 2<sup>e</sup> degré et ce, quelle que soit la forme d'enseignement. Les attestations B ne sont quasi pas délivrées dans le 3<sup>e</sup> degré puisque ce dernier est un degré de détermination par opposition au 2<sup>e</sup> degré qui est celui de l'orientation.

De manière générale, la part de filles obtenant l'attestation A est plus élevée que celle des garçons. Dans l'enseignement général, 77,8 % des filles et 71,5 % des garçons de 3G obtiennent cette attestation pour 89,3 % des filles et 82,6 % des garçons de 5G. Dans l'enseignement professionnel, l'attestation A est délivrée à 69,5 % des filles et 59,2 % des garçons de 3P pour 69,8 % des filles et 71,3 % des garçons de 5P.

Concernant les attestations C, une différence entre les sexes est également constatée. En effet, de manière générale, une part plus importante de garçons obtiennent ce type d'attestation. Les garçons inscrits en 3P sont 39,2 % à recevoir cette attestation, ce qui est la part la plus importante observée.

Une part importante des attestations B sont délivrées dans le 2<sup>e</sup> degré de la section de transition.

### Répartition des attestations B par année d'études et par sexe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et nombre total d'attestations B (fig. 21.2)

Une grande diversité d'attestations B peuvent être délivrées. Afin de mieux appréhender la répartition de ces attestations, un regroupement a été effectué : on appellera attestations B1 celles qui interdisent l'accès au général, B2 celles qui interdisent l'accès à la section de transition, B3 celles qui ne donnent accès

qu'à l'enseignement professionnel et B4 celles qui portent des restrictions sur l'accès à certaine(s) option(s) et qui peuvent parfois être combinées à une restriction sur certaines formes ou sections.

Plus la forme d'enseignement laisse de possibilités d'orientation, plus la diversité des attestations B est grande. Ainsi, l'enseignement général délivre les quatre types d'attestations B tandis que l'enseignement professionnel ne délivre que des attestations B4. Pour l'ensemble du 2<sup>e</sup> degré, les attestations B1 représentent 11,4 % des attestations B, les attestations B2 35,7 %, les attestations B3 20,7 % et les attestations B4 32,2 %.

Dans l'enseignement général, les attestations B délivrées se répartissent comme suite : 18,1 % de B1, 43,7 % de B2, 6,3 % de B3 et 31,9 % de B4. En 3<sup>e</sup> année du général, l'attestation B2 est la plus délivrée et en 4<sup>e</sup> c'est la B4. Une répartition relativement semblable est présente entre les garçons et les filles.

Dans l'enseignement de transition, la répartition des attestations B se présente comme suite : 60,3 % d'attestations B2, 15,8 % de type B3 et 23,9 % de type B4. Aussi bien pour la 3<sup>e</sup> que pour la 4<sup>e</sup> année du technique de transition, l'attestation la plus délivrée est la B2. En 3TT, 68,1 % des filles obtenant une attestation B obtiennent une attestation B2 pour 61,5 % des garçons. En 4TT, une répartition relativement semblable est à noter entre les filles et les garçons pour cette même attestation.

Dans l'enseignement technique de qualification, 74,2 % des attestations B sont de type B3 et 25,8 % de type B4. Parmi les filles inscrites en 3TQ ayant reçu une attestation B, 83,7 % obtient une attestation B3. En 4TQ, elles sont 70,4 % à obtenir ce type d'attestation.

En ce qui concerne l'enseignement professionnel, 100 % des attestations B sont de type B4.

## GLOSSAIRE

AOA : Attestation d'Orientation A ou attestation de réussite de l'année d'études délibérée.

AOB : Attestation d'Orientation B ou attestation de réussite avec, pour le passage à l'année supérieure, restriction sur le choix de la section, de la forme ou de l'option.

AOC : Attestation d'Orientation C ou attestation d'échec.

B1 : AOB dont la restriction porte sur l'enseignement général.

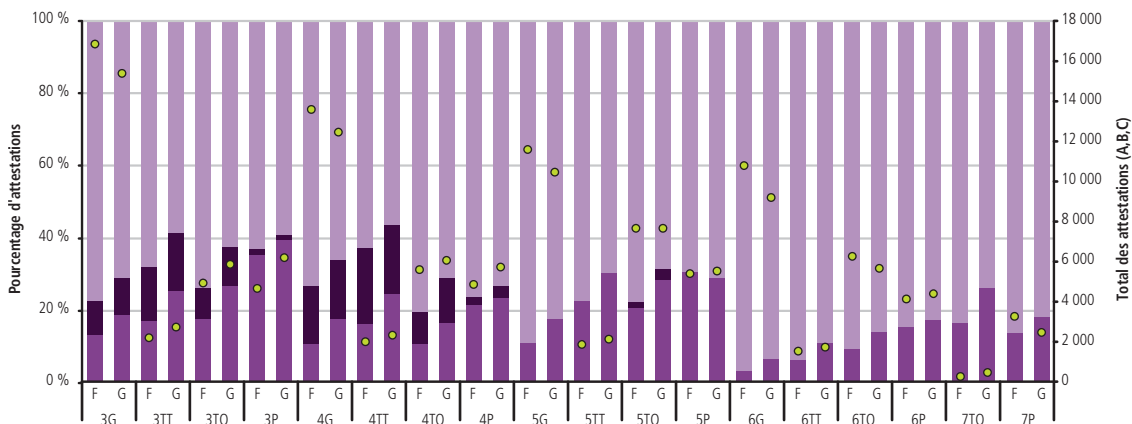
B2 : AOB avec restriction sur toute la section de transition.

B3 : AOB donnant uniquement accès à l'enseignement professionnel.

B4 : Autres AOB qui portent des restrictions sur une option et peuvent parfois être combinées avec une restriction sur certaines formes ou sections.

<sup>1</sup> En effet, il est possible qu'un élève de 5TQ obtienne une attestation de réussite avec restriction (AOB) pour poursuivre ses études vers une 6P dans la même orientation d'études ou dans une orientation d'études correspondante. En 2011, ce type d'attestation a été délivré à 1,8 % des filles et 2,8 % des garçons de 5TQ.

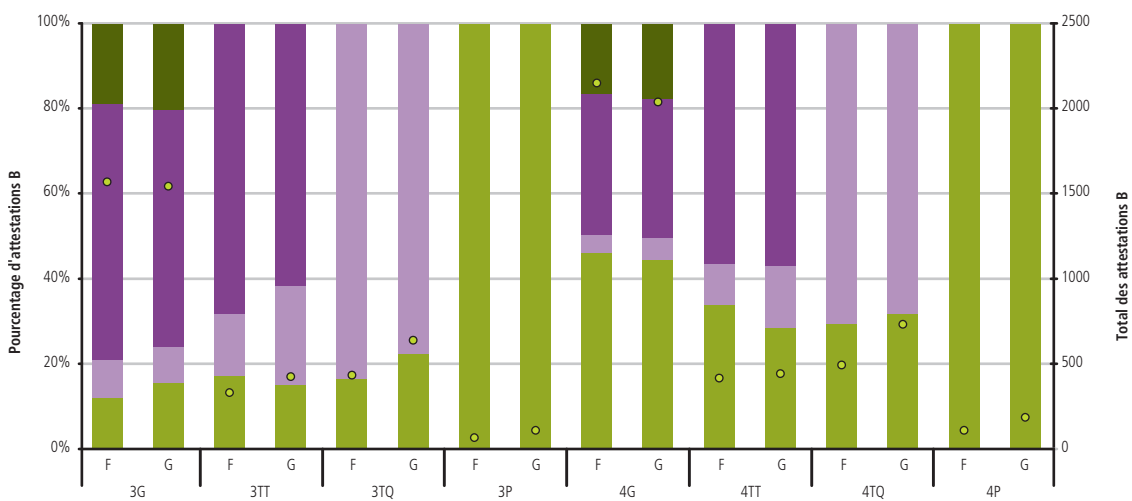
21.1 Répartition des attestations A, B et C par année d'études et par sexe, dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, et nombre total d'attestations A, B, C délivrées en 2011



En 2011, 12,9 % des filles inscrites en 3G reçoivent une attestation C, 9,3 % une attestation B et 77,8 % une attestation A, le total des attestations (A, B, C) étant de 16 777.

- A
- B
- C
- Nombre d'attestations

21.2 Répartition des attestations B, par année d'études et par sexe, dans le 2° degré de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, et total des attestations B délivrées en 2011



En 2011, 1 567 attestations B ont été délivrées aux filles de 3G ; 18,9 % sont de type B1, 60,1 % de type B2, 8,9 % de type B3 et 12,1 % de type B4.

- B1
- B2
- B3
- B4
- Nombre d'attestations

En 2<sup>e</sup> primaire, les compétences en formation géographique apparaissent en moyenne mieux maîtrisées que celles relatives à la formation historique. Que ce soit au départ d'images géographiques ou de traces du passé, l'interprétation des images met en difficulté un quart des élèves. Parmi les sources de difficultés mises en évidence par l'épreuve, on peut pointer d'une part, le vocabulaire descriptif et les concepts sous-jacents toujours en voie d'acquisition, et d'autre part, une difficulté à dégager les relations explicites et implicites entre les éléments représentés. Lorsqu'elle se limite à repérer ou inscrire des événements dans un calendrier, la compétence liée à l'utilisation des repères et des représentations du temps est bien maîtrisée en début de 2<sup>e</sup> primaire.

Depuis 2006-2007, les évaluations externes non certificatives sont organisées chaque année en 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> primaires et en 2<sup>e</sup> secondaire dans une discipline. En 2012-2013, elles ont également été organisées en 3<sup>e</sup> secondaire. Elles concernent l'ensemble des établissements d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les compétences évaluées et le mode de questionnement sont en partie différents dans chacune des épreuves. Aucun procédé ne permet de comparer directement les résultats d'une année d'étude à l'autre (entre la 2<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> primaire, par exemple) ou entre deux domaines (la lecture et les mathématiques, par exemple).

Les acquis des élèves de 2<sup>e</sup> primaire<sup>1</sup> dans les disciplines histoire et géographie ont été évalués en novembre 2012. En formation historique, les compétences suivantes ont été évaluées : utiliser des repères des représentations de temps et savoir situer des faits vécus par soi ou par des personnes proches ; lire une trace du passé ; identifier, classer des composantes d'une trace du passé. En formation géographique, l'évaluation a ciblé le savoir-lire un paysage, une image géographique de même que le savoir-situer (par rapport à soi et à des repères visuels). Au niveau des savoirs, l'évaluation a été ciblée sur l'identification des composantes d'un paysage.

#### Score moyen à l'ensemble de l'épreuve et scores moyens selon le domaine évalué, 2<sup>e</sup> primaire – 2012 (fig. 22.1)

Le score moyen à l'ensemble de l'épreuve s'élève à 72 %. Les élèves réussissent globalement un peu mieux les questions relatives à la formation géographique (73 %) que celles relatives à la formation historique (70 %). Dans le domaine de la formation géographique, savoir situer (par rapport à soi et à des repères visuels) est très bien maîtrisé. Dans le domaine de la formation historique, l'abstraction des caractéristiques d'un calendrier de format conventionnel de même que la compréhension du caractère cyclique du calendrier posent problème. Par ailleurs, quel que soit le domaine envisagé, les élèves éprouvent des difficultés lorsqu'ils sont amenés à produire un écrit descriptif.

#### Répartition des élèves de 2<sup>e</sup> primaire en fonction de leurs pourcentages de réussite en formation historique et géographique – 2012 (fig. 22.2)

La majorité des élèves (91 %) obtient un score global égal ou supérieur à 50 %. Plus de la moitié des élèves font preuve d'une bonne maîtrise des compétences évaluées, avec un score global égal ou supérieur à 70 %.

#### Scores moyens des élèves en formation historique et géographique, selon les caractéristiques individuelles et scolaires des élèves, 2<sup>e</sup> primaire – 2012 (fig. 22.3)

Les filles et les garçons ont des scores très proches. En revanche, les deux caractéristiques individuelles qui ont le plus grand impact sur les résultats des élèves sont le retard scolaire et le niveau socioculturel appréhendé via le nombre de livres à la maison. D'une part, être en situation de retard scolaire engendre un écart de performances de 9 % à la faveur des élèves à l'heure. D'autre part, les élèves qui ne disposent d'aucun ou de très peu de livres à la maison obtiennent en moyenne un score de 66 % à l'épreuve, alors que leurs condisciples évoluant dans un environnement familial qui en compte beaucoup (de quoi remplir une ou deux bibliothèques) obtiennent un résultat plus élevé (75 %).

#### Scores moyens des classes en formation historique et géographique, selon les caractéristiques des élèves, 2<sup>e</sup> primaire – 2012 (fig. 22.4)

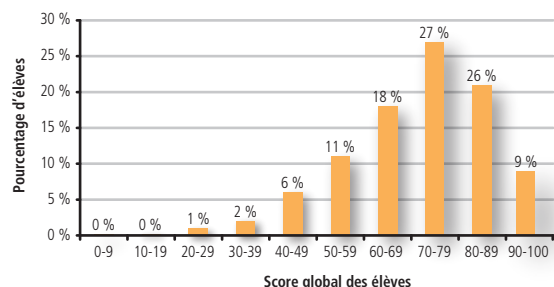
Cette analyse permet de contraster les résultats des classes selon les caractéristiques des élèves qu'elles accueillent. Par exemple, dans les classes bénéficiant de l'encadrement différencié, le résultat est en moyenne inférieur de 11 % à celui des classes n'en bénéficiant pas. De même, dans les classes dont l'effectif compte moins d'un quart des élèves vivant dans un environnement pauvre en livres, les résultats sont en moyenne supérieurs à ceux des autres (76 % versus 68 %).

<sup>1</sup> L'évaluation externe concerne tous les élèves fréquentant la 2<sup>e</sup> année de l'enseignement primaire. En 2012-2013, les résultats en formation historique et géographique présentés ici sont calculés à partir d'un échantillon représentatif composé de 3 575 élèves de l'enseignement ordinaire provenant de 237 classes et 118 écoles. Les carnets de test, les résultats et les pistes didactiques sont disponibles sur [www.enseignement.be/evaluationsexternes](http://www.enseignement.be/evaluationsexternes).

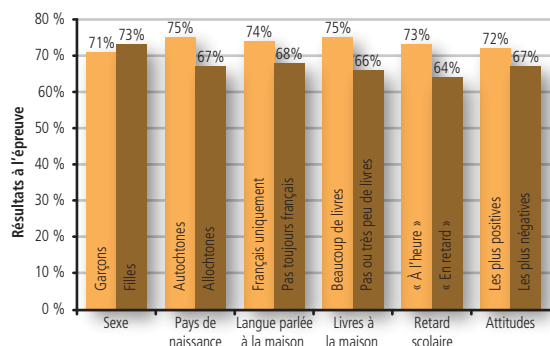
22.1 Score moyen à l'ensemble de l'épreuve en formation historique et géographique et scores moyens selon le domaine évalué, 2<sup>e</sup> primaire – 2012

Score moyen à l'ensemble de l'épreuve	71 items	72 %
Score « formation historique »	38 items	70 %
Score « formation géographique »	33 items	73 %

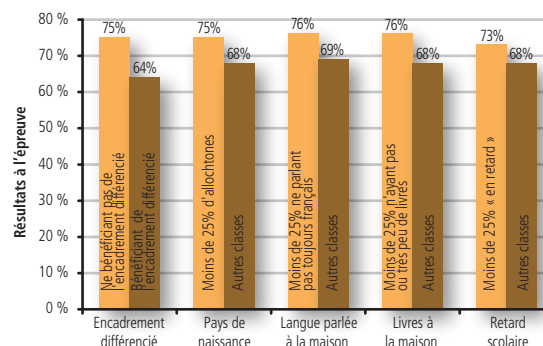
Le score moyen des élèves de 2<sup>e</sup> primaire en formation historique et géographique est de 72 %. Le sous-score spécifique à la formation historique est de 70 %, tandis que le sous-score spécifique à la formation géographique s'élève à 73 %.

22.2 Répartition des élèves de 2<sup>e</sup> primaire en fonction de leurs pourcentages de réussite en formation historique et géographique – 2012

En 2<sup>e</sup> primaire, 27 % des élèves obtiennent entre 70 et 79 % à l'épreuve de formation historique et géographique.

22.3 Scores moyens des élèves en formation historique et géographique, selon les caractéristiques individuelles et scolaires des élèves, 2<sup>e</sup> primaire – 2012

En 2<sup>e</sup> primaire, à l'épreuve de formation historique et géographique, les garçons obtiennent un score de 71 % et les filles un score de 73 %.

22.4 Scores moyens des classes en formation historique et géographique, selon les caractéristiques de leurs élèves, 2<sup>e</sup> primaire – 2012

Les classes de 2<sup>e</sup> primaire ne bénéficiant pas de l'encadrement différencié ont un score s'élevant à 75 % en formation historique et géographique et celles qui en bénéficient un score de 64 %.

# 23 Compétences en formation historique et géographique des élèves de 5<sup>e</sup> primaire (2012)

**En 5<sup>e</sup> primaire, les élèves réussissent mieux la partie de l'épreuve spécifique à la formation historique que celle concernant la formation géographique. Telles qu'évaluées dans l'épreuve, les compétences relatives à l'utilisation de repères de temps, la lecture d'une image géographique, la lecture d'un graphique et l'utilisation d'un cadre chronologique pour situer sont globalement bien maîtrisées. En revanche, l'utilisation de représentations du temps, l'utilisation de représentations spatiales et la localisation d'un lieu ou d'un espace posent problème à de nombreux élèves. Des différences non négligeables se marquent (tant au niveau des scores moyens des élèves que des scores moyens des classes) en fonction des caractéristiques individuelles et scolaires des élèves.**

Depuis 2006-2007, les évaluations externes non certificatives sont organisées chaque année en 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> primaires et en 2<sup>e</sup> secondaire dans une discipline. En 2012-2013, elles ont également été organisées en 3<sup>e</sup> secondaire. Elles concernent l'ensemble des établissements d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les compétences évaluées et le mode de questionnement sont en partie différents dans chacune des épreuves. Aucun procédé ne permet de comparer directement les résultats d'une année d'études à l'autre (entre la 2<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> primaire, par exemple) ou entre deux domaines (l'éveil et la lecture, par exemple).

Les acquis des élèves de 5<sup>e</sup> primaire<sup>1</sup> en formation historique et géographique ont été évalués en novembre 2012. Un accent particulier a été mis sur la recherche d'informations, compétence commune à l'histoire et à la géographie. C'est ainsi que les élèves ont été amenés à lire des graphiques, à utiliser une table des matières, à lire un plan ou un texte informatif traitant tant de l'histoire que de la géographie. Par ailleurs, d'autres questions visaient spécifiquement des savoirs et savoir-faire propres à l'histoire ou propres à la géographie. Plus précisément, les compétences suivantes ont été évaluées dans le domaine de l'histoire : lire une trace du passé ; utiliser des repères et des représentations du temps. Dans le domaine de la géographie, c'est la lecture d'une image géographique, l'utilisation de repères et de représentations spatiales et la localisation d'un lieu qui ont été testées.

## **Score moyen à l'ensemble de l'épreuve de formation historique et géographique et scores moyens selon le domaine évalué, 5<sup>e</sup> primaire – 2012 (fig. 23.1)**

Le score moyen à l'ensemble de l'épreuve de formation historique et géographique est de 69 %. Les élèves ont globalement mieux réussi les questions relatives à la formation historique (73 %) que celles relatives à la formation géographique (62 %). Ce résultat relativement satisfaisant en histoire ne doit toutefois pas occulter le fait que certains items ont massivement posé problème : ceux impliquant l'utilisation de la ligne du temps et la notion de siècle. Dans le domaine de la formation géographique, les items impliquant l'utilisation de repères spatiaux figurent parmi les plus mal réussis de l'épreuve. De nombreux élèves ont également éprouvé des difficultés quand il s'agissait de localiser un lieu en utilisant les quatre directions cardinales.

De façon plus transversale, on peut dégager certains points de vigilance pour l'apprentissage : la recherche et la combinaison d'informations issues de différents documents ; l'inférence à partir de documents de type informatif et l'exploitation de tous les éléments d'un document (légende, titre, échelle...).

## **Répartition des élèves de 5<sup>e</sup> primaire en fonction de leurs pourcentages de réussite en formation historique et géographique – 2012 (fig. 23.2)**

La grande majorité des élèves (87 %) obtient un score global égal ou supérieur à 50 %. Un peu plus d'1 élève sur 2 (52 %) fait preuve d'une bonne maîtrise des compétences évaluées avec un score global égal ou supérieur à 70 %.

## **Scores moyens des élèves en formation historique et géographique, selon les caractéristiques individuelles et scolaires des élèves, 5<sup>e</sup> primaire – 2012 (fig. 23.3)**

Il n'existe aucune différence de scores à l'épreuve selon le sexe. Toutes les autres caractéristiques individuelles ou scolaires envisagées ont un impact sur les résultats, en particulier le fait de ne disposer que de très peu ou pas du tout de livres ou d'être en retard scolaire. Ainsi, les élèves qui ne possèdent pas ou très peu de livres ont en moyenne un score inférieur de 15 % à celui des élèves vivant dans un environnement riche en livres. Le fait d'avoir déjà doublé au cours de la scolarité primaire correspond à un score moyen inférieur (59 %) au score des élèves qui sont « à l'heure » (72 %).

## **Scores moyens des classes en formation historique et géographique, selon les caractéristiques de leurs élèves, 5<sup>e</sup> primaire – 2012 (fig. 23.4)**

Cette analyse permet de contraster les résultats des classes selon les caractéristiques des élèves qu'elles accueillent. Par exemple, dans les classes comportant moins d'un quart d'élèves allochtones, les résultats sont en moyenne supérieurs (72 %) à ceux des classes où au moins un quart des élèves sont allochtones (63 %). Notons également l'écart important (12 %) entre les classes bénéficiaires de l'encadrement différencié et celles n'en bénéficiant pas.

1 L'évaluation externe concerne tous les élèves fréquentant la 5<sup>e</sup> année de l'enseignement primaire. En 2012-2013, les résultats en formation historique et géographique présentés ici sont calculés à partir d'un échantillon représentatif composé de 3 426 élèves de l'enseignement ordinaire provenant de 213 classes et 118 écoles. Les carnets de test, les résultats et les pistes didactiques sont disponibles sur [www.enseignement.be/evaluationsexternes](http://www.enseignement.be/evaluationsexternes).

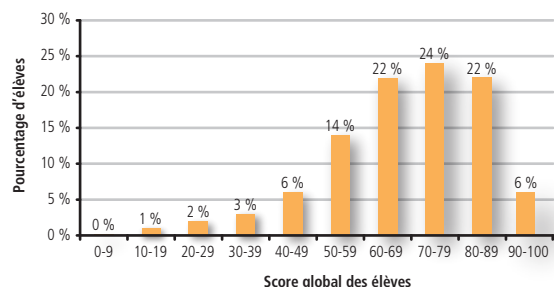


## 23.1 Score moyen à l'ensemble de l'épreuve en formation historique et géographique et scores moyens selon le domaine évalué, 5<sup>e</sup> primaire – 2012

Score moyen à l'ensemble de l'épreuve	89 items	69 %
Score « formation historique »	31 items	73 %
Score « formation géographique »	38 items	62 %
Score « savoirs et savoir-faire communs à la formation historique et géographique »	20 items	76 %

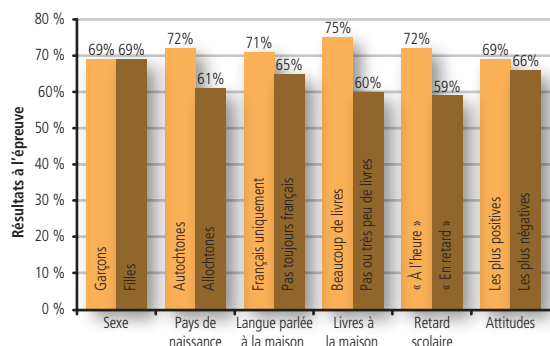
Le score moyen des élèves de 5<sup>e</sup> primaire en formation historique et géographique est de 69 %. Le sous-score pour les savoirs et savoir-faire spécifiques à la formation historique est de 73 %, alors que le sous-score pour les savoirs et savoir-faire spécifiques à la formation géographique est de 62 %.

## 23.2 Répartition des élèves de 5<sup>e</sup> primaire en fonction de leurs pourcentages de réussite en formation historique et géographique – 2012



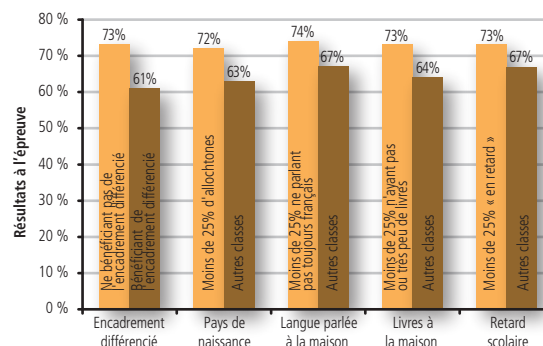
En 5<sup>e</sup> primaire, 24 % des élèves obtiennent entre 70 et 79 % à l'épreuve de formation historique et géographique. Ils sont 12 % à obtenir un résultat inférieur à 50%.

## 23.3 Scores moyens des élèves en formation historique et géographique, selon les caractéristiques individuelles et scolaires des élèves, 5<sup>e</sup> primaire – 2012



En 5<sup>e</sup> primaire, les élèves qui déclarent posséder beaucoup de livres à la maison obtiennent un score de 75 % en formation historique et géographique alors que ceux qui n'en possèdent que peu ou pas ont un score de 60 %.

## 23.4 Scores moyens des classes en formation historique et géographique, selon les caractéristiques de leurs élèves, 5<sup>e</sup> primaire – 2012



Les classes de 5<sup>e</sup> primaire ne bénéficiant pas de l'encadrement différencié ont un score de 73 % en formation historique et géographique et celles bénéficiant de l'encadrement différencié ont un score de 61 %.

# 24 Compétences en formation historique et géographique des élèves de 2<sup>e</sup> secondaire (2012)

En 2<sup>e</sup> commune et en 2<sup>e</sup> complémentaire, la moyenne est satisfaisante : 68 % pour l'histoire et 67 % pour la géographie. En 2<sup>e</sup> différenciée, les résultats sont faibles : 56 % pour l'histoire et 55 % pour la géographie. En 2<sup>e</sup> commune et complémentaire, pour la partie histoire, c'est l'exploitation de l'information et la vérification de sa pertinence en fonction de la recherche entreprise qui pose le plus problème. Pour la partie géographie, l'utilisation de repères spatiaux et de représentations spatiales pour situer des faits dans l'espace est mieux maîtrisée que la caractérisation de l'espace et la recherche d'informations. En 2<sup>e</sup> différenciée, pour la partie histoire, c'est surtout l'utilisation des repères et des représentations de temps qui pose problème. Pour la partie géographie, les résultats les plus faibles concernent la recherche d'informations.

Depuis 2006-2007, les évaluations externes non certificatives sont organisées chaque année en 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> primaires et en 2<sup>e</sup> secondaire dans une discipline. En 2012-2013, elles ont également été organisées en sciences en 3<sup>e</sup> secondaire. Elles concernent l'ensemble des établissements d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les acquis en formation historique et en formation géographique des élèves de 2<sup>e</sup> secondaire<sup>1</sup> ont été évalués en novembre 2012. Le score moyen en formation historique de 2<sup>e</sup> commune et complémentaire (2C) est de 68 %. En formation géographique, le score moyen des élèves de 2C est de 67 %. En 2<sup>e</sup> différenciée (2D), le score moyen pour la formation historique s'élève à 56 % et le score moyen pour la formation géographique est de 55 %.

En 2C, en histoire, les élèves maîtrisent relativement bien les périodes conventionnelles mais moins les « événements limites » retenus par les historiens pour marquer la transition entre elles. Ils savent situer une année sur une ligne du temps mais situer un siècle leur pose davantage problème. Classer des documents selon différents critères ne pose pas de difficultés, sauf pour les ressources qui présentent une ambiguïté et/ou exigent une analyse en profondeur. Enfin, l'exploitation de l'information est ce qui engendre le plus d'erreurs. En géographie, les items relatifs à l'utilisation des repères et des représentations spatiales sont les mieux réussis. Par ailleurs, un nombre important d'élèves parviennent difficilement à identifier les fonctions illustrées par une photographie. Enfin, certains élèves résolvent des problèmes sur la base d'indices de surface.

En 2D, en histoire, un élève sur deux n'est pas capable de placer les périodes conventionnelles (fournies) sur une ligne du temps. Très peu parviennent d'ailleurs à se faire une représentation correcte de ces périodes conventionnelles. Les résultats sont un peu meilleurs lorsqu'il s'agit de faire correspondre un texte décrivant différents événements à la ligne du temps la plus adaptée (durée représentée) pour les y reporter. Peu d'élèves sont capables de tirer une conclusion d'une démarche guidée d'analyse. En géographie, les résultats sont faibles, même pour des questions simples.

## Répartition des élèves de 2<sup>e</sup> secondaire en fonction de leurs pourcentages de réussite en formation historique et géographique (fig. 24.1)

En 2C, tant en formation historique qu'en formation géographique, 87 % des élèves ont un score égal ou supérieur à 50 %. Ils sont respectivement, pour l'histoire et la géographie, 47 % et 43 % à atteindre au moins 70 %.

En 2D, tant en formation historique qu'en formation géographique, 63 % des élèves obtiennent un score supérieur à 50 %. Ils sont respectivement 24 % et 19 % à dépasser 70 % pour l'histoire et la géographie.

## Scores moyens des élèves de 2<sup>e</sup> secondaire en formation historique et géographique selon les caractéristiques individuelles et scolaires des élèves (fig. 24.2)

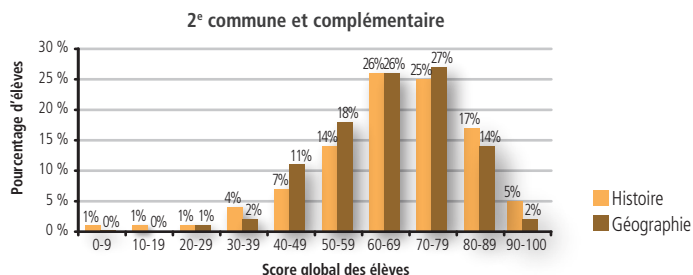
En 2C, excepté le sexe (différence de 1 % à l'avantage des garçons), toutes les caractéristiques individuelles ou scolaires envisagées ont un impact important sur les résultats. Par exemple, les élèves qui sont « en retard » ont en moyenne un score inférieur de 13 % à celui des élèves « à l'heure ». En 2D, des différences de résultats entre élèves apparaissent également : en fonction du pays de naissance, de la langue parlée à la maison et du nombre de livres à la maison.

## Scores moyens des classes de 2<sup>e</sup> secondaire en formation historique et géographique selon les caractéristiques de leurs élèves (fig. 24.3)

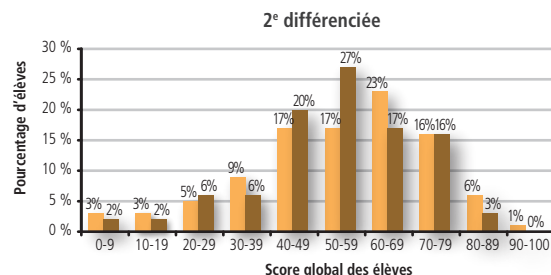
Cette analyse permet de contraster les résultats par classes selon les caractéristiques des élèves qu'elles accueillent. En 2C, par exemple, dans les classes comportant moins d'un quart d'élèves ayant accès à très peu ou pas du tout de livres à la maison, les résultats sont en moyenne supérieurs (70 %) à ceux des classes comptant au moins un quart des élèves vivant dans un environnement pauvre en livres (59 %). De même, dans les classes où l'on rencontre moins d'un quart d'élèves en retard scolaire, le score est en moyenne supérieur de 14 % au score des classes comptant au moins un quart des élèves en retard scolaire. En 2D, le fait d'accueillir au moins 25 % d'élèves ne parlant pas français à la maison conduit à une différence de résultats de 6 %.

<sup>1</sup> L'évaluation externe concerne tous les élèves fréquentant la 2<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire. En 2012-2013, les résultats en formation historique et géographique présentés ici sont calculés à partir de deux échantillons représentatifs composés de 1 920 élèves provenant de 100 classes de 2<sup>e</sup> commune et complémentaire et de 1 191 élèves provenant de 137 classes de 2<sup>e</sup> différenciée.

## 24.1 Répartition des élèves de 2<sup>e</sup> secondaire en fonction de leurs pourcentages de réussite en formation historique et géographique – 2012

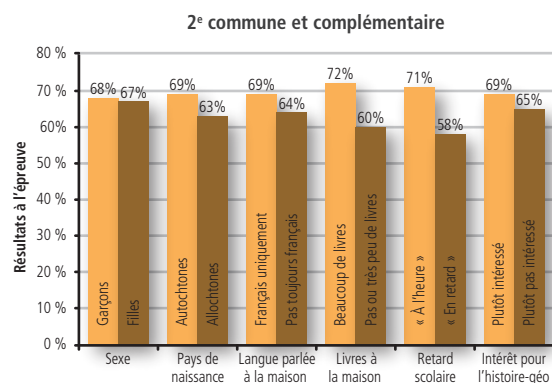


En 2<sup>e</sup> commune et complémentaire, 26 % des élèves obtiennent entre 60 % et 69 % aux deux parties de l'épreuve (formation historique et formation géographique).

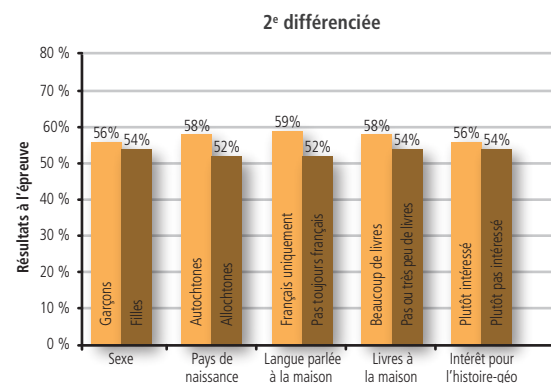


En 2<sup>e</sup> différenciée, 23 % et 17 % des élèves obtiennent entre 60 % et 69 % respectivement pour les parties formation historique et formation géographique.

## 24.2 Scores moyens des élèves de 2<sup>e</sup> secondaire en formation historique et géographique selon les caractéristiques individuelles et scolaires des élèves – 2012

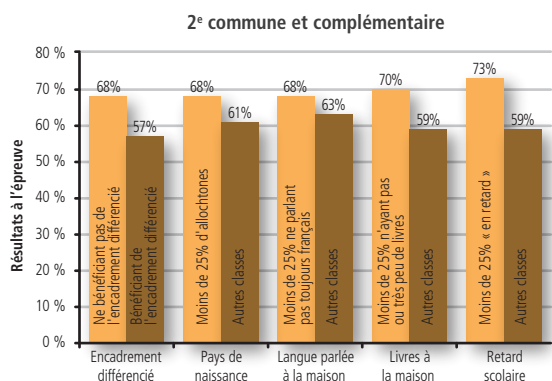


Les élèves à l'heure de 2<sup>e</sup> commune et complémentaire ont un score de 71 % en formation historique et géographique et les élèves « en retard » un score de 58 %.

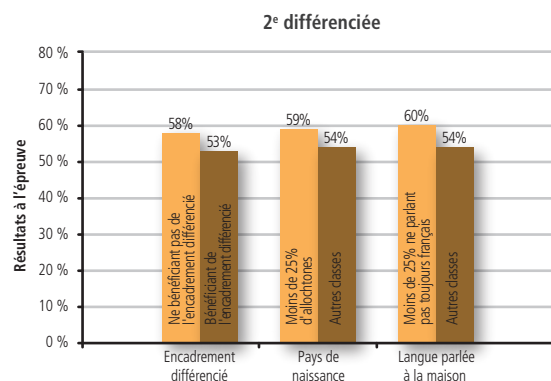


Les garçons de 2<sup>e</sup> différenciée ont un score de 56 % en formation historique et géographique et les filles un score de 54 %.

## 24.3 Scores moyens des classes de 2<sup>e</sup> secondaire en formation historique et géographique selon les caractéristiques de leurs élèves – 2012



Les classes de 2<sup>e</sup> commune et complémentaire ne bénéficiant pas de l'encadrement différencié ont un score de 68 % à l'épreuve et les classes bénéficiaires de l'encadrement différencié ont un score de 57 %.



Les classes de 2<sup>e</sup> différenciée ne bénéficiant pas de l'encadrement différencié ont un score de 58 % à l'épreuve et les classes bénéficiaires de l'encadrement différencié ont un score de 53 %.

**En début de 3<sup>e</sup> secondaire générale et technique de transition, si les élèves ont une bonne maîtrise de savoirs essentiels et de savoir-faire, ils s'avèrent particulièrement démunis face aux situations qui nécessitent de mobiliser conjointement ceux-ci. En 3<sup>e</sup> secondaire technique de qualification, s'ajoute à ces faiblesses, la non maîtrise de certains savoirs relevant du premier degré de l'enseignement secondaire. Enfin, en 3<sup>e</sup> professionnelle, l'exploitation de documents à caractères scientifiques (petit texte, schéma, graphique) est problématique.**

Depuis 2006-2007, les évaluations externes non certificatives sont organisées chaque année en 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> primaires et en 2<sup>e</sup> secondaire dans une discipline. En 2012-2013, elles ont également été organisées en 3<sup>e</sup> secondaire. Elles concernent l'ensemble des établissements d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les acquis des élèves de 3<sup>e</sup> secondaire<sup>1</sup> en sciences ont été évalués en novembre 2012. Deux épreuves ont été élaborées : l'une était destinée aux élèves de l'enseignement professionnel et portait sur des aspects relevant du fondamental et du premier degré de l'enseignement différencié. L'autre portait sur des savoirs à certifier au terme du premier degré de l'enseignement secondaire commun et a été soumise à tous les autres élèves. Le seul aspect commun aux deux épreuves concernait la représentation qu'ont les élèves sur les types de tâches qui incombent aux scientifiques. Ces questions figurent parmi les mieux réussies.

**Dans l'enseignement général, technique et artistique de transition,** le score global s'élève à 68 %. Si la plupart des élèves maîtrisent globalement bien les aspects de savoirs relatifs aux corps purs et aux mélanges, des lacunes importantes se dégagent au niveau du lien entre les systèmes : connaissance partielle concernant en particulier les échanges qui ont lieu au niveau musculaire. La distinction entre les actions chimiques et mécaniques qui ont lieu dans l'estomac et l'intestin grêle est floue, de même que le mécanisme précis des mouvements respiratoires. Les savoir-faire scientifiques posent problèmes lorsqu'ils sont mobilisés conjointement aux savoirs.

**Dans l'enseignement technique et artistique de qualification,** le score global s'élève à 54 %. Les difficultés pointées pour les élèves fréquentant l'enseignement de transition sont identiques pour cette filière, avec un nombre non négligeable de questions réussies par moins d'un élève sur trois.

Deux autres problèmes majeurs apparaissent :

- la distinction entre mélanges homogènes et hétérogènes ;
- l'analyser une hypothèse pour dégager un facteur explicatif.

**Dans l'enseignement professionnel,** le score global s'élève à 62 %. Les questions essentielles relatives aux systèmes digestif et respiratoire sont en

général bien réussies par les élèves. En ce qui concerne les savoir-faire évalués, des difficultés importantes se dégagent dans l'exploitation de documents à caractère scientifique : interpréter le sens des symboles sur un schéma, comprendre les données d'un graphique ou des informations issues d'un texte informatif d'une dizaine de lignes.

### Répartition des élèves de 3<sup>e</sup> secondaire en fonction de leurs pourcentages de réussite en sciences – 2012 (fig. 25.1)

Les graphiques indiquent qu'en 3G/TT, 45 % des élèves font preuve d'une bonne maîtrise des compétences évaluées, avec un score global égal ou supérieur à 70 %. Soumis à la même épreuve, portant sur des acquis du premier degré de l'enseignement secondaire, 11 % des élèves de 3TQ sont dans cette situation. En 3P, 27 % des élèves obtiennent un score global supérieur à 70 %.

### Scores moyens des élèves de 3<sup>e</sup> secondaire en sciences selon leurs caractéristiques individuelles et scolaires – 2012 (fig. 25.2)

En 3G/TT, excepté le sexe (différence de 2 % en faveur des garçons) ou le fait que le français est la seule langue parlée à la maison ou non les autres caractéristiques individuelles ou scolaires des élèves ont un impact sur la réussite.

En 3TQ, seul le sexe n'a que peu d'impact sur le score à l'épreuve, les autres facteurs envisagés et en particulier, le pays de naissance, la langue parlée à la maison et le retard scolaire influencent la réussite en sciences.

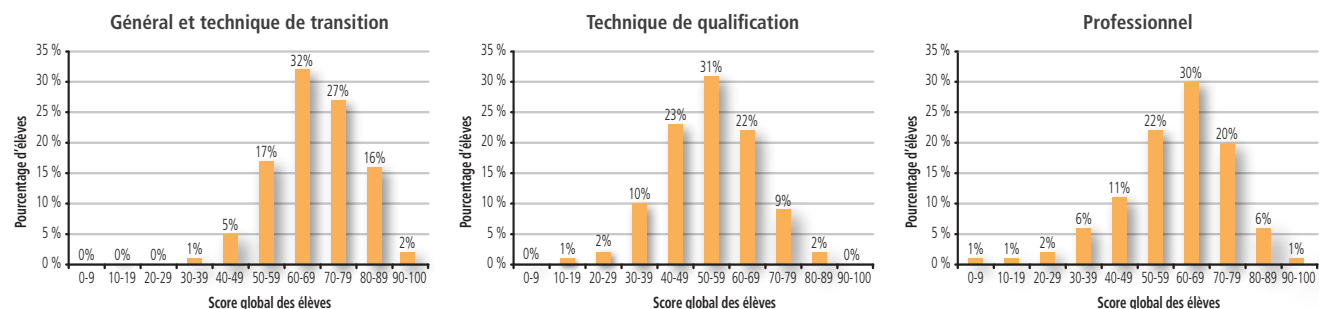
En 3P, le pays de naissance et le fait que seule la langue française soit parlée à la maison ou non influencent la réussite. Les autres variables prises en compte ont moins d'impact sur le score en sciences.

### Scores moyens des classes de 3<sup>e</sup> secondaire en sciences selon les caractéristiques de leurs élèves – 2012 (fig. 25.3)

Cette analyse permet de contraster les résultats des classes selon les caractéristiques des élèves qu'elles accueillent. En 3G par exemple, la proportion dans la classe d'élèves en situation de retard scolaire pèse sur les résultats : dans les classes comportant moins d'un quart d'élèves en situation de retard scolaire, les résultats sont en moyenne supérieurs de 8 % à ceux des classes comptant plus d'un quart des élèves dans cette situation.

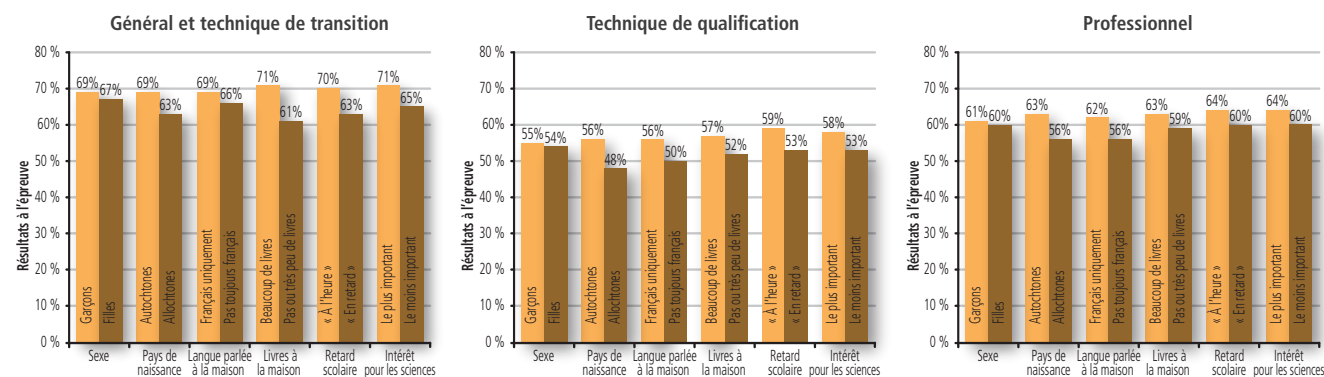
1 L'évaluation externe concerne tous les élèves fréquentant la 3<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire. En 2012-2013, les résultats en sciences présentés ici sont calculés à partir de trois échantillons représentatifs indépendants, composés de 2 073 élèves provenant de 100 classes de 3<sup>e</sup> générale et technique de transition (dans 100 écoles), de 1 390 élèves provenant de 101 classes de 3<sup>e</sup> technique et artistique de qualification (dans 101 écoles) et de 1 092 élèves provenant de 97 classes de 3<sup>e</sup> professionnelle (dans 97 écoles). Les carnets de test, les résultats et les pistes didactiques sont disponibles sur [www.enseignement.be/evaluationsexternes](http://www.enseignement.be/evaluationsexternes).

## 25.1 Répartition des élèves de 3<sup>e</sup> secondaire en fonction de leurs pourcentages de réussite en science – 2012



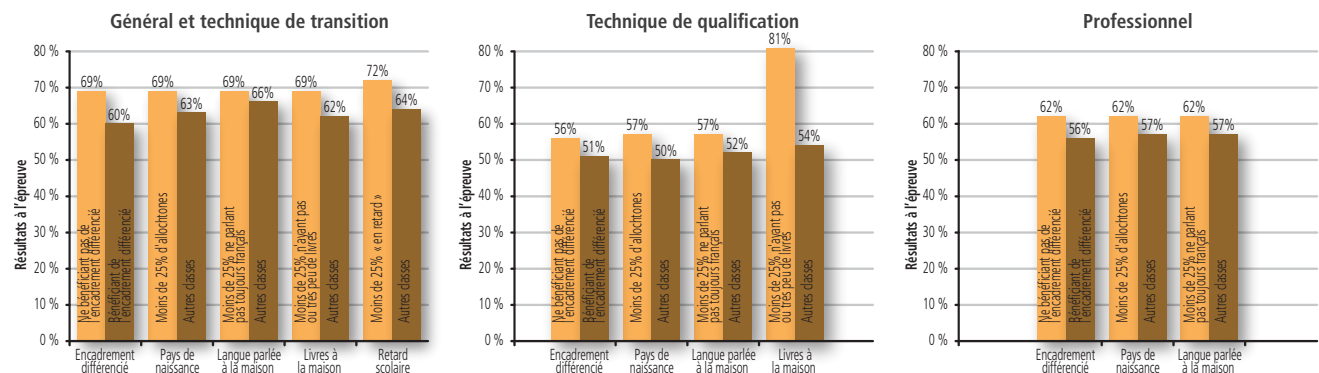
En 3G/TT, 32 % des élèves obtiennent entre 60 et 69 % en sciences. En 3TQ, 22 % des élèves sont dans cette situation. En 3P, cette proportion atteint 30 %.

## 25.2 Scores moyens des élèves de 3<sup>e</sup> secondaire en sciences selon leurs caractéristiques individuelles et scolaires – 2012



En 3G/TT, les garçons obtiennent un score de 69 % en sciences et les filles ont un score de 67 %.

## 25.3 Scores moyens des classes de 3<sup>e</sup> secondaire en sciences selon les caractéristiques de leurs élèves – 2012



En 3G/TT, les classes ne bénéficiant pas de l'encadrement différencié ont un score de 69 % en sciences et celles bénéficiant de l'encadrement différencié ont un score de 60 %.

# 26 Obtention du Certificat d'Études de Base

En 2011, 45 265 élèves de 6<sup>e</sup> année de l'enseignement primaire ordinaire, soit plus de 94 % de l'effectif, ont obtenu le Certificat d'Études de Base (CEB). Entre 1999 et 2005, ce taux variait autour des 93 % et depuis 2006, il est en augmentation.

Parmi les élèves inscrits en 5<sup>e</sup> primaire en 2008-2009, plus de 89 % obtiennent le CEB en 2 ans, 94 % en 3 ans et 2 944 élèves quittent le primaire sans CEB, soit un peu moins de 6 %.

L'enseignement secondaire octroie également le CEB : en 2011 à 1 159 élèves de 1D et 1 097 élèves de 2D. En 1D, ces élèves ont un âge moyen de 14 ans et en 2D de 15 ans, lors de l'obtention de ce certificat.

Dans l'enseignement ordinaire, le Certificat d'Études de Base (CEB) peut être octroyé en fin de 6<sup>e</sup> primaire mais aussi en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années de l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement spécialisé, le CEB peut être délivré en fin de primaire, ou au cours du secondaire.

Depuis l'année scolaire 2008-2009, les élèves inscrits en 6<sup>e</sup> primaire ainsi que les élèves inscrits en 1<sup>re</sup> année différenciée<sup>1</sup> de l'enseignement secondaire sont soumis à une épreuve externe commune en vue de l'octroi du Certificat d'Études de Base (CEB). C'est également le cas pour les élèves inscrits en 2<sup>e</sup> année différenciée depuis 2009-2010. En outre cette épreuve est accessible aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire spécialisé et à tout mineur âgé d'au moins 11 ans au 31 décembre de l'année civile de l'épreuve. Cependant, si l'élève ne réussit pas ou ne passe pas l'épreuve, le conseil de classe peut délivrer le CEB en fondant sa décision sur les résultats scolaires et l'avis des enseignants concernés.

## Nombre de CEB délivrés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études (fig. 26.1)

En 2011, dans l'enseignement primaire ordinaire, 45 295 élèves obtiennent le CEB ; dans le 1<sup>er</sup> degré du secondaire, c'est le cas pour 1 158 élèves de 1D et 1 097 de 2D. Quant à l'enseignement spécialisé, il délivre très peu de CEB en primaire (195), plus en secondaire (448).

## Évolution du taux d'obtention du CEB en 6<sup>e</sup> primaire (fig. 26.2)

De 1999 à 2010, le taux moyen d'obtention du CEB à l'issue de la 6<sup>e</sup> primaire est de 93,6 %. Il varie peu : l'écart le plus grand est de 2,1 points (94,0 % en 2004, 91,9 % en 2000). Cependant, en 2010, ce taux augmente pour atteindre 96,8 % et est de 94,8 % en 2011<sup>2</sup>.

## Parcours des élèves entrants en 5<sup>e</sup> primaire jusqu'à leur sortie du primaire, avec ou sans CEB (fig. 26.3)

L'obtention du CEB n'étant pas systématique en primaire, une analyse du parcours et de la certification d'élèves inscrits en 5<sup>e</sup> primaire a été réalisée<sup>3</sup>. Sur l'ensemble de la cohorte des 50 110 élèves de 5<sup>e</sup> année en 2008-2009, 1 551 quittent le primaire sans le CEB en fin d'année scolaire, 2 261 redoublent et 46 298 passent en 6<sup>e</sup>. Parmi ces derniers, en 2009-2010, 44 816 obtiennent le CEB, 1 267 quittent le primaire sans CEB et 379 redoublent la 6<sup>e</sup>. De ce fait en 2010-2011, de la cohorte de départ, 2 475 élèves se trouvent encore en 6<sup>e</sup> primaire, dont 2 781 obtiennent le CEB et 126 quittent le primaire sans CEB. On peut ainsi calculer, pour la cohorte de 5<sup>e</sup> primaire de 2008-2009, un taux de certification. Il est de 89,4 % en 2 ans et de 94,1 % en 3 ans. L'approche permet aussi d'évaluer le nombre d'élèves qui, en 5<sup>e</sup> ou en 6<sup>e</sup>, quittent l'enseignement primaire sans CEB : de la cohorte de départ, 3,4 % quittent à la fin de la 5<sup>e</sup> et 2,4 % à la fin de la 6<sup>e</sup>. On peut émettre l'hypothèse qu'une majorité de ces 2 944 élèves sans CEB ont gagné l'enseignement secondaire.

## Obtention du CEB en 1D et 2D, selon l'âge (fig. 26.4)

Une étude de l'obtention du CEB est possible par âge pour les deux premières années de l'enseignement secondaire ordinaire. En 2011, 2 256 CEB ont en effet été octroyés en 1D et 2D. Le taux d'obtention en 1D est de 21,7 % et de 36,8 % en 2D en 2010-2011.

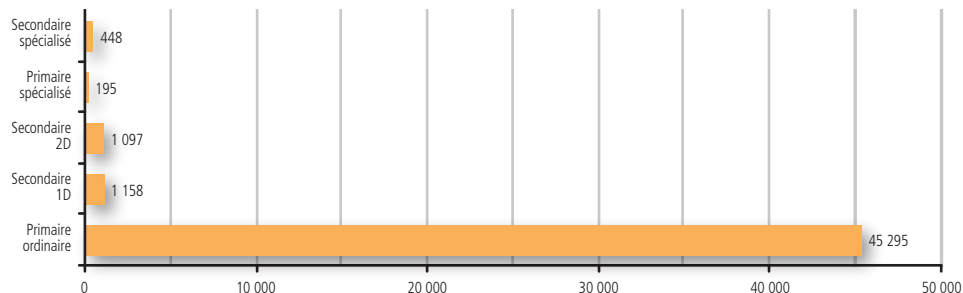
En 1<sup>re</sup> année, 57,9 % des élèves qui obtiennent le CEB sont âgés de 14 ans, soit 2 ans de retard sur l'âge habituel d'obtention de ce certificat (12 ans en fin de 6<sup>e</sup> primaire). En 2<sup>e</sup> année, 57,3 % des élèves qui obtiennent le CEB ont 15 ans et 14,2 % ont 16 ans. Dans l'enseignement secondaire, le CEB est donc majoritairement délivré en 1D et ce, à des élèves ayant 14 ans.

1 Depuis 2008-2009, les élèves inscrits en 1<sup>re</sup> différenciée (1D), c'est-à-dire ceux n'ayant pas obtenu leur CEB en primaire, ont été soumis à l'épreuve. Ce n'est qu'à partir de 2009-2010 que la 2<sup>e</sup> année du 1<sup>er</sup> degré différencié (2D) a vu le jour parallèlement à la suppression de la 2<sup>e</sup> professionnelle.

2 À partir de 2011, le taux d'obtention du CEB se base sur le nombre d'élèves inscrit en 6<sup>e</sup> primaire lors de la passation de l'épreuve et non plus sur le nombre d'élèves inscrits en 6<sup>e</sup> primaire au 15 janvier. De plus, les données utilisées dans ce cadre-ci sont celles provenant directement du Service des évaluations externes, ce qui n'était pas le cas précédemment.

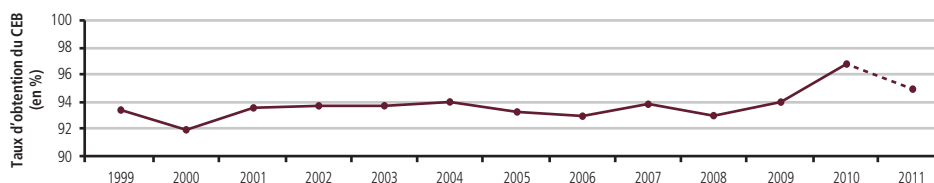
3 Cette analyse consiste en la reconstitution du parcours d'élèves inscrits en 5<sup>e</sup> primaire en 2007-2008, reposant sur les hypothèses suivantes : le système est considéré comme fermé (pas d'entrée de nouveaux élèves en 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> primaire, pas de sortie par émigration ou décès) ; les élèves redoublent au plus une fois en 5<sup>e</sup> ou en 6<sup>e</sup> primaire ; les taux de certification sont les mêmes pour tous les élèves d'une année d'études, pour une année scolaire donnée (redoublants ou non) et le CEB est supposé être obtenu uniquement à l'issue d'une 6<sup>e</sup> primaire.

## 26.1 Nombre de CEB délivrés selon les types, niveaux d'enseignement et années d'études – Année de certification 2011



En 2011, 45 295 élèves de 6<sup>e</sup> primaire obtiennent le CEB. Dans le secondaire spécialisé, le CEB est délivré à 448 élèves.

## 26.2 Évolution du taux d'obtention du CEB en 6<sup>e</sup> primaire sur la base des effectifs de 6<sup>e</sup> année – Années de certification 1999 à 2011



En 2011, 94,8 % des élèves de 6<sup>e</sup> primaire obtiennent un CEB.

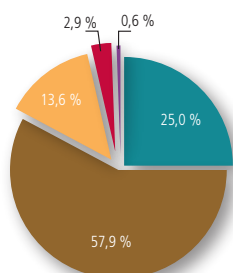
## 26.3 Parcours des élèves entrant en 5<sup>e</sup> primaire en 2008-2009 jusqu'à leur sortie du primaire, avec ou sans Certificat d'Études de Base (CEB).

	5 <sup>e</sup>	Sortie du primaire	
		sans CEB	avec CEB
2008-2009	50 110 (100 %)	1 551 (3,1 %)	47 166 (94,1 %)
2009-2010	2 261 (4,5 %)	165 (0,3 %)	44 816 (89,4 %)
		46 298 (92,4 %)	
2010-2011		107 (0,2 %)	1 990 (4,0 %)
		2 096 (4,2 %)	
		379 (0,8 %)	791 (0,7 %)
<b>TOTAL</b>		<b>2 944 (5,9 %)</b>	<b>47 166 (94,1 %)</b>

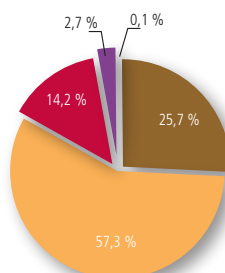
De cette quasi-cohorte de 50 110 élèves inscrits en 5<sup>e</sup> primaire en 2008-2009, 47 166 (94,1 %) obtiennent le CEB et 2 944 (5,9 %) quittent l'enseignement primaire sans CEB.

## 26.4 Obtention du CEB en 1D et 2D, selon l'âge – Année de certification 2011

**1 598 CEB en 1D**  
Taux d'obtention = 21,7 %



**1 097 CEB en 2D**  
Taux d'obtention = 36,8 %



■ 13 ans et moins  
■ 14 ans  
■ 15 ans  
■ 16 ans  
■ 17 ans et plus

Parmi les élèves qui obtiennent le CEB en 2011 en fin de 1D, 57,9 % ont 14 ans. Quand ils obtiennent le CEB en fin de 2D, les élèves ont majoritairement 15 ans (57,3 %).

En 2011, le taux de certification en 6<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire de plein exercice se situe aux alentours des 90 % pour l'enseignement général et autour de 80 % dans l'enseignement professionnel. Une différence entre les sexes est présente et en faveur des filles.

La majorité des élèves de section de qualification se dotent de la double certification (certificat de qualification, d'une part, et certificat d'études ou certificat d'enseignement secondaire supérieur, d'autre part). Un lien se dessine, tant en technique de qualification qu'en professionnel, entre la double certification et le retard scolaire, les élèves dits « à l'heure » sont plus enclins à décrocher les deux certificats.

Les finalités de l'enseignement et de la certification diffèrent selon la section et la forme d'enseignement suivies par les élèves. L'enseignement général, artistique de transition et technique de transition délivre le CESS, l'enseignement artistique et technique de qualification délivre le CESS et/ou un CQ6, l'enseignement professionnel permet d'obtenir un CE et/ou un CQ6. Ces certificats n'ont en principe pas les mêmes débouchés : c'est l'éventualité d'une valorisation directe sur le marché de l'emploi pour les CQ6, l'enseignement supérieur pour le CESS, l'accession à la 7<sup>e</sup> professionnelle pour le CE.

#### Certification en 6<sup>e</sup> secondaire, par sexe et par forme d'enseignement, en fonction des effectifs de 6<sup>e</sup> année (fig. 27.1)

Sur la base des effectifs de 6<sup>e</sup> année et pour l'année scolaire 2011, le taux de certification dans l'enseignement général, de plus de 90 %, est le plus élevé. C'est dans la forme professionnelle que le taux est le moins élevé, autour de 80 %. La différence entre les sexes est à l'avantage des filles dans la majorité des formes d'enseignement à l'exception du professionnel où le taux de certification est le même pour les garçons et les filles (82,6 %).

#### Types de certificats obtenus en 6<sup>e</sup> année du secondaire, selon le sexe, dans les formes qualifiantes (fig. 27.2)

La majorité des élèves ont la possibilité d'accéder soit au marché du travail avec un CQ6, soit à la 7<sup>e</sup> année professionnelle avec un CE, ou encore à l'enseignement supérieur avec un CESS. Quand un seul certificat est obtenu, il s'agit en professionnel du CE et en technique de qualification du CESS.

En technique de qualification<sup>1</sup>, 42,2 % des filles obtiennent un CESS seul contre 30,7 % de garçons. Par contre, un CESS avec un CQ6 sont délivrés à une part plus importante de garçons que de filles. Si la majorité des élèves de cette section acquièrent un certificat de qualification, la quasi totalité obtient un CESS permettant de poursuivre des études supérieures.

En professionnel, les profils sont similaires à ceux apparaissant dans la technique de qualification. En effet, une part plus importante de filles que de garçons obtient leur CE seul donnant accès à la 7<sup>e</sup> année. Par contre, une part plus importante de garçons décrochent une double certification (CE + CQ6).

La délivrance du CQ6 seul ne concerne qu'une part faible d'élèves aussi bien en technique de qualification qu'en professionnel.

#### Types de certificats obtenus dans les deux formes qualifiantes, selon le sexe et le retard scolaire (fig. 27.3)

Dans l'enseignement technique de qualification, la double certification est obtenue par 57,2 % des filles et 74,8 % des garçons à l'heure, par 55,7 % des filles et 66,9 % des garçons en retard d'un an, et par 54,9 % des filles et 61,3 % des garçons en retard de deux ans et plus. Dans l'enseignement professionnel, 66,1 % des filles et 89,5 % des garçons à l'heure obtiennent un CE et un CQ6. Cela concerne aussi 66,8 % des filles et 83,4 % des garçons en retard d'un an, et 60,3 % des filles et 79,3 % des garçons en retard de deux ans et plus.

Aussi bien en technique de qualification qu'en professionnel, les élèves en retard scolaire sont proportionnellement et en général plus nombreux à recevoir un certificat du type CE ou CESS sans qualification que ceux « à l'heure »<sup>2</sup>. Il est donc difficile de lier le retard scolaire à l'obtention préférentielle d'une qualification professionnelle. Tout au plus peut-on dire que les élèves ayant accumulé le plus grand retard ont, plus que les autres, tendance à n'obtenir qu'un seul certificat. Quelle que soit la forme, on constate que même si l'obtention d'un CQ6 seul est rare, c'est pour les garçons en retard qu'elle est la plus fréquente.

#### GLOSSAIRE

**CESS** : Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur délivré en 6<sup>e</sup> de l'enseignement de transition ou de l'artistique et technique de qualification. Il donne accès à l'enseignement supérieur de type court et de type long.

**CE** : Certificat d'Études de 6<sup>e</sup> professionnelle, sanctionnant une année d'études réussie sans obtention du CQ6. Le CE donne accès à la 7<sup>e</sup> professionnelle.

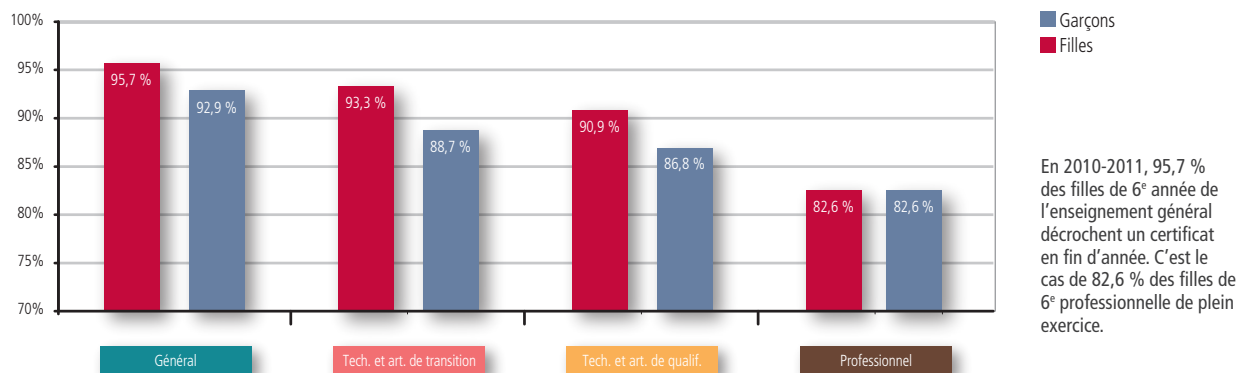
**CQ6** : Certificat de Qualification obtenu au terme d'une 6<sup>e</sup> année de l'enseignement professionnel ou de l'enseignement artistique et technique de qualification. Le CQ6 est spécifique à l'option choisie et peut être valorisé sur le marché de l'emploi. La présentation de l'examen qui le délivre est optionnelle.

1 Quatre options du technique de qualification ne donnent pas accès à un CQ6. Il s'agit des options « Arts plastiques », « Art et structure de l'habitat », « Techniques sociales » et « Aspirant en nursing ». Ces options, sans profil de qualification, donnent accès au seul CESS au terme de la 6<sup>e</sup> année. On compte 2 130 élèves dans ce cas (1 670 filles et 460 garçons toutes options confondues).

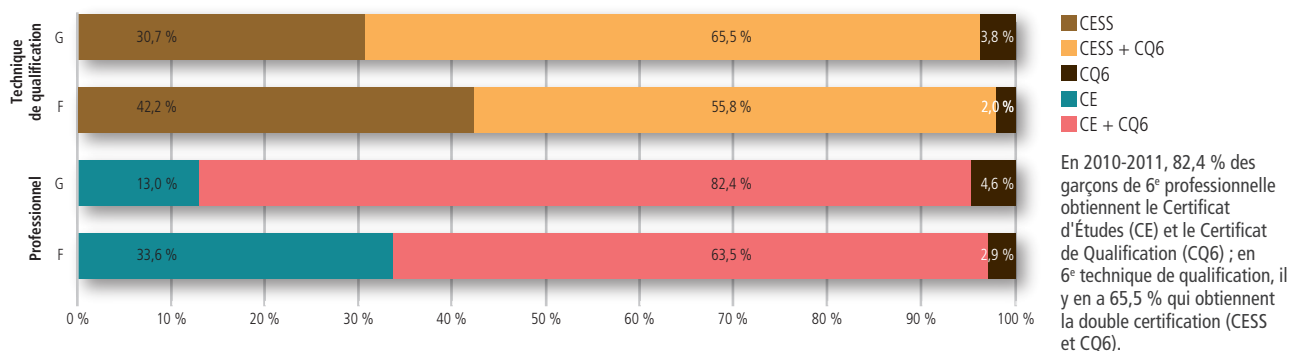
2 Les élèves qui ont 18 ans ou moins l'année où ils reçoivent leur certificat de 6<sup>e</sup> sont dits « à l'heure », ceux qui ont 19 ans sont dits « en retard d'un an » et ceux qui ont plus de 19 ans « en retard de plus d'un an ».



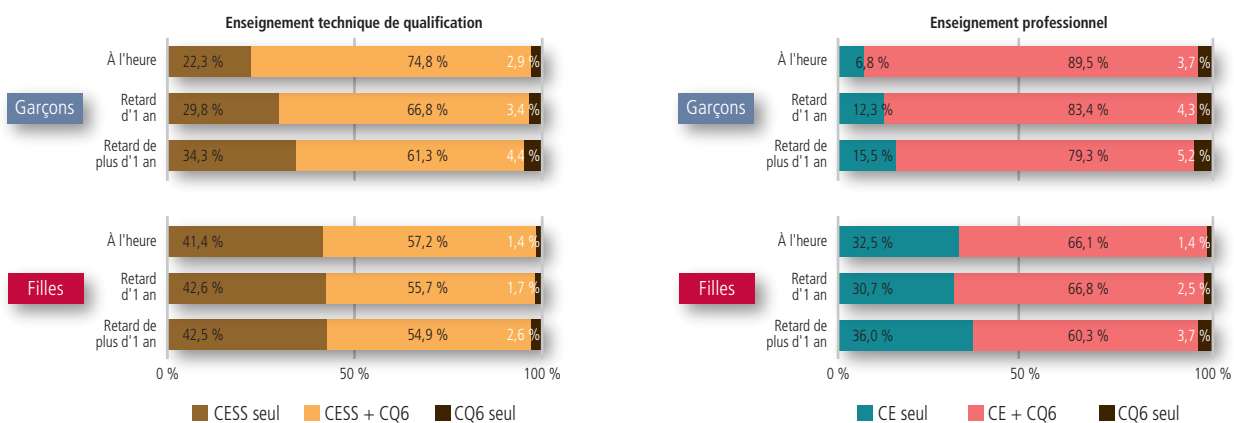
## 27.1 Certification en 6<sup>e</sup> secondaire, par sexe et par forme d'enseignement, en fonction des effectifs de 6<sup>e</sup> année – Année de certification 2011



## 27.2 Types de certificats obtenus en 6<sup>e</sup> année du secondaire, selon le sexe, dans les formes qualifiantes : technique de qualification et professionnel – Année de certification 2011



## 27.3 Types de certificats obtenus dans les deux formes qualifiantes, selon le sexe et le retard scolaire – Année de certification 2011



En 2010-2011, 74,8 % des garçons de 6<sup>e</sup> technique de qualification à l'heure obtiennent simultanément le CESS et le CQ6 ; ce taux est de 61,3 % pour les garçons qui accusent un retard de plus d'1 an.

# 28 Taux de réussite en 1<sup>re</sup> année des étudiants de 1<sup>re</sup> génération dans l'enseignement supérieur en haute école et à l'université

**En fin d'année académique 2010-2011, dans les hautes écoles, le taux de réussite moyen en première année des étudiants de 1<sup>re</sup> génération issus du secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Communauté germanophone et inscrits dans l'enseignement de type court est de 38 %, contre 41 % en 2005-2006. Le sexe, l'âge ainsi que la forme d'enseignement secondaire fréquentée s'inscrivent comme des caractéristiques influençant la réussite.**

L'étude des taux de réussite<sup>1</sup> en 1<sup>re</sup> année dans l'enseignement supérieur<sup>2</sup> porte sur les étudiants de première génération dont le titre d'accès à l'enseignement supérieur est le CESS délivré par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par la Communauté germanophone de Belgique. Elle concerne les résultats des années académiques 2005-2006 à 2010-2011. Les populations étudiantes ont été distinguées en fonction du type d'établissement – haute école de type court et de type long, d'une part et université d'autre part –, et réparties en fonction de trois critères – le sexe, le retard et la forme d'enseignement secondaire suivie.

## **Évolution du taux de réussite en 1<sup>re</sup> année des étudiants de 1<sup>re</sup> génération dans l'enseignement de type court en hautes écoles (fig. 28.1)**

Dans l'enseignement en haute école de type court, le taux de réussite des étudiants de 1<sup>re</sup> génération en 2010-2011 est de 31,8 % pour les hommes et de 44,9 % pour les femmes. Entre 2006-2007 et 2010-2011, ce taux a légèrement baissé pour les hommes (2 points de pourcentage), et de manière plus significative chez les femmes (près de 5 points de pourcentage). L'âge a un effet important sur la réussite. Les étudiants entrant « à l'heure » (18 ans et moins<sup>3</sup>) réussissent mieux que les étudiants entrant « en retard » (19 ans et plus). Globalement, dans le type court en 2010-2011, le taux de réussite des étudiants « à l'heure » est de 53,0 % tandis que celui des étudiants « en retard » est de 31,9 %. La forme d'enseignement secondaire suivie se révèle également déterminante pour le taux de réussite : la proportion des étudiants issus du secondaire général (dont le taux global de réussite en 2010-2011 est de 48,1 %) est supérieure à celle des étudiants issus du secondaire technique de transition (41,3 % de réussite), qui, à leur tour, est supérieure à celle des étudiants issus du secondaire technique de qualification (29,9 % de réussite). Le taux de réussite des étudiants issus du secondaire professionnel est de 14,0 %. Ces différences de taux sont demeurées relativement stables au cours de la période étudiée.

## **Évolution du taux de réussite en 1<sup>re</sup> année des étudiants de 1<sup>re</sup> génération dans l'enseignement de type long en hautes écoles (fig. 28.2)**

Dans l'enseignement en haute école de type long, le taux de réussite des étudiants de 1<sup>re</sup> génération en 2010-2011 est de 30,4 % pour les hommes et de 44,6 % pour les femmes. Chez les hommes, ce taux a perdu près de 6 points de pourcentage entre 2005-2006 et 2009-2010 mais connaît un léger regain en 2010-2011 (près d'un point de pourcentage). Chez les femmes, après avoir connu une augmentation régulière entre 2005-2006 (48,7 %) et 2008-2009 (51,6 %),

ce taux a chuté de 8 points de pourcentage en 2009-2010. En 2010-2011, ce taux croît légèrement (1 point de pourcentage). L'évolution plus marquée dans le long que dans le court peut s'expliquer par le faible effectif dans le type long. L'âge s'inscrit ici aussi comme un déterminant important de la réussite. Chez les étudiants issus de l'enseignement général, ceux entrant « à l'heure » présentent, en 2010-2011, un taux de réussite de 46,5 % (hommes et femmes confondus) tandis que le taux de réussite des étudiants entrant « en retard » est de 34,1 %. La forme d'enseignement secondaire suivie se révèle également déterminante pour le taux de réussite. Les étudiants issus du secondaire général présentent, dans le type long en 2010-2011, un taux de réussite de 40,8 %, ceux issus du secondaire technique de transition présentent un taux de 28,2 % et ceux issus du secondaire technique de qualification un taux de 19,4 %. Les étudiants issus de l'enseignement professionnel sont peu nombreux dans le type long et leur taux de réussite n'est pas significatif.

## **Évolution du taux de réussite en 1<sup>re</sup> année des étudiants de 1<sup>re</sup> génération dans l'enseignement universitaire (fig. 28.3)<sup>2</sup>**

Dans l'enseignement universitaire, le taux de réussite des étudiants de 1<sup>re</sup> génération en 2010-2011 est de 33 % pour les hommes et de 39,6 % pour les femmes. L'écart hommes-femmes est moindre que dans l'enseignement supérieur en haute école.

Comme pour l'enseignement de type court et de type long, l'âge et la forme d'enseignement secondaire suivie constituent des déterminants importants de la réussite. Les étudiants entrant « à l'heure » (hommes et femmes confondus, issus du secondaire général) présentent, en 2009-2010, un taux de réussite de 45 % et les étudiants entrant « en retard » un taux de 26 %. On relève en outre sur toute la période de très faibles taux de réussite, pour les étudiants issus de l'enseignement secondaire de qualification, soit un taux encore inférieur à celui, déjà bas, enregistré dans l'enseignement en haute école de type long.

## **GLOSSAIRE**

**Étudiant de 1<sup>re</sup> génération** : étudiant qui s'inscrit pour la première fois dans un enseignement supérieur (dans le supérieur hors université) ou pour la première fois à l'université (même s'il a été inscrit avant dans une école supérieure).

**Taux de réussite** : pourcentage d'étudiants passant, l'année académique suivante, dans une année d'études supérieure (dans ce cas, en 2<sup>e</sup> année).

1 Taux de réussite : pourcentage d'étudiants passant, l'année académique suivante, dans une année d'études supérieure (dans ce cas, en 2<sup>e</sup> année).

2 Les écoles supérieures des arts n'entrent pas en compte, par manque de données disponibles sur la provenance et le type de secondaire fréquenté. Étant donné l'intégration des instituts supérieurs d'Architecture à l'université, ceux-ci ne sont plus pris en compte.

3 Dans l'enseignement secondaire professionnel, le CESS étant délivré à l'issue d'une 7<sup>e</sup> année, les élèves sont considérés comme « à l'heure » à l'âge de 19 ans ou moins.

28.1 Évolution du taux de réussite en 1<sup>re</sup> année des étudiants de 1<sup>re</sup> génération dans l'enseignement de type court en hautes écoles

	HOMMES							FEMMES							H+F
	Taux						Effectifs	Taux						Effectifs	Taux
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011		2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011		
Général - à l'heure	51,7 %	51,8 %	51,7 %	52,2 %	51,1 %	49,5 %	1 055	66,4 %	68,0 %	69,4 %	66,2 %	64,2 %	63,6 %	2 302	59,2 %
Général - en retard	34,3 %	35,2 %	35,6 %	35,6 %	34,4 %	31,4 %	1 689	50,2 %	53,6 %	51,7 %	50,1 %	47,3 %	44,1 %	2 179	38,6 %
Technique de transition - à l'heure	39,3 %	44,7 %	40,8 %	43,8 %	52,9 %	39,7 %	223	54,5 %	62,4 %	61,2 %	55,9 %	61,1 %	60,4 %	362	52,5 %
Technique de transition - en retard	28,3 %	30,7 %	29,5 %	30,1 %	31,3 %	31,1 %	575	40,0 %	42,4 %	47,8 %	45,5 %	44,5 %	40,3 %	619	35,8 %
Technique de qualification - à l'heure	31,5 %	36,1 %	26,6 %	32,4 %	30,0 %	37,0 %	506	36,2 %	40,6 %	38,1 %	40,4 %	37,3 %	42,0 %	847	40,1 %
Technique de qualification - en retard	18,1 %	20,1 %	19,2 %	21,5 %	19,3 %	21,0 %	1 717	25,6 %	28,8 %	28,6 %	30,0 %	28,4 %	30,6 %	2 164	26,4 %
Professionnel - tout âge	8,4 %	17,0 %	9,9 %	10,2 %	9,5 %	13,0 %	189	13,8 %	18,3 %	14,0 %	19,1 %	15,0 %	14,6 %	358	14,0 %
Total - à l'heure	43,7 %	46,1 %	42,6 %	45,5 %	45,5 %	44,3 %	1 807	56,9 %	60,6 %	60,0 %	58,3 %	56,2 %	57,4 %	3 597	53,0 %
Total - en retard	25,4 %	27,6 %	26,7 %	28,0 %	45,5 %	26,3 %	4 148	36,3 %	39,1 %	38,5 %	39,1 %	36,8 %	36,3 %	5 233	31,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>30,3 %</b>	<b>33,8 %</b>	<b>32,0 %</b>	<b>33,2 %</b>	<b>32,3 %</b>	<b>31,8 %</b>	<b>5 955</b>	<b>46,5 %</b>	<b>49,7 %</b>	<b>48,7 %</b>	<b>47,6 %</b>	<b>45,0 %</b>	<b>44,9 %</b>	<b>8 830</b>	<b>39,6 %</b>

En fin d'année 2010-2011, le taux de réussite des femmes de première génération provenant du secondaire général et entrées à l'heure (18 ans ou moins) en 1<sup>re</sup> année de l'enseignement en haute école de type court est de 63,6 % ; il est de 49,5 % chez leurs homologues masculins.

28.2 Évolution du taux de réussite en 1<sup>re</sup> année des étudiants de 1<sup>re</sup> génération dans l'enseignement de type long en hautes écoles

	HOMMES							FEMMES							H+F
	Taux						Effectifs	Taux						Effectifs	Taux
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011		2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011		
Général - à l'heure	46,6 %	45,6 %	45,5 %	45,4 %	39,4 %	39,8 %	500	56,7 %	59,9 %	61,2 %	61,1 %	51,4 %	54,7 %	407	46,5 %
Général - en retard	27,7 %	27,9 %	27,7 %	30,3 %	25,6 %	25,6 %	432	48,5 %	45,9 %	47,1 %	53,2 %	43,6 %	45,0 %	341	34,1 %
Technique de transition - tout âge	22,9 %	22,6 %	29,2 %	25,6 %	19,8 %	27,2 %	67	24,0 %	28,1 %	30,0 %	16,1 %	14,5 %	29,8 %	96	28,2 %
Technique de qualification - tout âge	15,3 %	15,5 %	15,8 %	17,2 %	12,0 %	17,4 %	147	9,6 %	10,1 %	18,4 %	18,8 %	15,2 %	22,2 %	109	19,4 %
Professionnel - tout âge	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	8	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	8	0,0 %
Total - à l'heure	44,5 %	43,4 %	44,5 %	43,8 %	38,0 %	38,5 %	626	54,4 %	57,3 %	57,7 %	58,1 %	48,9 %	51,2 %	510	44,2 %
Total - en retard	23,9 %	23,9 %	24,0 %	26,7 %	21,8 %	22,1 %	615	39,7 %	39,0 %	42,1 %	44,1 %	37,2 %	37,3 %	451	28,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>35,3 %</b>	<b>34,1 %</b>	<b>34,6 %</b>	<b>35,7 %</b>	<b>29,5 %</b>	<b>30,4 %</b>	<b>1 241</b>	<b>48,7 %</b>	<b>50,3 %</b>	<b>51,3 %</b>	<b>51,6 %</b>	<b>43,5 %</b>	<b>44,6 %</b>	<b>961</b>	<b>36,6 %</b>

En fin d'année 2010-2011, le taux de réussite des hommes de première génération provenant du secondaire général et entrés à l'heure (18 ans ou moins) en 1<sup>re</sup> année de l'enseignement en haute école de type long est de 39,8 % ; chez les hommes issus du secondaire technique de qualification, il est de 17,4 % (tous âges confondus).

28.3 Évolution du taux de réussite en 1<sup>re</sup> année des étudiants de 1<sup>re</sup> génération dans l'enseignement universitaire

	HOMMES							FEMMES							H+F
	Taux						Effectifs	Taux						Effectifs	Taux
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011		2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011		
Général - à l'heure	44,1 %	43,7 %	43,4 %	44,4 %	44,5 %	42,4 %	3 519	52,5 %	50,0 %	49,9 %	49,1 %	48,1 %	47,0 %	4 633	45,0 %
Général - en retard	19,1 %	21,1 %	20,4 %	20,3 %	22,4 %	22,3 %	1 714	30,9 %	30,9 %	32,2 %	29,8 %	32,0 %	30,0 %	1 547	26,0 %
Technique de transition - à l'heure	23,2 %	13,9 %	16,5 %	22,6 %	18,3 %	24,1 %	104	23,4 %	18,9 %	21,8 %	15,1 %	20,1 %	25,5 %	126	24,8 %
Technique de transition - en retard	6,2 %	6,8 %	4,6 %	10,5 %	10,5 %	8,0 %	212	9,8 %	11,0 %	12,3 %	11,5 %	12,5 %	12,3 %	171	9,9 %
Technique de qualification - tout âge	5,1 %	3,0 %	3,1 %	5,4 %	4,5 %	5,3 %	283	6,1 %	3,2 %	3,7 %	3,5 %	4,0 %	5,2 %	345	5,3 %
Professionnel - tout âge	9,9 %	9,1 %	7,1 %	6,7 %	15,4 %	4,8 %	21	0,0 %	7,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	5,3 %	19	5,0 %
Total - à l'heure	43,5 %	42,6 %	42,4 %	43,5 %	43,6 %	42 %	3 658	51,3 %	48,5 %	48,6 %	47,4 %	46,7 %	45,7 %	4 849	43,9 %
Total - en retard	16,5 %	17,7 %	17,2 %	17,9 %	19,1 %	19 %	2 195	25,8 %	25,5 %	26,9 %	25,1 %	26,4 %	25,0 %	1 992	21,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>35,0 %</b>	<b>35,2 %</b>	<b>34,2 %</b>	<b>35,1 %</b>	<b>34,9 %</b>	<b>33 %</b>	<b>5 853</b>	<b>45,6 %</b>	<b>43,4 %</b>	<b>43,5 %</b>	<b>41,7 %</b>	<b>41,1 %</b>	<b>39,6 %</b>	<b>6 842</b>	<b>36,6 %</b>

En fin d'année 2009-2010, le taux de réussite des hommes de première génération provenant du secondaire général et entrés à l'heure (18 ans ou moins) en 1<sup>re</sup> année de l'enseignement supérieur universitaire est de 44,5 % ; chez les hommes issus du secondaire technique de qualification, il est de 4,5 % (tous âges confondus).

\*Données 2010-2011 non disponibles pour l'enseignement universitaire (données CRef).

# 29 Formation initiale des enseignants

Après une forte chute de fréquentation dans l'ensemble des filières de formation initiale des enseignants (hors université) observée dans la seconde moitié des années 90, les inscriptions dans ces formations ont connu un regain d'intérêt jusque dans les années 2000. Depuis, une baisse globale du nombre total d'étudiants a été observée entre 2005-2006 et 2009-2010 et ce particulièrement pour la section normale primaire (-17 %). Ces dernières années, les inscriptions se sont stabilisées autour de 13 800 étudiants, toute filière confondue.

Fin 2010-2011, 2 619 titres de bacheliers (-3 % par rapport à 2010) ont été délivrés. Le taux de réussite en 1<sup>re</sup> année pour cette année académique est de 47 %, taux relativement stable par rapport à l'année précédente mais en recul par rapport à 2006-2007.

## Nombre d'étudiants inscrits en sections normales et en AESS, Master didactique, CAPAES de 1992-1993 à 2011-2012 (fig. 29.1)

Dans la première moitié des années 1990, la formation initiale des enseignants<sup>1</sup> a connu une croissance des inscriptions qui, toutes filières confondues, sont passées de 14 169 étudiants en 1992-1993 à 17 308 en 1995-1996. Cette période correspond à une période de croissance globale de la population dans l'enseignement supérieur, surtout dans les hautes écoles où la population est passée de 57 731 étudiants à 64 893 étudiants. Dans la seconde moitié des années 1990, alors que la population étudiante continue d'augmenter au sein des hautes écoles, la fréquentation des sections de formation initiale des enseignants diminue et le total des inscriptions, toutes filières confondues, passe de 17 308 étudiants en 1995-1996 à 12 404 étudiants en 1999-2000 (-28 %). Au début des années 2000, différentes mesures et plans d'action – augmentations salariales, alignement du salaire des instituteurs de l'enseignement fondamental sur celui des régents de l'enseignement secondaire inférieur, décrets en faveur de la revalorisation du métier d'enseignant et campagnes médiatiques axées sur la prévision d'une pénurie d'enseignants dans les années à venir – ont sans doute contribué au relèvement du nombre d'inscriptions jusqu'en 2005-2006, où la formation initiale des enseignants compte 17 195 étudiants. En 2011-2012, le nombre total d'inscriptions est de 15 953, toutes formations pédagogiques confondues. Les effectifs des formations des écoles normales ont très légèrement augmenté (+1 %) par rapport à 2010-2011. Ils sont passés de 3 107 à 3 186 inscriptions en normale préscolaire (+2,5 %), de 4 877 à 4 933 inscriptions en normale primaire (+1,1 %), de 5 668 à 5 651 inscriptions en normale secondaire (-0,3 %) et de 178 à 185 en technique moyenne (+3,9 %). Le nombre d'inscription en AESS (université, Haute École et École supérieure des Arts) est de 962 soit une diminution de 2 % par rapport à l'année 2010-2011. Le master didactique (université) voit passer ses effectifs de 826 en 2010-2011 à 794 en 2011-2012 (-4 %). Entre 2007-2008 (année de création du master didactique) et 2011-2012, les formations destinées aux futurs enseignants de l'enseignement secondaire supérieur ont vu leurs effectifs diminuer de 25 %.

## Nombre d'étudiants inscrits en 1<sup>re</sup> année des sections normales de 1992-1993 à 2011-2012 (fig. 29.2)

Analyser l'évolution des effectifs de 1<sup>re</sup> année dans les sections normales entre 1992-1993 et 2011-2012 permet de capter d'une manière plus rapide les variations d'attractivité du domaine de la formation initiale des enseignants

à travers l'entrée dans ses différentes filières. Ainsi, par exemple, si en 2009-2010 les effectifs totaux de la section normale préscolaire (3 060 étudiants) diminuaient encore par rapport à 2008-2009 (3 076 étudiants), les effectifs de 1<sup>re</sup> année de cette même section, dans ce même temps, augmentaient déjà, passant de 1 428 à 1 447 étudiants. En 2011-2012, 1 526 étudiants sont inscrits en 1<sup>re</sup> année normale préscolaire (-2 % par rapport à 2010-2011), 2 324 étudiants sont inscrits en 1<sup>re</sup> année normale primaire (+1 %), 3 308 étudiants sont inscrits en 1<sup>re</sup> normale secondaire (-1 %) et 83 étudiants sont inscrits en 1<sup>re</sup> année normale technique. Sur les 20 années prises en compte, le nombre d'étudiants inscrits en 1<sup>re</sup> année d'une formation pédagogique en haute école a augmenté de 22 %. Ce sont les formations « normale secondaire » qui ont vu leur nombre d'inscrits le plus augmenté (+52 %).

## Nombre de diplômes délivrés en sections normales et en AESS, Master didactique, CAPAES de 1992-1993 à 2010-2011 (fig. 29.3)

En 1993 (fin d'année académique 1992-1993) 1 019 AESS et 2 376 graduats avaient été délivrés. Sur la période étudiée, le maximum de d'AESS délivrés a été atteint en 1995 (1 309 AESS) et le maximum de graduats délivrés a été atteint en 1997 (3 308 graduats).

En fin d'année académique 2010-2011, 2 619 diplômes de bacheliers ont été délivrés soit 75 de moins qu'en 2009-2010 (-2,8 %). Le nombre de diplômés diminue pour tous les types de formation avec la baisse la plus importante pour les étudiants diplômés en bachelier normal préscolaire (-6,5 %).

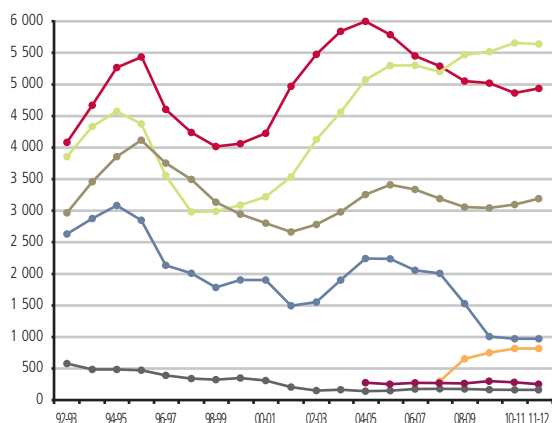
Fin 2010-2011, ont également été délivrés 383 masters didactiques, 651 AESS et 176 CAPAES. L'augmentation de 28 % d'étudiants diplômés en AESS est essentiellement due aux diplômés des écoles supérieures des arts qui représentent près d'un tiers des AESS.

## Taux de réussite, de redoublement et d'abandon en 1<sup>er</sup> bac dans les sections normales de 2005-2006 à 2010-2011 (fig. 29.4)

Toutes sections confondues (hors normale technique), le taux de réussite en 1<sup>re</sup> bac diminue entre 2006-2007 et 2010-2011, passant de 50,8 % en 2006-2007 à 47 % en 2010-2011. En 2010-2011, le taux de réussite en 1<sup>re</sup> bac est de 53 % en normale préscolaire, 50,3 % en normale primaire, 41,4 % en normale secondaire. Entre 2006-2007 et 2010-2011, le taux d'abandon a augmenté, passant de 23,9 % à 29,1 %. Dans le même temps, le taux de redoublement semble être en diminution.

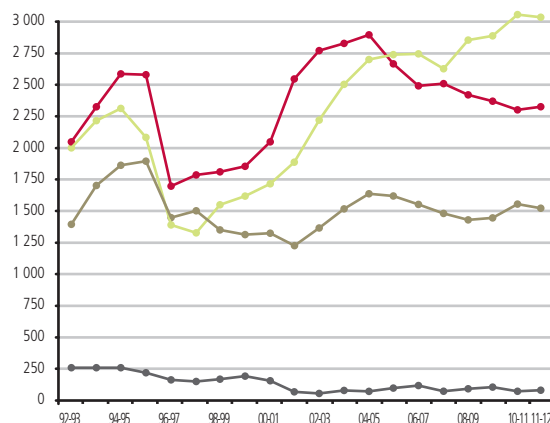
1 La formation des enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles relève de l'ensemble des institutions organisant l'enseignement supérieur. L'enseignement de niveau universitaire (les universités ainsi que les hautes écoles et les écoles supérieures des arts organisant l'enseignement de type long) organise et délivre l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) formant les enseignants du secondaire supérieur et le Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES). Les universités et les écoles supérieures des arts ont également instauré des masters à finalité didactique. L'enseignement de type court de la catégorie pédagogique des hautes écoles forme les bacheliers instituteurs préscolaires et primaires ainsi que les agrégés de l'enseignement secondaire inférieur (AESI). Les écoles supérieures des arts dispensent également une AESI, dans le domaine de la musique. L'enseignement de promotion sociale du niveau supérieur de type court organise et délivre le certificat d'aptitude pédagogique (CAP) destiné à la formation des enseignants des cours techniques et de pratique professionnelle qui ne sont pas pris en compte dans cet indicateur.

## 29.1 Nombre total d'étudiants inscrits en AESS, Master didactique, CAPAES et sections normales de 1992-1993 à 2011-2012



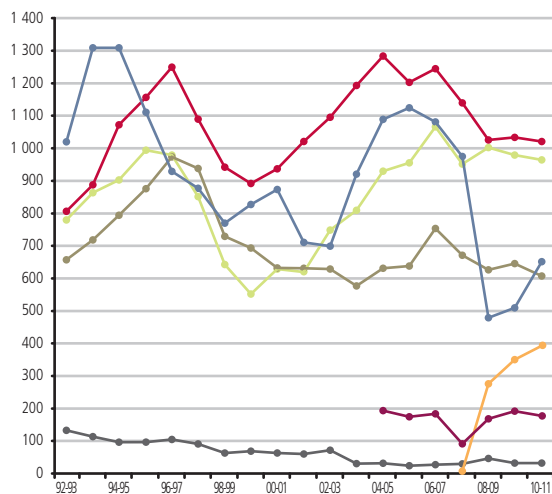
En 2011-2012, le nombre d'inscriptions dans la section normale secondaire est de 5 651 étudiants alors que ce nombre était de 3 867 en 1992-1993 et 4 578 en 1994-1995.

## 29.2 Nombre d'étudiants inscrits en 1<sup>re</sup> année des sections normales de 1992-1993 à 2011-2012



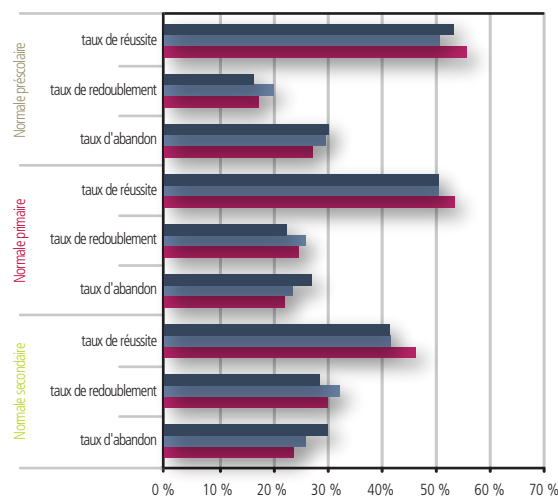
Entre 1996-1997 et 2009-2010, le nombre d'inscriptions en 1<sup>re</sup> année dans la section normale primaire est passé de 1 698 étudiants à 2 372 étudiants. En 2010-2012 ce nombre est de 2 325.

## 29.3 Nombre de diplômes délivrés en AESS, Master didactique, CAPAES et sections normales de 1992-1993 à 2010-2011 (en fin d'année académique)



En fin d'année 2010-2011, le nombre de diplômes de la formation de bachelier normal primaire délivrés est de 1 022 ; ce nombre était de 807 en 1992-1993 et 1 250 en 1996-1997.

## 29.4 Taux de réussite, de redoublement et d'abandon en 1<sup>er</sup> bac dans les sections normales de 2006-2007 à 2010-2011 (en fin d'année académique)



En normale primaire, le taux de réussite, en 1<sup>re</sup> bac, est passé de 53,2 % en 2006-2007 à 50,3 % en 2010-2011 tandis que le taux de redoublement est passé de 24,7 % à 22,6 % et le taux d'abandon de 22 % à 27,1 %.

# 30 Nombre de charges enseignantes de l'enseignement ordinaire et spécialisé

De 1999-2000 à 2012-2013, la population enseignante, exprimée en équivalents temps-plein, a augmenté de 16 % dans l'enseignement maternel ordinaire, de 5 % au niveau primaire, de 3 % au niveau secondaire et de 31 % dans l'enseignement spécialisé, tous réseaux confondus. Les décrets portant sur l'amélioration de l'encadrement maternel et primaire, le renforcement de l'encadrement au 1<sup>er</sup> degré du secondaire, et l'encadrement différencié, ont apporté leurs effets positifs sur l'encadrement, dans la mesure où le ratio « élèves/enseignant » a globalement diminué entre 2005 et 2010. Au cours des 2 dernières années toutefois, ce ratio a légèrement augmenté au primaire et au secondaire, du fait de l'augmentation de la population scolaire, qui ne produit ses effets sur l'encadrement qu'avec une année de retard.

La population étudiée concerne les enseignants dénombrés en « équivalents temps-plein »<sup>1</sup> (ETP), prestés ou non, rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>2</sup>. Les personnes ayant opté pour un départ anticipé à la retraite (DPPR)<sup>3</sup> ont été exclues des statistiques.

**Le rapport « élèves/enseignant (ETP) » proposé ci-dessous ne représente pas le nombre moyen d'élèves par classe.** D'abord, l'horaire d'un élève nécessite plus d'un ETP enseignant. Ensuite, la détermination du nombre d'ETP n'est pas strictement proportionnelle au nombre d'élèves, mais résulte d'une attribution de périodes ou d'emplois par paliers, les premières tranches d'élèves rapportant davantage d'encadrement que les dernières. Enfin, dans le secondaire, où le calcul du NTPP se fait distinctement par degré et forme d'enseignement, les élèves du 1<sup>er</sup> degré et des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de qualification génèrent davantage d'encadrement que ceux des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de transition. Outre la population scolaire, la spécificité des réseaux et la structure des écoles ont donc une incidence non négligeable sur le nombre d'ETP.

## Évolution du personnel enseignant de l'enseignement ordinaire par réseau (fig. 30.1)

Dans l'enseignement maternel ordinaire, le nombre d'enseignants a augmenté de 16 %, passant de 9 469 à 10 976 ETP de 1999-2000 à 2012-2013. Cette évolution s'explique par une hausse de 12 % de la population scolaire en 13 ans et par les mesures de renforcement de l'encadrement prises en 2005 (meilleure comptabilisation des élèves) et 2009 (encadrement différencié : création de 123 ETP). La croissance des effectifs concerne essentiellement les réseaux subventionnés : +15,5 % dans le communal et +19,9 % dans le libre, +5 % dans le réseau organisé par la Fédération.

Au niveau primaire et secondaire ordinaire, les effectifs globaux ont augmenté de respectivement 5 % et 3 % pour atteindre 22 812 et 37 045 ETP en octobre 2012. Ces hausses résultent principalement de la mise en œuvre de décrets visant à renforcer l'encadrement au cours des 8 dernières années : en P1/P2 et dans les implantations primaires de petite taille à partir de 2005-2006 (création de 713 ETP), au 1<sup>er</sup> degré du secondaire à partir de 2008-2009, encadrement différencié à partir de 2009-2010 (création de 336 ETP au primaire et 432 ETP au secondaire).

L'évolution diffère toutefois de manière sensible entre les réseaux : le nombre d'enseignants de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles a diminué de 11,6 % au niveau primaire et 5,1 % au niveau secondaire du fait de la baisse de sa population scolaire, alors qu'il augmentait de 10,9 % au primaire et 1,6 % au secondaire dans l'officiel subventionné et de respectivement 2,9 % et 8 % dans le libre subventionné.

## Évolution du ratio « élèves / enseignant » de l'enseignement ordinaire par réseau (fig. 30.2)

Dans l'enseignement ordinaire, l'évolution mettant en regard celle des enseignants et celles des élèves fait apparaître un rapport relativement stable entre ces deux populations, l'encadrement étant principalement calculé sur base du nombre d'élèves. Ce rapport s'élève à environ 16 élèves par ETP enseignant dans l'enseignement maternel, 14 élèves dans l'enseignement primaire et 10 élèves dans le secondaire.

Le ratio est systématiquement supérieur dans l'enseignement libre subventionné, notamment pour les raisons suivantes :

D'une part, au primaire et au secondaire, un seul cours philosophique est organisé dans le libre confessionnel, alors que dans l'officiel et le libre non confessionnel il peut y avoir jusque 6 cours différents, en fonction des demandes des parents. Ainsi, pour 100 élèves d'une même année d'études, on aura 4 groupes (8 périodes) dans le libre confessionnel, mais, le cas échéant, le double dans un autre réseau, si les 6 cours sont organisés avec, par exemple, 42, 40, 10, 5, 2 et 1 élèves.

Un autre facteur explicatif, au niveau fondamental, est la taille moyenne des implantations plus élevée dans le réseau libre subventionné, ce qui, compte tenu du mode de calcul, génère des économies d'échelle au niveau de l'encadrement. En 2012-2013, on compte en moyenne 205 élèves par implantation dans le libre, contre 132 dans l'officiel subventionné et 173 dans le réseau de la Fédération.

Enfin, au niveau secondaire, dans l'officiel subventionné, le ratio moins élevé s'explique par le poids des sections qualifiantes, qui bénéficient d'un meilleur encadrement : 52 % des élèves de ce réseau fréquentent les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de qualification, contre respectivement 25 % et 29 % dans le réseau de la Fédération et dans le libre subventionné.

Dans l'enseignement fondamental, une réduction du ratio global peut être observée au cours des 7 dernières années : entre 2005-2006 et 2012-2013, il passe de 16,4 à 15,7 au maternel et de 14,3 à 13,7 au primaire. Cette baisse est le résultat des mesures de renforcement de l'encadrement mentionnées ci-dessus.

Dans l'enseignement secondaire, la baisse du ratio amorcée en 2006-2007 s'est arrêtée en 2009-2010. Au cours des 2 dernières années, on a même observé une légère hausse, pour retrouver en 2012-2013 un ratio global de 9,6 élèves/ETP, identique à celui de 2006. Cette évolution résulte d'une croissance de 1,3 % de la population scolaire alors que dans le même temps, les ETP enseignants se contractaient de 0,5 %. Ce phénomène s'explique par le décalage entre le moment où se calcule l'encadrement et l'année scolaire au cours de laquelle il est appliqué<sup>4</sup>.

## Évolution du personnel enseignant de l'enseignement spécialisé par réseau (fig. 30.3)

C'est dans l'enseignement spécialisé que la hausse des effectifs est la plus marquée. De 5 964 ETP enseignants en 1999-2000, on est passé à 7 793 ETP en 2012-2013, soit 31 % d'augmentation. La croissance s'est élevée à 11 % sur les 4 dernières années, conséquence logique d'une forte augmentation de la population scolaire (+9 % depuis 2008-2009)<sup>5</sup>, couplée à un ensemble de mesures visant à améliorer l'encadrement.

## Évolution du ratio « élèves / enseignant » de l'enseignement spécialisé par réseau (fig. 30.4)

La mise en relation de l'évolution du nombre d'enseignants (ETP) à celle du nombre d'élèves de l'enseignement spécialisé fournit un ratio élèves/enseignant qui passe de 4,7 à 4,5 en 13 ans, résultat d'un accroissement de la population scolaire (+25 %) plus lent que celui de l'effectif enseignant (+31 %).

1 Un « équivalent temps-plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

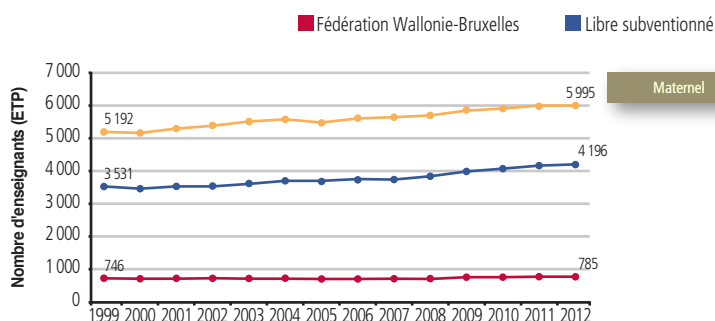
2 Le nombre d'enseignants « ETP » correspond au nombre de charges « ETP » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois d'octobre de l'année scolaire. Il concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie et de maternité, etc., soit 5 % des enseignants hors DPPR.

3 Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite telles que le permettent les mesures des articles 7 à 10 de l'Arrêté Royal du 31 mars 1984.

4 Au primaire et au secondaire ordinaire, l'encadrement pour une année scolaire est, en règle générale, calculé sur base de la population scolaire du 15 janvier précédent ; la variation des ETP enseignants suit dès lors avec 1 an de retard celle des élèves.

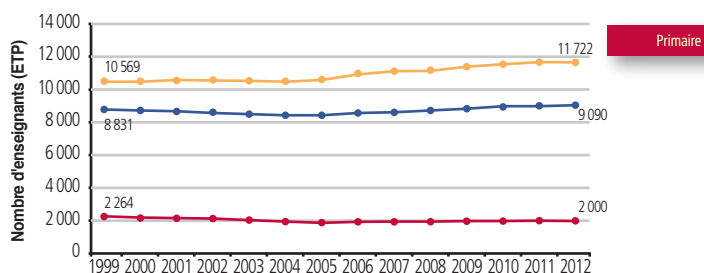
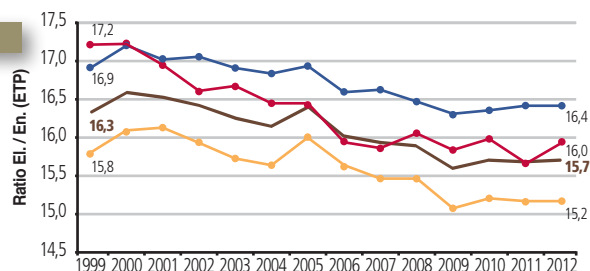
5 Voir l'indicateur 6 : *Publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âges*.

## 30.1 Évolution du personnel enseignant (ETP) de l'enseignement ordinaire par réseau - Situation au mois d'octobre

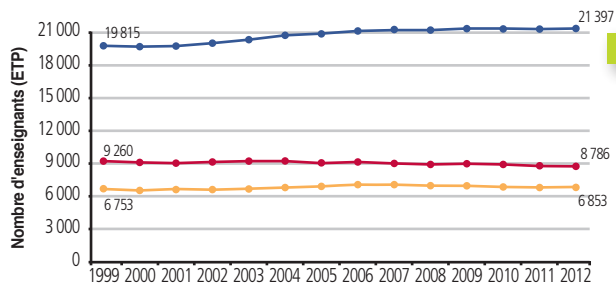
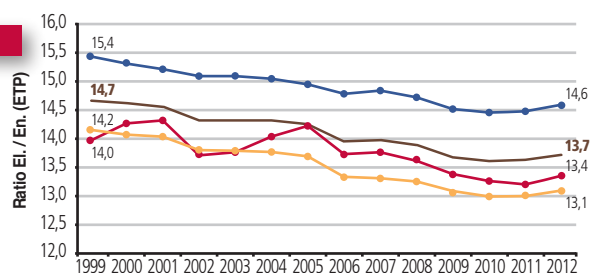


Maternel

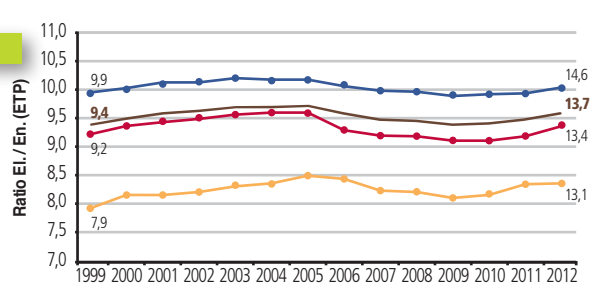
## 30.2 Évolution du ratio « élèves / enseignant » de l'enseignement ordinaire par réseau - Situation au mois d'octobre



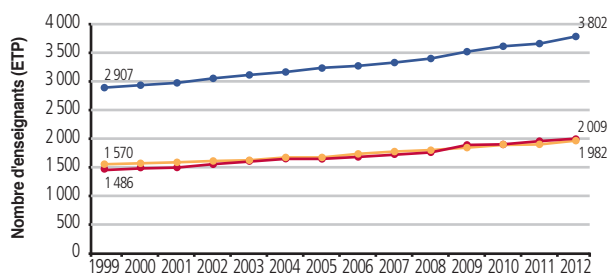
Primaire



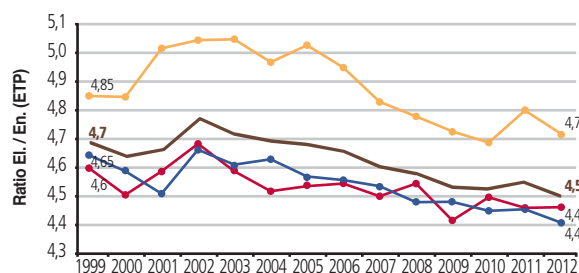
Secondaire



## 33.3 Évolution du personnel enseignant (ETP) de l'enseignement spécialisé par réseau - Situation au mois d'octobre



## 33.4 Évolution du ratio « élèves / enseignant » de l'enseignement spécialisé par réseau - Situation au mois d'octobre



En octobre 2012, dans l'enseignement secondaire ordinaire, le nombre d'équivalents temps-plein du personnel enseignant s'élève à 8 786 dans le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; ce qui fournit un ratio « élèves/enseignant (ETP) » de 9,4, contre 9,6 tous réseaux confondus.

**Comparativement à 2005, toutes les pyramides des âges voient leur base (20-30 ans) s'élargir, particulièrement dans l'enseignement spécialisé, dont le développement est plus important que dans l'enseignement ordinaire.**

**Au secondaire, la masse des enseignants recrutés entre 1975 et 1985 part progressivement à la retraite, provoquant le rajeunissement des enseignants en activité.**

La population étudiée concerne les enseignants dénombrés en « équivalents temps-plein »<sup>1</sup> (ETP), prestés ou non, rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>2</sup>.

### Pyramides des âges des enseignants en 2013 et 2005 (fig. 31.1)

Les pyramides comparent les distributions des âges chez les hommes et chez les femmes pour chaque niveau d'enseignement. La situation de janvier 2005 en vis-à-vis de celle de janvier 2013 permet de mesurer l'évolution récente. Les ETP relatifs aux personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite<sup>3</sup> (DPPR) ont été identifiées séparément des autres.

Une minorité d'enseignants de la tranche 56-59 ans est encore en activité, la majorité ayant opté pour une DPPR. Ce fait apparaît déjà en 2005 et se maintient en 2013. L'enseignement spécialisé fait cependant exception.

À partir de 60 ans, âge minimum de départ définitif à la retraite, le nombre d'enseignants en activité devient marginal, surtout aux niveaux maternel et primaire. Cette situation est cependant appelée à évoluer au cours des prochaines années en raison de la récente réforme fédérale des pensions, qui limite les possibilités de prendre sa retraite avant 62 ans. En 2013, le nombre d'enseignants toujours en activité à l'âge de 55 ans est en forte augmentation à tous les niveaux d'enseignement. Ce phénomène est la conséquence logique du nouveau régime de DPPR entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012, lequel ne permet plus, pour les enseignants nés après 1956, que des départs à temps partiel entre 55 et 57 ans, et ce dans une limite de temps stricte, variable en fonction de l'ancienneté. Cette constatation s'étendra aux enseignants de 56 et 57 ans au cours des 2 prochaines années.

**Au niveau maternel**, le personnel enseignant, à 97 % féminin, présente une distribution des âges assez élançée avec un maximum à 41-42 ans. Celui-ci correspond à un « pic » de la population scolaire maternelle observé entre 1993-1994 et 1995-1996. Par rapport à 2005, un certain vieillissement se fait sentir chez ces enseignants puisque leur âge moyen hors DPPR est de 39,5 ans en 2013 alors qu'il valait 37,9 en 2005. La forte croissance de la population scolaire maternelle observée depuis 2008-2009 (+7 % en 5 ans) commence toutefois à se répercuter sur la base de la pyramide et devrait provoquer un élargissement de celle-ci dans les années à venir, accompagné d'un rajeunissement global des enseignants de ce niveau d'enseignement.

**Au niveau de l'enseignement primaire**, le personnel enseignant est majoritairement féminin (81 % en 2013 et 78 % en 2005). La distribution des âges présente deux creux,

le premier au niveau des 43-47 ans, déjà perceptible en 2005, et un second au niveau des 31-35 ans. Ceux-ci s'expliquent principalement par les fluctuations de la population scolaire, laquelle a connu ses niveaux les plus bas entre 1989-1990 et 1992-1993 et entre 2004-2005 et 2006-2007.

À ce niveau, l'âge moyen hors DPPR n'a pas vraiment évolué : 39,1 en 2013 contre 38,4 en 2005. Les enseignants de 20 à 30 ans voient leurs effectifs augmenter, conséquence des recrutements intervenus depuis 2006-2007 induits par l'accroissement de la population scolaire et la mise en œuvre des mesures visant à renforcer l'encadrement en primaire, puis l'encadrement différencié à partir de 2009-2010.

**Dans l'enseignement secondaire ordinaire**, le personnel enseignant masculin représente 37 % (41 % en 2005), mais le recrutement de ces 10 dernières années indique une poursuite de la féminisation. La pyramide des âges, qui était très vieillissante en 2005, devient plus équilibrée avec les départs progressifs à la retraite des enseignants engagés massivement dans les années 1970, pour faire face aux besoins nés de l'augmentation démographique (baby boom) et de la mise en place de l'enseignement rénové.

On observe deux concavités dans la pyramide 2013 : entre 43 et 47 ans d'une part, et entre 33 et 38 ans d'autre part. Celles-ci correspondent à des creux dans la population scolaire observés en 1992-1993 et en 1999-2000, mais également, dans le premier cas, aux mesures de rationalisation de 1995-1996 et 1996-1997 qui ont pesé sur les recrutements. L'âge moyen hors DPPR de 41,9 en 2013 est en diminution par rapport à 2005 qui présentait une moyenne à 42,5. L'évolution de l'âge moyen résulte de l'élargissement de la base de la pyramide, qui devrait se poursuivre dans les années à venir, eu égard à l'accroissement de la population scolaire et aux départs à la retraite. Comme au primaire, l'encadrement différencié et d'autres mesures de renforcement du NTPP, notamment au 1<sup>er</sup> degré, ont permis le recrutement de bon nombre de nouveaux enseignants.

**Pour l'enseignement spécialisé**, la forme de la pyramide, dont la base ne cesse de s'élargir, reflète l'augmentation continue de la population scolaire depuis 1992-1993, ainsi que les différentes mesures volontaristes d'augmentation de l'encadrement prises au cours de ces 10 dernières années. Ce développement important a des répercussions sur l'âge moyen qui se situe en 2013 à 39,9 alors qu'il valait 40,6 en 2005.

Ici plus qu'ailleurs, la féminisation se poursuit. Les femmes représentent, en 2013, 68 % des enseignants du spécialisé, contre 63 % en 2005.

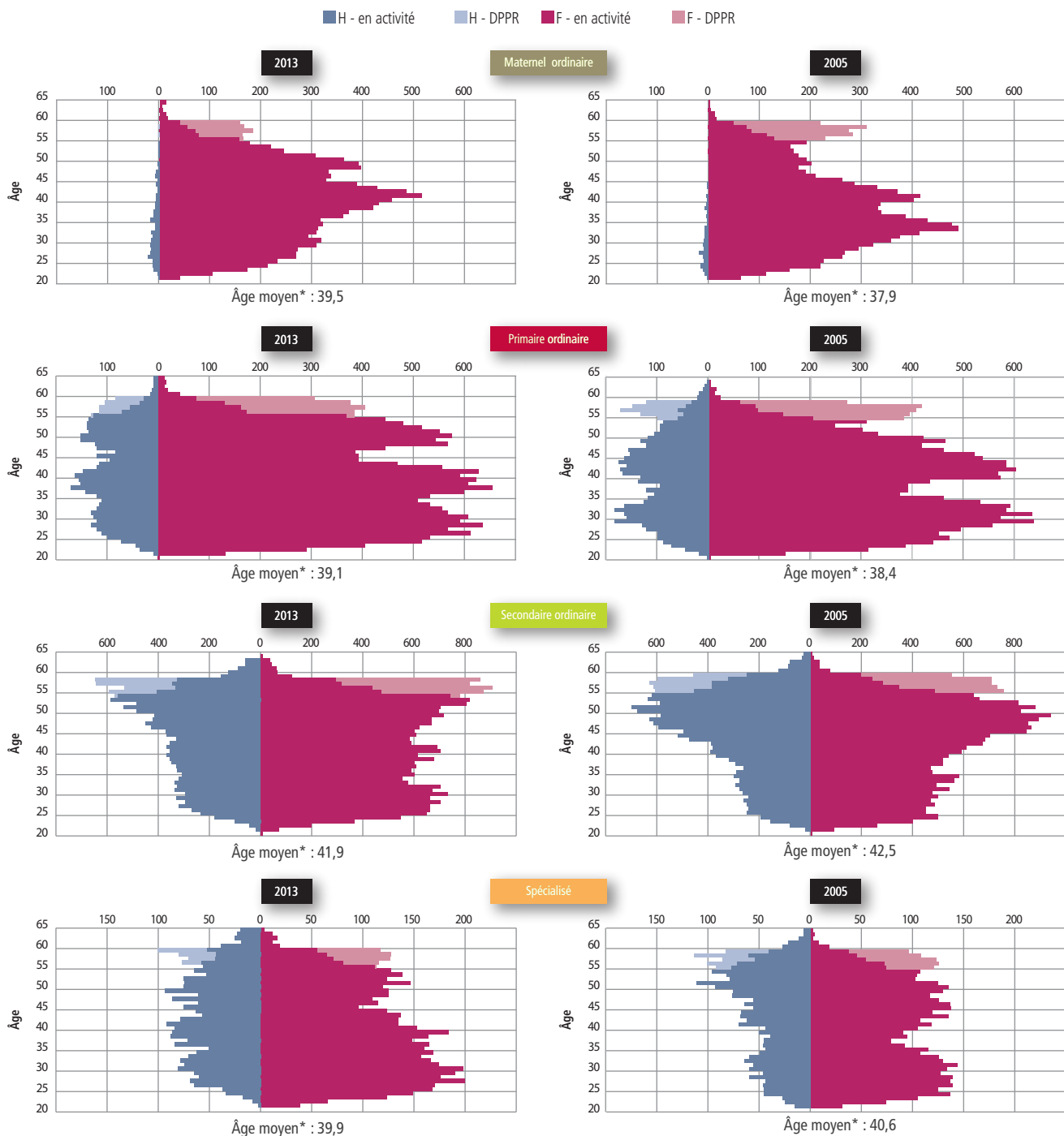
1 Un « équivalent temps-plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

2 Le nombre d'enseignants « équivalents temps-plein » correspond au nombre de charges « équivalents temps-plein » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois de janvier de l'année scolaire. Il concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie, maternité, etc. ; soit 5 % des enseignants hors DPPR.

3 Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite telles que le permettent les mesures des articles 7 à 10 vicies de l'Arrêté Royal n° 297 du 31 mars 1984.



31.1 Pyramide des âges des enseignants (ETP) en 2013 et 2005



En 2005, l'âge moyen des enseignants du maternel ordinaire était de 37,9 ans ; en 2013, il est de 39,5 ans.

\*Il s'agit de l'âge moyen des enseignants, pondéré par leur charge (ETP). Ainsi, un mi-temps compte-t-il pour 1/2 dans le calcul de la moyenne, alors qu'un temps plein comptera pour 1.

# 32 Représentation du personnel féminin dans les différentes fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé

En janvier 2013, le personnel enseignant se caractérise par une forte prédominance de femmes chez les jeunes et une présence masculine plus importante parmi le personnel plus âgé.

L'enseignement poursuit sa féminisation, à tous les niveaux d'enseignement et plus particulièrement dans les fonctions d'inspection et de direction ou sous-direction où la représentation des femmes est encore la moins importante. La fonction de surveillant-éducateur est plus équilibrée et très stable depuis le début de la période considérée.

La population étudiée concerne les membres du personnel dénombrés en « équivalents temps-plein »<sup>1</sup> (ETP), prestés ou non, rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>2</sup>. Les personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite<sup>3</sup> (DPPR) ont été exclues des statistiques, leur choix étant irréversible.

## Représentation du personnel enseignant féminin (exprimé en ETP) de l'enseignement ordinaire et spécialisé, selon l'âge (fig. 32.1)

La distribution par âge de la proportion de femmes parmi le personnel enseignant dans l'enseignement ordinaire et spécialisé permet de visualiser l'importance de la féminisation qui touche tous les âges au niveau de l'enseignement fondamental ordinaire.

On y trouve, en janvier 2013, 97 % de femmes au niveau maternel et 81 % de femmes au niveau primaire. Cette proportion se situe à 63 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et 68 % dans l'enseignement spécialisé. Dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement spécialisé, l'âge avançant, la proportion de femmes décroît, particulièrement à partir de 55 ans. Ainsi, dans le secondaire ordinaire, de 83 % à 22 ans, cette proportion n'est plus que de 57 % à 55 ans et chute à 37 % à 64 ans. Une situation très similaire s'observe dans l'enseignement spécialisé. Ces taux montrent que le phénomène de féminisation est encore en cours, d'une part, et que les mesures de fin de carrière sont davantage prisées par les enseignantes, d'autre part. Contrairement à ce que l'on observe au niveau des enseignants, il y a peu de liaison entre l'âge et la féminisation au niveau du personnel de direction et sous-direction, et ce quel que soit le niveau considéré.

## Évolution de la représentation du personnel féminin (exprimé en ETP) dans les différentes fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé (fig. 32.2)

La représentation du personnel féminin paraît d'emblée très différente selon les principales catégories de fonction de l'enseignement ordinaire et spécialisé.

La fonction d'enseignant est déjà fortement féminisée, quel que soit le niveau observé. Cette féminisation se poursuit dans l'enseignement primaire et secondaire ordinaire et dans l'enseignement spécialisé, où elle gagne respectivement 0,5, 0,8 et 0,8 points par rapport à 2011, pour atteindre 81,2 %, 62,7 % et 67,7 % en 2013.

Le cas de l'enseignement maternel est toutefois atypique : longtemps exclusivement féminin, il occupe maintenant près de 3 % d'hommes, ce qui est principalement dû à l'engagement progressif de maîtres de psychomotricité depuis 2003. Par rapport à 2011, la représentation masculine y a gagné 0,3 points.

La fonction de surveillant-éducateur, essentiellement présente au niveau secondaire, est plus équilibrée avec 58 % de femmes dans l'enseignement ordinaire et même 51 % dans l'enseignement spécialisé. Cette situation est stable depuis le début de la période considérée.

C'est dans les fonctions d'inspection et de direction ou sous-direction que la représentation féminine est la moins importante mais c'est aussi là que l'évolution est la plus significative.

Dans l'enseignement fondamental ordinaire, la féminisation est la plus importante avec, actuellement, 54 % d'inspectrices et 62 % de directrices. Ces proportions étaient, en janvier 2000, respectivement de 39 % et 47 % ; les taux de croissance sur 13 ans s'élèvent à respectivement 38 et 32 %.

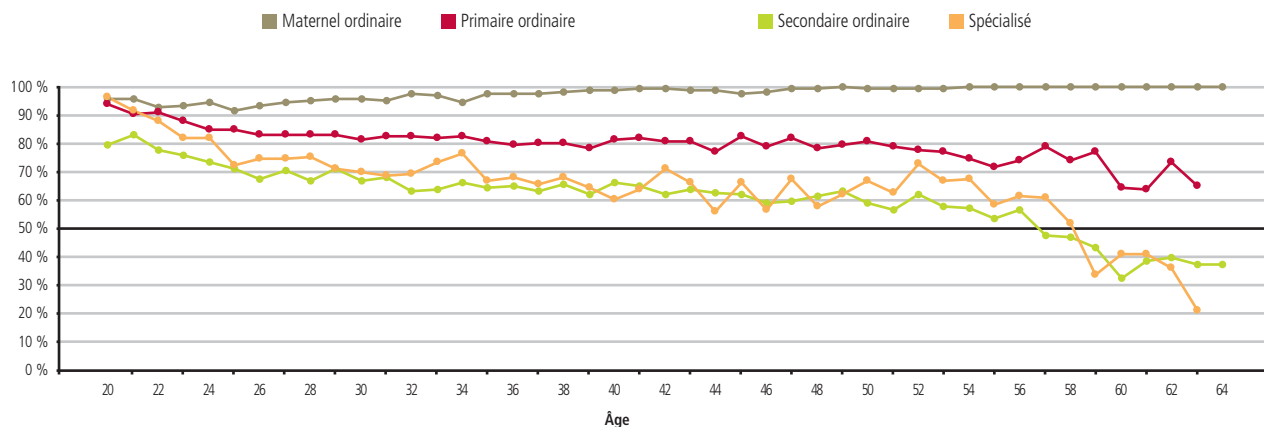
Dans l'enseignement secondaire ordinaire, on observe actuellement 43 % d'inspectrices et 39 % de directrices ou sous-directrices alors que ces proportions étaient, en janvier 2000, de 20 % et 27 %, soit des taux de croissance sur 13 ans de 115 % et 44 %.

1 Un « équivalent temps-plein » représente l'unité de mesure d'une charge budgétaire.

2 Le nombre d'enseignants « équivalents temps-plein » correspond au nombre de charges « équivalents temps-plein » rémunérées par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois de janvier de l'année scolaire. Il concerne non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maladie, maternité, etc. ; soit 5 % des enseignants hors DPPR.

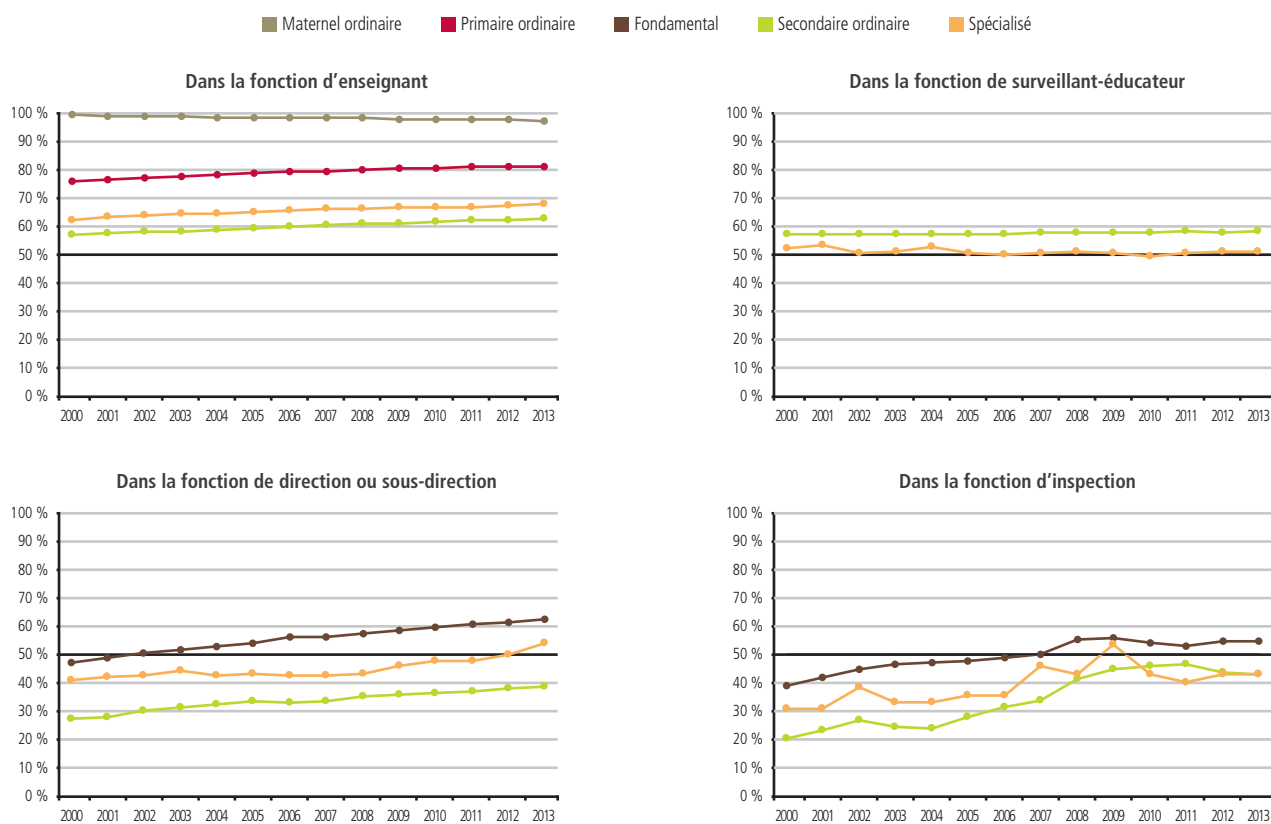
3 Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite telles que le permettent les mesures des articles 7 à 10 vicies de l'Arrêté Royal n° 297 du 31 mars 1984.

32.1 Représentation du personnel féminin (ETP) selon l'âge – Situation au mois de janvier 2013



En janvier 2013, la proportion de femmes de 45 ans est de 76,8 % dans l'enseignement primaire ordinaire et de 62 % dans l'enseignement secondaire ordinaire.

32.2 Évolution de la représentation du personnel féminin (exprimé en ETP) dans les différentes fonctions de l'enseignement ordinaire et spécialisé



En janvier 2013, la proportion de femmes dans la fonction de direction ou sous-direction de l'enseignement fondamental est de 62%.

Dans l'enseignement obligatoire, les principaux flux d'enseignants convergent vers la région de Bruxelles-Capitale et, dans une moindre mesure vers la province du Brabant wallon. La quasi-totalité (95 %) des enseignants domiciliés dans la région de Bruxelles-Capitale y travaillent, toutefois ceci ne suffit pas à répondre aux besoins puisque près de la moitié des enseignants qui enseignent dans la région de Bruxelles-Capitale n'y résident pas. À contrario, près d'un enseignant sur deux de la province du Brabant wallon, qui se caractérise par l'offre la plus faible, enseigne en dehors de la province, principalement à Bruxelles. Et un tiers des enseignants du Brabant wallon n'y sont pas domiciliés. Les autres provinces, en particulier celle de Liège, combinent un taux important d'enseignants qui y sont domiciliés et une faible part d'enseignants venant de l'extérieur. Elles peuvent donc être qualifiées de plus « autosuffisantes ». Les enseignants parcourent en moyenne 12,4 km pour se rendre sur leur lieu de travail. Suivant les arrondissements, cette distance varie de 7,3 km (Mouscron) à 14,9 km (Neufchâteau). Au moins 25 % des enseignants habitent la commune où ils enseignent.

Les enseignants pris en compte dans cet indicateur sont ceux qui ont été rémunérés par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois de janvier 2012. Les personnes ayant opté pour un départ précédant la pension de retraite (DPPR<sup>1</sup>) ont été exclues de ces statistiques.

### Flux domicile-travail des enseignants de l'enseignement obligatoire (fig. 33.1 et 33.2)

La cartographie des flux domicile-travail des enseignants de l'enseignement obligatoire prend en compte les déplacements du domicile vers l'établissement d'enseignement des effectifs qui résident dans une province ou région différente de celle où ils travaillent. Elle montre d'importants déplacements convergeant vers Bruxelles-Capitale et le Brabant wallon.

Sur les 9 589 enseignants qui travaillent à Bruxelles-Capitale sans y résider, un tiers (3 308) viennent du Brabant wallon et un autre tiers (3 089) viennent des diverses provinces de Flandre, essentiellement le Brabant flamand, et un cinquième (1 917) du Hainaut.

Le Brabant wallon vient en seconde position dans l'importance des flux. Sur les 2 523 enseignants qui n'y résident pas, près d'un quart viennent des provinces voisines : 1 046 (41,5 %) habitent la province de Hainaut et 684 (27 %) sont domiciliés dans la province de Namur.

### Taux de rétention et taux d'attractivité par province (fig. 33.2)

Le taux de rétention d'une province est la part des enseignants domiciliés dans cette province et qui y travaillent. Le taux de mobilité est son complémentaire, c'est-à-dire qu'un enseignant sera considéré comme mobile s'il travaille dans une province différente de celle où il habite. Le taux d'attractivité d'une province, quant à lui, est la part des enseignants qui travaillent dans cette province sans y habiter.

Ce sont la région de Bruxelles-Capitale et les provinces de Liège et de Luxembourg qui présentent la plus grande rétention avec, respectivement 95 %, 93 % et 91 %. Viennent ensuite la province de Hainaut avec 87 % et la province de Namur avec 71 %. La province du Brabant wallon présente la rétention la plus faible avec seulement 53 %, autrement dit, elle héberge les enseignants les plus mobiles.

La région de Bruxelles-Capitale est également le premier pôle d'attractivité, avec un taux de 49 %, suivie de peu par le Brabant wallon avec 35 %. Ensuite viennent les provinces de Namur (18 %), de Luxembourg (15 %) et de Hainaut (11 %). La province de Liège, qui combine une forte rétention (93 %) et le

plus faible taux d'attractivité avec moins de 4 %, peut être qualifiée de très « autosuffisante ».

Ce taux d'attractivité doit être mis en relation avec l'offre d'emploi. Ainsi, la province du Brabant wallon rassemble-t-elle la plus petite offre avec seulement 8 % des établissements d'enseignement obligatoire. Pourtant 38 % des enseignants qui y résident vont enseigner à Bruxelles-Capitale, alors que ses 202 établissements trouvent 35 % de leurs ressources à l'extérieur de la province.

Le taux d'attractivité élevé de la région de Bruxelles-Capitale lié à son très important taux de rétention pose question sur le choix de résidence des enseignants qui enseignent à Bruxelles (prix du logement, facilité d'accès par les transports en commun, etc.), mais également sur la croissance démographique, la diversité des niveaux d'instruction, la pénurie des enseignants et le choix de formation des habitants de Bruxelles-Capitale.

### Distance domicile-travail (fig. 33.3)

La distance domicile-travail est calculée « à vol d'oiseau », du centre de la commune de domicile au centre de la commune de prestation. Cette distance, si elle a le mérite de pouvoir être calculée aisément, surestime la réalité dans les petites communes à forte densité de population et la sous-estime dans les zones plus rurales. Elle dépend également du positionnement géographique des établissements scolaires.

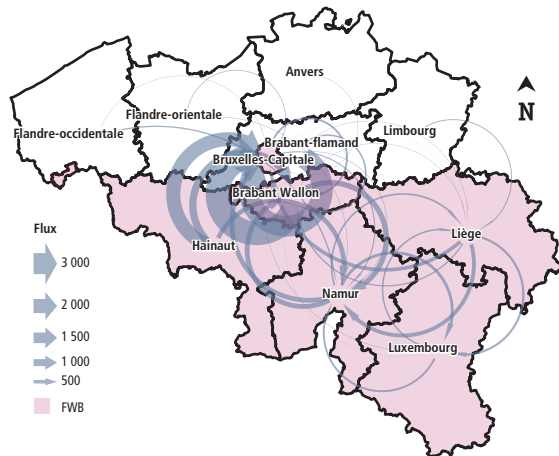
La distance moyenne parcourue par le personnel enseignant de l'enseignement obligatoire est de 12,4 km. Suivant les arrondissements, celle-ci varie de 7,3 km (Mouscron) à 14,9 km (Neufchâteau). Au moins 25 % des enseignants habitent la commune où ils enseignent (Quartile 1 = 0), à l'exception de Bruxelles-Capitale et de l'arrondissement de Nivelles.

Bruxelles-Capitale, avec une moyenne de 17,1 km, doit sans doute être analysé distinctement compte tenu de la densité de son offre au km<sup>2</sup>. Un quart des professeurs qui y enseignent parcourent plus de 25 km (Quartile 3 = 25), ce qui est la plus forte valeur observée.

Eu égard à la présence de quelques enseignants forts éloignés de leur lieu de travail, il apparaît plus approprié de comparer les médianes qui correspondent à la distance minimum (ou maximum) parcourue par la moitié des enseignants qui prestent dans la zone géographique considérée. Force est de constater que ces médianes sont très semblables, avec 6,8 km pour Bruxelles-Capitale, 7,3 km pour la province de Liège, 8,8 km pour celle de Hainaut et environ 10,5 km pour les provinces de l'axe « N4 » : Brabant wallon, Namur et Luxembourg.

<sup>1</sup> Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite telles que le permettent les mesures des articles 7 à 10 vicies de l'Arrêté Royal n° 297 du 31 mars 1984.

33.1 Cartographie des flux domicile-travail des enseignants de l'enseignement obligatoire



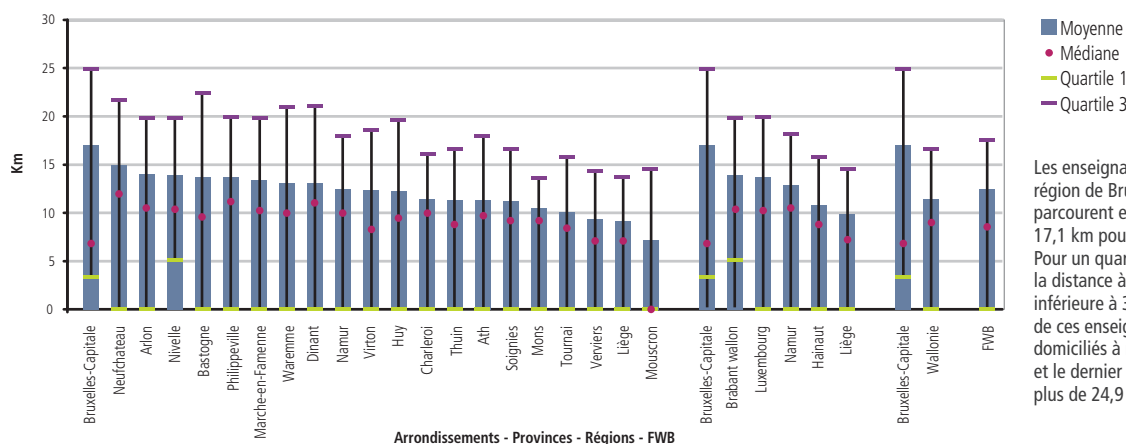
Les flèches représentent les nombres de déplacements du domicile au lieu de travail pour les effectifs de l'enseignement obligatoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui résident dans une province différente de celle où ils travaillent. Celles-ci sont d'autant plus épaisses que les déplacements sont nombreux. Cette cartographie des flux montre d'importants déplacements convergeant vers Bruxelles-Capitale et le Brabant wallon.

33.2 Offre, flux, rétention, mobilité et attractivité des enseignants de l'enseignement obligatoire

PROVINCE DU LIEU DE TRAVAIL	PROVINCE DU DOMICILE									Total	Pourcentage	Rétention	Mobilité	Attractivité
	Bruxelles-Capitale	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Flandre	Étranger						
Bruxelles-Capitale	9 834	3 308	1 917	460	71	640	3 089	104	19 423	21 %	95,4 %	4,6 %	49,4 %	
Brabant wallon	286	4 631	1 046	186	21	684	261	39	7 154	8 %	53,0 %	47,0 %	35,3 %	
Hainaut	111	432	24 956	65	16	1 597	318	468	27 963	30 %	87,3 %	12,7 %	10,8 %	
Liège	21	58	19	19 184	215	234	161	41	19 933	22 %	92,5 %	7,5 %	3,8 %	
Luxembourg	9	6	9	312	5 777	406	5	239	6 763	7 %	90,7 %	9,3 %	14,6 %	
Namur	52	310	645	537	269	8 696	30	101	10 640	12 %	70,9 %	29,1 %	18,3 %	
<b>TOTAL</b>	<b>10 313</b>	<b>8 745</b>	<b>28 592</b>	<b>20 744</b>	<b>6 369</b>	<b>12 257</b>	<b>3 864</b>	<b>992</b>	<b>91 876</b>	<b>100 %</b>				

Un taux de rétention de 95,4 % pour la région de Bruxelles-Capitale signifie que 95,4 % des 10 313 enseignants qui habitent cette région y travaillent également. Un taux d'attractivité de 3,8 % pour la province de Liège signifie que sur les 19 933 enseignants qui prestent dans cette province, seulement 3,8 % n'y sont pas domiciliés.

33.3 Distance domicile-travail des enseignants de l'enseignement obligatoire



Les enseignants travaillant en région de Bruxelles-Capitale parcourent en moyenne 17,1 km pour aller enseigner. Pour un quart d'entre eux, la distance à parcourir est inférieure à 3,3 km, la moitié de ces enseignants sont domiciliés à moins de 6,8 km et le dernier quart réside à plus de 24,9 km.

# 34 Population scolaire, par réseau, dans l'enseignement fondamental et secondaire

En 2011-2012, la population scolaire de l'enseignement ordinaire et spécialisé se répartit à parts quasi égales entre, d'une part, les réseaux officiels (enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et enseignement officiel subventionné) et, d'autre part, le réseau libre subventionné. Cette répartition n'est pas identique à tous les niveaux d'enseignement. Ainsi, dans les niveaux maternel et primaire de l'enseignement ordinaire, la part de l'enseignement officiel l'emporte sur l'enseignement libre alors que dans le secondaire, la situation s'inverse. Le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles est davantage représenté dans l'enseignement spécialisé.

En Belgique, l'enseignement est une compétence communautaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles organise un enseignement et elle subventionne l'enseignement organisé par différents pouvoirs organisateurs. Ainsi, les pouvoirs organisateurs sont d'une part, la Fédération elle-même, des personnes morales de droit public (les provinces, les communes et la Cocof) qui organisent l'enseignement officiel et d'autre part, des personnes morales de droit privé (associations, congrégations religieuses), qui organisent l'enseignement libre, confessionnel ou non confessionnel. Ce mode d'organisation découle de la liberté d'enseignement inscrite dans la Constitution qui garantit également aux parents le libre choix de l'école dans laquelle ils scolarisent leur enfant.

## Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire (fig. 34.1 et 34.2)

Dans l'ensemble de l'enseignement ordinaire sans distinction de niveau, en 2011-2012, l'enseignement libre subventionné accueille 49,2 % des élèves, l'enseignement officiel 50,8 % dont 36,4 % dans l'officiel subventionné et 14,4 % dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans l'enseignement maternel ordinaire, le réseau officiel subventionné scolarise plus de la moitié des élèves (52,7 %). Ce taux diminue faiblement dans l'enseignement primaire (49,2 %) puis de manière significative dans l'enseignement secondaire (16,0 %). Dans le secondaire ordinaire, le réseau libre subventionné accueille plus de la moitié des élèves (60,4 %).

## Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé (fig. 34.3 et 34.4)

La population scolaire de l'enseignement spécialisé se répartit comme suit entre les trois réseaux : l'enseignement libre subventionné accueille 48,2 % de cette population, l'enseignement officiel subventionné 25,6 % et l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles 26,2 %.

Au niveau du maternel spécialisé, le réseau libre scolarise plus de la moitié des élèves (52,5 %). Ce taux diminue au niveau du primaire (43,1 %) pour atteindre 53,1 % au niveau du secondaire. L'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à tous les niveaux, est proportionnellement plus fréquenté dans l'enseignement spécialisé que dans l'enseignement ordinaire.

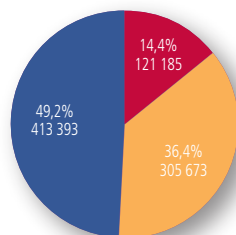
## Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés dans l'enseignement ordinaire (fig. 34.5)

Dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire, le réseau libre subventionné rassemble près de 2/3 des élèves de la section de transition (65,0 %). Ce taux est plus bas dans l'enseignement de qualification (54,7 %) et dans l'enseignement en alternance (49,6 %). Le réseau officiel subventionné scolarise un faible taux d'élèves dans la section de transition : 9,9 %. Il scolarise un nombre beaucoup plus élevé d'élèves dans l'enseignement de qualification soit 25,7 % dans la section de qualification de plein exercice et 30,3 % dans la section de qualification en alternance (CÉFA), prenant ainsi une part plus importante dans l'enseignement qualifiant que dans l'ensemble de l'enseignement secondaire.

En résumé, la répartition des effectifs scolaires entre les réseaux se caractérise comme suit :

- pour l'ensemble de l'enseignement ordinaire, le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 1 élève sur 7, l'officiel subventionné 1 sur 3 et le libre subventionné 1 sur 2 ;
- pour l'ensemble de l'enseignement spécialisé, le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'officiel subventionné accueillent chacun 1 élève sur 4 et le libre 1 sur 2 ;
- le réseau libre subventionné scolarise 3 élèves sur 5 de l'enseignement secondaire ordinaire ;
- le réseau officiel subventionné accueille plus de la moitié des élèves du maternel et se distingue, au niveau secondaire, par une proportion d'élèves plus importante dans l'enseignement de qualification que dans l'ensemble de l'enseignement secondaire ;
- l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles accueille, dans l'enseignement secondaire ordinaire, proportionnellement au moins 3 fois plus d'élèves qu'en maternel ordinaire et ce réseau est plus particulièrement fréquenté dans l'enseignement spécialisé.

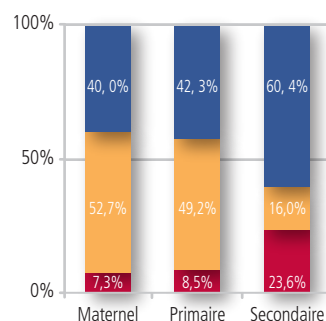
## 34.1 Répartition, par réseau, de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire en 2011-2012



En 2011-2012, l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles rassemble 14,4 % de la population scolaire de l'enseignement ordinaire, soit 121 185 élèves.

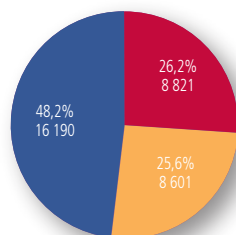
■ Fédération Wallonie-Bruxelles ■ Libre subventionné ■ Officiel subventionné

## 34.2 Répartition, par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire en 2011-2012



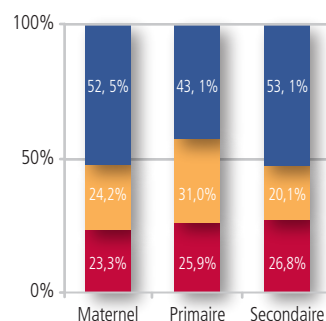
En 2011-2012 l'enseignement maternel ordinaire organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 52,7 % des élèves de ce niveau.

## 34.3 Répartition, par réseau, de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé en 2011-2012



En 2011-2012, l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles rassemble 26,2 % de la population scolaire de l'enseignement spécialisé, soit 8 821 élèves.

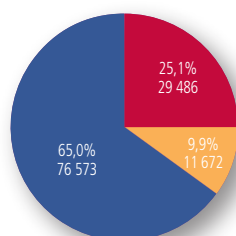
## 34.4 Répartition, par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé en 2011-2012



En 2011-2012, l'enseignement maternel spécialisé organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 24,2 % des élèves de ce niveau.

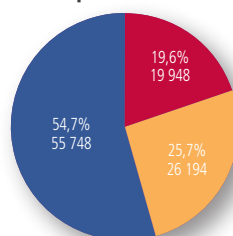
## 34.5 Répartition, par réseau, de la population scolaire des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés dans l'enseignement ordinaire en 2011-2012

### Section de transition



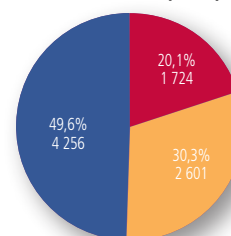
En 2011-2012, l'enseignement libre rassemble 65,0 % des élèves des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de la section de transition, soit 76 573 élèves.

### Section de qualification de plein exercice



En 2011-2012, l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles rassemble 19,6 % des élèves des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés de la section de qualification, soit 19 948 élèves.

### Section de qualification en alternance (CÉFA)



En 2011-2012, l'enseignement organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 30,3 % des élèves participant à l'enseignement en alternance (CÉFA), soit 2 601 élèves.



# Sources des indicateurs

## SOURCES COMMUNES

Concernant l'enseignement maternel, primaire, secondaire et supérieur non universitaire en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1998-1999 à 1993-1994

Service des Statistiques. *Annuaire statistiques*, Bruxelles : Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation, Communauté française de Belgique.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1994-1995 à 2003-2004

Service général de l'informatique et des Statistiques. *Annuaire statistiques*, Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique.

Données statistiques portant sur les années scolaires 1996-1997 et suivantes

AGERS (DGEO, DGENORS et OES) et ETNIC, Service des Statistiques  
(<http://www.statistiques.cfwb.be/>)

## SOURCES SUPPLÉMENTAIRES PAR INDICATEUR

### INDICATEUR 1

Direction générale Statistique et Information économique, *Statistiques démographiques*, Bruxelles, Ministère des Affaires économiques.

OCDE (1997 à 2005). *Regards sur l'Éducation, Les indicateurs de l'OCDE*, OCDE-CERI, Paris : OCDE.

### INDICATEUR 2

Direction générale Statistique et Information économique et Bureau fédéral du Plan (Mai 2013). *Perspectives de population 2012-2060*. Bruxelles.

### INDICATEUR 3

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2003-2012). *Budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles*.

### INDICATEUR 9

DEMEUSE M. (2000). *La politique de discrimination positive en Communauté française de Belgique : une méthode d'attribution des moyens supplémentaires basée sur des indicateurs objectifs*. Les Cahiers du Service de Pédagogie expérimentale, 1-2, 115-135  
(<http://www.ulg.ac.be/pedaexpe/cahiers.html>)

### INDICATEUR 22

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service général du Pilotage du Système éducatif (2012). *Évaluation externe non certificative. Formation historique et géographique. 2<sup>e</sup> année de l'enseignement primaire. Résultats et commentaires*. Bruxelles : Auteur.

### INDICATEUR 23

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service général du Pilotage du Système éducatif (2012). *Évaluation externe non certificative. Formation historique et géographique. 5<sup>e</sup> année de l'enseignement primaire. Résultats et commentaires*. Bruxelles : Auteur.

### INDICATEUR 24

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service général du Pilotage du Système éducatif (2012). *Évaluation externe non certificative. Formation historique et géographique. 2<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire. Résultats et commentaires*. Bruxelles : Auteur.

### INDICATEUR 25

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, Service général du Pilotage du Système éducatif (2011). *Évaluation externe non certificative. Sciences. 3<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire. Résultats et commentaires*. Bruxelles : Auteur.

### INDICATEUR 28

Conseil des recteurs francophones.


### INDICATEUR 29

BECKERS J., JASPAR S. et VOOS M.-C. (2003). *Attirer, former et retenir des enseignants de qualité*. Rapport présenté par la Communauté française dans le cadre de l'étude thématique de l'OCDE.

### INDICATEURS 31, 32 ET 33

ETNIC, Service des Statistiques, fichiers historiques de la cellule de calcul des traitements.





Cette série d'indicateurs de l'enseignement n'aurait pu être réalisée sans la collaboration de nombreuses personnes : les auteurs, les membres du groupe du projet, les relecteurs ainsi que les membres de la Commission de Pilotage du Système éducatif.

### **AUTEURS DES INDICATEURS**

Françoise CRÉPIN,  
Unité d'Analyse des Systèmes et des Pratiques  
d'Enseignement de l'Université de Liège  
Alain DUFAYS,  
Administration générale des Personnels de  
l'Enseignement  
Philippe DIEU,  
Centre de Compétences Business Intelligence,  
ETNIC/Mis à disposition de la Direction des relations  
internationales  
Béatrice GHAYE,  
Service général du Pilotage du Système éducatif  
Nathalie JAUNIAUX,  
Observatoire de l'Enseignement Supérieur  
Brigitte MORUE,  
Observatoire de l'Enseignement Supérieur  
Bérénice TALBOT,  
Service général du Pilotage du Système éducatif  
Jean TAYMANS,  
Centre de Compétences Business Intelligence, ETNIC

### **MEMBRES DU GROUPE DU PROJET**

Alain DUFAYS,  
Administration générale des Personnels de  
l'Enseignement  
Pascale GENOT,  
Service général de l'Inspection  
Béatrice GHAYE,  
Service général du Pilotage du Système éducatif  
Martine HERPHELIN,  
Service général du Pilotage du Système éducatif  
Nathalie JAUNIAUX,  
Observatoire de l'Enseignement Supérieur  
Stephan MASSY,  
Centre de Compétences Business Intelligence, ETNIC  
Julien NICAISE,  
Administration générale des Personnels de  
l'Enseignement

Bérénice TALBOT,  
Service général du Pilotage du Système éducatif  
Chantal RANDOUR,  
Service général de l'Inspection  
Lisa SALOMONOWICZ,  
Administration générale des Personnels de  
l'Enseignement

### **RELECTEURS**

Julien DEJEMEPPE,  
Direction générale de l'Enseignement obligatoire  
Sébastien DELATTRE,  
Service général du Pilotage du Système éducatif  
Philippe DIEU,  
Centre de Compétences Business Intelligence,  
ETNIC/Mis à disposition de la Direction des relations  
internationales  
Roger GODET,  
Service général de l'Inspection  
Miguel MAGERAT,  
Direction générale de l'Enseignement obligatoire  
Éléonore MATHIEU,  
Direction générale de l'Enseignement obligatoire  
Daniel PLAS,  
Service général de l'Inspection  
Arlette VANDERKELEN,  
Service général de l'Inspection  
Vincent WINKIN,  
Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère  
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique  
Service général du Pilotage du Système éducatif  
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES  
www.fw-b.be – 0800 20 000  
Impression : IPM Printing - ipm@ipmprinting.com  
Graphisme : MO - olivier.vandevelle@cfwb.be  
Novembre 2013

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR  
0800 19 199  
courrier@mediateurcf.be

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution



